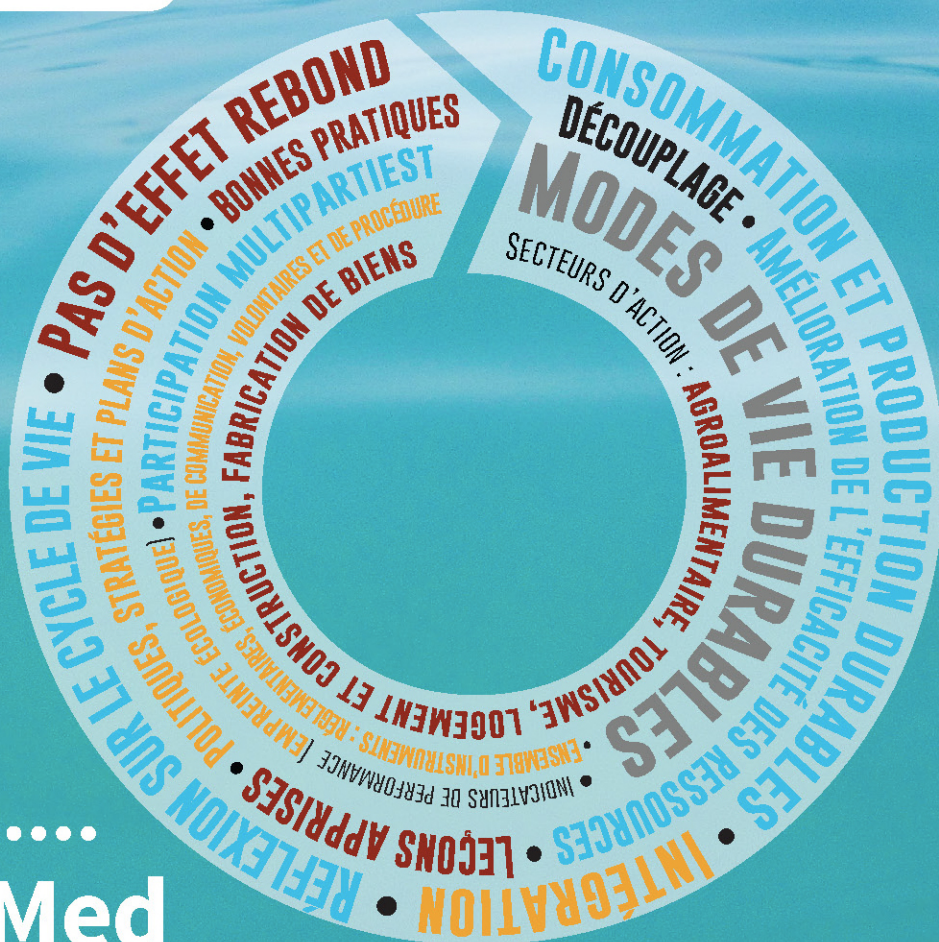




switchmed

Promotion de la consommation
et de la production durables
en Méditerranée



SWITCH-Med

Manuel pour le développement de politiques de CPD :

Intégration de la consommation et de la production durables
dans les secteurs clés de l'économie en Méditerranée

Copyright

Cette publication peut être reproduite, dans son ensemble ou en partie, et sous quelque forme que ce soit, à des fins éducatives ou non lucratives sans autorisation spéciale du Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (SCP/RAC) dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE/PAM), à condition que la source soit mentionnée. Le SCP/RAC souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication utilisant le présent ouvrage comme source. Cette publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du SCP/RAC.

Ce document peut être cité à des fins bibliographiques de la manière suivante :

SWITCH-Med - Manuel pour le développement de politiques de CPD : Intégration de la consommation et de la production durables dans les secteurs clés de l'économie en Méditerranée, SCP/RAC, Barcelone, 2014.

Mentions légales

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent en aucun cas l'expression d'une opinion quelconque de la part du SCP/RAC quant au statut juridique des pays, territoires, villes, région ou des autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou de leurs limites.

Clause de non-responsabilité

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité du Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (SCP/RAC) et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.



Édition, conception et mise en page de la publication

Alison Eades, Archway Communications
Mauricio O'Brien, Federación de Ideas*

Traduction et mise en page de la version française

t&s® – Traducciones y Tratamiento de la Documentación, S.L.

SWITCH-Med

Manuel pour le développement de politiques de CPD :

Intégration de la consommation et de la production durables dans les secteurs clés de l'économie en Méditerranée

Remerciements

Ce manuel a été élaboré par le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (SCP/RAC) sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) et du programme SWITCH-Med, financé par l'Union européenne.

Supervision et coordination

Magali Outters et **Dafne Mazo**, Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (SCP/RAC)

Support technique

Aure Adell et **Bettina Schaefer**, Ecoinstitut SCCL

Contributeurs

Le SCP/RAC tient à remercier les personnes et organismes suivants pour avoir fourni des informations, révisé ou partagé de précieux commentaires sur les contenus ; une inestimable contribution qui a permis l'élaboration de ce manuel.

Hussein Abaza (Centre de solutions pour le développement durable, Égypte)

Ali Abo Sena (Centre national égyptien de production propre, Égypte)

Lewis Akenji (Institut des stratégies environnementales mondiales, Japon)

Sylvain Chevassus (Bureau de la consommation et de la production responsables, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, France)

Pierre El Khoury (Centre libanais pour la conservation de l'énergie, ministère de l'Énergie et de l'Eau, Liban)

Peter Fantke (Évaluation quantitative durable, Université technique du Danemark, Danemark)

Stefanos Fotiou (Bureau régional pour l'Asie-Pacifique, Programme des Nations unies pour l'environnement)

Anne Dominique Furphy (Institut Andalou de la technologie, Séville, Espagne)

Alessandro Galli (Programme MENA Méditerranée, Global Footprint Network, Suisse)

Frederic Gallo (Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables, Barcelone, Espagne)

Blanka Grahovac Guberina (Département des politiques générales de l'environnement, ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature, Croatie)

Georgina Guillén (Centre de collaboration sur la consommation et la production durables, Allemagne)

Charalambos Hajipakkos (Département de l'environnement, ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, Chypre)

Jelena Knezevic (Ministère du Développement durable et du Tourisme, Monténégro)

Spyros Kouvelis (Senior expert sur le développement durable, Grèce)

Yuval Laster (Division de la politique de l'environnement, ministère de la Protection de l'environnement, Israël)

Frank Lauwers (Unité de l'UE et des affaires multilatérales, direction de la protection de l'environnement, Autorité de l'environnement et de la planification, Malte)

Lamia Mansour (Cabinet de conseil GFA, Liban)

Sanda Midzic-Kurtagic (Centre pour le développement écologiquement durable - Institut d'hydro-ingénierie, Bosnie-Herzégovine)

Branka Pivčević Novak (Département de la direction des politiques générales de protection de l'environnement et de développement durable, ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature, Croatie)

Anton Pizzuto (Centre de technologies plus propres, Malte)

Marko Prem (Programme d'actions prioritaires / Centre d'activités régionales, Croatie)

Luc Reuter (Direction de la consommation et de la production durables de la division technologie, industrie et économie du Programme des Nations unies pour l'environnement)

Alessio Satta (Agence régionale du conservatoire du littoral sarde, Italie)

Burcu Tunçer (Réseau SWITCH-Asia, Centre de collaboration sur la consommation et la production durables, Allemagne)

Victor Vázquez (Institut andalou de technologie, Espagne)

Frans Vespeek (Réseau SWITCH-Asia, Centre de collaboration sur la consommation et la production durables, Allemagne)

Roland Weber (POPs Environmental Consulting, Allemagne)

Amel Zouaoui (Centre national des technologies de production plus propre, Algérie)

Table des matières

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	6		
INTRODUCTION	9		
MESSAGES CLÉS	14		
CHAPITRE 1. Comprendre la consommation et la production durables	17		
1.1. Pourquoi les décideurs politiques doivent-ils intégrer une approche de la CPD dans l'élaboration des politiques nationales et sectorielles ?	18		
1.2. La CPD est-elle liée à d'autres défis environnementaux mondiaux ?	22		
1.3. Quels sont les aspects clés de la CPD ?	24		
CHAPITRE 2. Cadre stratégique pour la CPD	31		
2.1. Comment élaborer des programmes de CPD ?	32		
2.2. Comment la CPD peut-elle être intégrée dans les politiques et les plans clés ?	37		
2.3. Comment la CPD peut-elle être mesurée et communiquée ?	38		
		2.4. Quels sont les types de politiques et d'instruments qui peuvent promouvoir la CPD ?	41
		2.5. Quelles sont les étapes du cycle de vie qui sont couvertes par les politiques et les instruments de CPD ?	48
		CHAPITRE 3. Intégration de la CPD dans les secteurs clés de l'économie en Méditerranée	51
		3.1. Comment la CPD peut-elle être intégrée dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture ?	52
		3.2. Comment la CPD peut-elle être intégrée dans le secteur de la fabrication des biens de consommation ?	54
		3.3. Comment la CPD peut-elle être intégrée dans le secteur du tourisme ?	64
		3.4. Comment la CPD peut-elle être intégrée dans le secteur du logement et de la construction ?	75
		3.5. Mise en place de mécanismes de coordination permettant d'assurer le succès des politiques et des instruments de CPD	84
		RESSOURCES	99
		BIBLIOGRAPHIE	108

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACV	Analyse du cycle de vie	ERE	Efficacité des ressources	OSC	Organisation de la société civile	SCP/RAC	Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables
ADENE	Agence portugaise de l'énergie	EUR	Euro	PACT	Protected Area Conservation Trust	SDD	Stratégie de développement durable
AEE	Agence européenne pour l'environnement	FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	PAM	Plan d'action pour la Méditerranée pour la Convention de Barcelone	SGE	Système de gestion de l'environnement
APA	Agence portugaise de l'environnement	FEM	Fonds pour l'environnement mondial	PIP	Politique intégrée des produits	SIG	Système d'information géographique
APD	Achat public durable	GES	Gaz à effet de serre	PME	Petite et moyenne entreprise	SMDD	Stratégie méditerranéenne de développement durable
APV	Achat public vert	GIZ	Agence allemande de coopération technique	PNA	Plan national d'action	UE	Union européenne
CAD	Dollar canadien	GIZC	Gestion intégrée des zones côtières	PNNS	Programme national nutrition santé (France)	USD	Dollar américain
CCC	Calcul du coût du cycle de vie	IGES	Institut des stratégies environnementales mondiales	PNSI	Programme national de symbiose industrielle	10YFP	Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables
CE	Commission européenne	IPEN	Réseau international pour l'élimination des POP	PNUE	Programme des Nations unies pour le développement		
CEDRO	Projet d'efficacité énergétique et de démonstration de l'énergie renouvelable	ISO	Organisation internationale de normalisation	PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement		
CNAB	Commission nationale de l'agriculture biologique	MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord	POP	Polluants organiques persistants		
CNTPP	Centre national des technologies de production plus propre	MPE	Meilleures pratiques environnementales	RECP	Utilisation efficace des ressources et production propre		
CO₂	Dioxyde de carbone	MSC	Conseil d'intendance des mers	RSCN	Société royale pour la conservation de la nature		
CPD	Consommation et production durables	MTD	Meilleures techniques disponibles	RSE	Responsabilité sociale des entreprises		
DBO	Demande biochimique en oxygène	NEEREA	Action nationale pour l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable				
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques	NU	Nations unies				
DPEB	Directive sur la performance énergétique des bâtiments	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques				
DTIE	Département de technologie, d'industrie et d'économie	OIT	Organisation internationale du travail				
EE	Empreinte écologique	OMC	Organisation mondiale du commerce				
ENCPC	Centre national égyptien de production propre	ONG	Organisation non gouvernementale				
éq.CO₂	Équivalent dioxyde de carbone	ONU	Organisation des Nations unies pour le développement industriel				

« L'objectif fondamental de la CPD est de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement. Adopter des modes de CPD permettra d'inscrire dans la durée les améliorations du développement économique et du bien-être humain dont nous dépendons, y compris les améliorations en matière de santé et d'éducation. Autrement dit, la CPD vise à faire plus et mieux avec moins tout au long du cycle de vie des produits, en améliorant la qualité de vie pour tous. Il y aura donc « plus » de biens et services avec « moins » d'impacts en termes de consommation de ressources, de dégradation de l'environnement, de production de déchets et de pollution. »

PNUE 2012 : Perspectives mondiales des politiques de CPD

INTRODUCTION.

Un cadre pour le manuel de CPD

La région Méditerranée a connu un développement économique rapide au cours des dernières décennies. Cependant, ce développement a été accompagné d'un important épuisement des ressources naturelles et d'une dégradation généralisée de l'environnement naturel. À moins qu'un meilleur équilibre ne soit trouvé, la situation continuera à se dégrader et le développement économique ira en sens inverse. Une économie verte utilisant efficacement les ressources doit et peut être développée. Le développement ne peut être dissocié de la dégradation de l'environnement et la **consommation et la production durables** (CPD) fournit de nombreux outils pour ce faire – dont ceux qui touchent les leviers de la formulation et de l'application des politiques.

Conformément à cette approche, le programme **SWITCH-Med, financé par l'Union européenne** (UE), a été conçu comme un programme à composantes multiples visant à faciliter la transition vers la CPD dans la région sud de la Méditerranée. Le programme vise à changer la façon dont les biens et services sont produits et consommés de manière à ce que le développement humain et la satisfaction des besoins de l'homme soient découplés de la dégradation de l'environnement. Il soutient l'industrie, les nouveaux entrepreneurs verts, la société civile et les décideurs politiques à travers l'élaboration des politiques, des activités de démonstration et de mise en réseau.

Le programme SWITCH-Med est mis en œuvre grâce à la collaboration de l'Union européenne, de l'Organisation des

Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), du PNUE/PAM¹- di SCP/RAC² et du PNUE-DTIE³. Il se compose de trois volets interdépendants : un volet politique, un volet de démonstration, et une composante de réseautage.

La **composante politique de SWITCH-Med** vise à renforcer les cadres de gouvernance et de politique de l'environnement pertinents. Avec une large participation des parties prenantes, il va développer / affiner les plans d'action nationaux de CPD dans les pays bénéficiaires et élaborer un plan d'action régional et une feuille de route de CPD conformément à la Convention de Barcelone⁴.

La **composante de démonstration du programme SWITCH-Med** vise à mettre en œuvre des actions concrètes abordant les obstacles rencontrés par les acteurs responsables du passage à des modèles de CPD. Elle se compose de trois sous-composantes :

- **Production durable – MED TEST II⁵** – stimuler la demande et l'offre de services de production durables pour l'industrie ;
- **Entrepreneuriat vert et renforcement de la société civile** – promouvoir l'adoption de nouveaux modèles d'affaires verts et socialement inclusives, en ciblant les start-ups et en préconisant des modèles et des valeurs de consommation durable chez les consommateurs et la société civile en général ;

¹ Programme des Nations unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée pour la Convention de Barcelone

² Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (mise en œuvre des actions liées à la Convention de Barcelone) – liée au PNUE/PAM

³ Département de technologie, d'industrie et d'économie

⁴ Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée

⁵ MED TEST : transfert de technologie verte dans le sud de la Méditerranée. Il s'agit d'une initiative de l'industrie verte ONUDI soutenue par le FEM, le gouvernement italien et le « Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée » du PNUE/PAM. Le programme porte sur les sources terrestres de pollution dans les points chauds industriels prioritaires du Plan d'action stratégique pour la Méditerranée (PAS-MED).

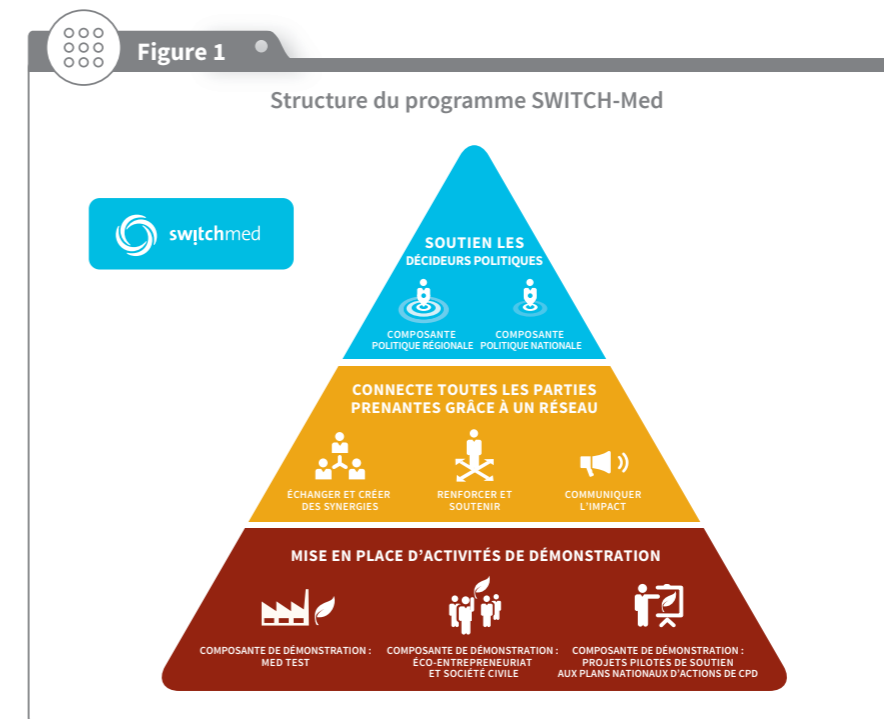
- **Démo de plans d'action nationaux de CPD** – mettre en œuvre dans chaque pays des activités de démonstration tirées des plans d'action nationaux de CPD (PAN) élaborés avec les gouvernements dans le cadre du volet politique du programme SWITCH-Med.

La **composante de réseautage de SWITCH-Med** vise à soutenir la visibilité, l'efficacité, la durabilité à long terme et l'impact des composantes du programme. Elle permet une communication étendue, la mise en réseau et l'échange des leçons apprises, et encourage l'intensification des activités, tout en s'occupant des synergies avec les programmes associés, à savoir Switch-Asia et Switch-Africa Green.

Pourquoi le manuel a-t-il été développé ?

Comme mentionné ci-dessus, l'une des principales missions du programme SWITCH-Med est le cadre du volet politique qui consiste à intégrer la CPD dans des domaines clés pour encourager le développement durable en Méditerranée. Cette composante comprend :

- Une **composante de politique régionale** visant à intégrer la CPD dans le cadre de la politique régionale et de la gouvernance de la Méditerranée, et en particulier dans le cadre de la Convention de Barcelone pour la protection de l'environnement méditerranéen, à travers l'élaboration d'un plan d'action



CPD pour la Méditerranée et d'une feuille de route d'accompagnement ;

- Une **composante de politique nationale** visant à aider les pays dans l'élaboration de plans d'action nationaux en matière de CPD (SCP PAN) dans neuf pays méditerranéens (Algérie, Maroc, Tunisie, Égypte, Libye, Liban, Jordanie, Israël et Palestine), ou l'intégration de la CPD dans les plans et stratégies nationaux (stratégies de développement durable, stratégies d'économie verte, etc.).

L'**objectif général du manuel sur la CPD** consiste à soutenir les décideurs politiques et les représentants des administrations locales et nationales dans les pays méditerranéens, ainsi que toutes les autres parties intéressées qui souhaitent en savoir plus sur l'approche de la CPD et sa mise en œuvre dans la région. Il apporte un ensemble d'outils et d'instruments efficaces, des études de cas et les leçons apprises qui peuvent aider à construire des cadres nationaux de CPD et à les intégrer dans les politiques nationales et sectorielles.

Cette publication, adaptée au contexte et aux priorités de la région complète la « **La planification pour le changement (P4C)** » méthodologie développée par le PNUE pour aider les pays à l'élaboration de programmes nationaux sur la consommation et la production durables.

Comment le manuel peut-il être utilisé ?

Cette publication se compose des chapitres suivants :

MESSAGES CLÉS

Le premier chapitre résume les principaux messages qui doivent être pris en considération au début de tout processus visant à intégrer la CPD dans les politiques et stratégies nationales.

CHAPITRE 1

Comprendre la consommation et la production durables.

Ce chapitre permet au lecteur de comprendre pourquoi et comment la CPD a pris de l'importance dans l'agenda international. Il montre également comment la CPD est intégrée dans l'ordre du jour de la politique méditerranéenne de protection de l'environnement et du développement durable, et comment cette approche pourrait favoriser une meilleure mise en œuvre des engagements existants dans la région. Le chapitre donne ensuite plus de détail sur la CPD, en révélant ses principes fondamentaux et en soulignant sa contribution à des questions d'actualité telles que l'atténuation du changement climatique, la lutte contre la pauvreté, l'efficacité des ressources et la promotion de modes de vie durables.

CHAPITRE 2

Cadre politique de la CPD. Ce chapitre révèle les principales raisons de l'élaboration de programmes de CPD nationaux et apporte des conseils sur la façon dont elle peut être intégrée dans la planification des processus et les activités d'une organisation (pour les politiques déjà en place, en cours de développement ou en cours de révision). L'importance de communiquer l'approche de la CPD, ainsi que la mesure et la communication des résultats sont soulignées, et quelques conseils

sont donnés pour la création des indicateurs de CPD nécessaires. Les principales catégories d'instruments politiques utilisés pour intégrer la CPD dans les processus de planification nationaux sont présentées pour aider à faciliter la compréhension et servir de source d'inspiration en montrant ce qui est déjà à la disposition des ministères. Le chapitre présente la notion de « cycle de vie » en expliquant comment les instruments de développement de politiques de CPD doivent couvrir chaque étape pour créer un impact réel et inverser les tendances de consommation et de production non durables.

CHAPITRE 3

Intégration de la CPD dans les secteurs clés de l'économie en Méditerranée. Ce chapitre se concentre sur l'alimentation et l'agriculture, la fabrication de biens de consommation, le tourisme, le logement et la construction. Il présente les informations suivantes pour chaque secteur :

- Principales raisons pour l'intégration de la CPD
- Impact environnemental produit tout au long du cycle de vie du secteur
- Politiques et instruments disponibles pour l'intégration de la CPD, en classant les instruments par type et par étape du cycle de vie qu'ils ciblent. Il est important de se rappeler que cet article met en avant certains instruments en partie pour inspirer les lecteurs. Les instruments ne doivent pas nécessairement être mis en œuvre en même temps ; chaque pays peut choisir ceux qui conviennent le plus à ses propres priorités, puis les mettre progressivement en œuvre
- Domaines politiques et parties prenantes clés de l'intégration de la CPD
- Manière dont les instruments sont liés et soutiennent la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, de ses protocoles et des plans régionaux

Le chapitre se termine en soulignant l'importance de la **coordination des parties prenantes** pour améliorer l'efficacité des politiques et des instruments mis en œuvre.



DES ÉTUDES DE CAS sont décrites dans tous les chapitres du manuel.

S'agissant d'exemples d'instruments efficaces, d'initiatives ou de projets de la région méditerranéenne ou d'ailleurs, le but est d'inspirer et de faciliter la compréhension de ces concepts et outils. Les « cas » ont été sélectionnés à travers un processus de cartographie détaillée qui a dû renoncer à certains bons exemples pour que le document ne soit pas trop long. Ils sont néanmoins disponibles sur la plateforme en ligne SWITCH-Med (www.switchmed.eu), où d'autres exemples de bonnes pratiques seront régulièrement publiés.

DES RESSOURCES sont mise à disposition des lecteurs en fin de manuel. Elles leur permettront d'approfondir leurs connaissances sur l'intégration de la CPD dans les processus de planification du pays.

Le manuel sur la CPD n'aspire pas à être la seule et unique méthode d'intégration de la CPD, mais un ensemble flexible d'instruments spécifiques nécessaires à un cadre de CPD, et qui abordent toutes les étapes du cycle de vie de production-consommation. Chaque pays peut adapter le cadre en fonction de ses propres priorités et de sa situation socioéconomique.

MESSAGES CLÉS

• Au cours des deux dernières décennies **les politiques de consommation et de production durables (CPD) ont occupé un rôle central** dans la voie vers le développement durable, comme le reconnaissent les leaders mondiaux au Sommet mondial de Rio (1992), de Johannesburg (2002), et de Rio+20 (2012), où le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP) a été adopté.

• Dans la région méditerranéenne, la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone), adoptée en 1976, constitue un cadre politique régional unique pour la protection de l'environnement et le développement durable. Ses 22 parties contractantes reconnaissent l'importance du passage à des modèles plus durables et, depuis 2005, de nombreuses actions ont été mises en œuvre pour renforcer la CPD dans la région. En 2013, les parties contractantes ont **demandé l'élaboration d'un plan d'action CPD spécifique pour la Méditerranée** visant à traiter les priorités communes de la région pour le développement durable, et à identifier les outils de CPD aidant à mettre en œuvre de façon efficace les obligations créées au titre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles.

• En reconnaissant l'importance de la CPD, plusieurs pays du nord et du sud de la Méditerranée ont développé **des stratégies et des politiques visant à promouvoir la CPD**, soit en tant que programmes de CPD spécifiques ou en synergie avec le développement durable, la croissance verte ou les stratégies d'économie verte.

• **L'intégration de la CPD** se réfère à la prise en compte systématique de la notion de CPD à tous les niveaux de l'élaboration des politiques, aussi bien pour les politiques déjà en place que pour celles en cours de révision ou en développement. L'inclusion des objectifs de CPD dans les stratégies de développement économique et de croissance est particulièrement importante pour assurer un soutien de haut niveau.

• **Les principes clés de la CPD** sont les suivants : (i) la nécessité de traiter non seulement les préoccupations environnementales mais aussi les défis économiques et sociaux ; (ii) le découplage de la croissance économique de la dégradation de l'environnement (amélioration de l'efficacité des ressources) ; (iii) l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être (lutte contre la pauvreté et promotion de modes de vie durables) ; (iv) l'adoption de l'approche du cycle de vie pour minimiser les impacts à tous les stades du processus de production et de consommation (réduction de l'utilisation ou promotion d'alternatives saines à des produits chimiques nocifs, et amélioration de la gestion et du recyclage des déchets) ; (v) la participation active des parties prenantes à tous les niveaux de gouvernance, organisations du secteur privé, milieu universitaire et société civile ; et (vi) la mise en garde contre l'effet rebond, où les gains d'efficacité sont compensés par les augmentations de la consommation non durable qui en résultent.

• **Un large éventail de politiques et d'instruments peut être utilisé pour mettre en œuvre la CPD.** Les politiques, les stratégies, les programmes et les plans d'action définissent la vision stratégique de la CPD dans les secteurs prioritaires. Les instruments politiques sont les outils pratiques qui permettent d'atteindre des objectifs politiques. Ils peuvent être regroupés en quatre catégories : instruments réglementaires (mécanismes de commandement et de contrôle), instruments économiques (incitations financières), instruments de communication (permettant des choix éclairés) et instruments volontaires ou de procédure (action grâce à l'autorégulation de la société). Les politiques et les instruments de la CPD doivent cibler les différentes étapes du cycle de vie de production-consommation.

• Le moyen le plus efficace de mettre en œuvre des politiques de CPD consiste à déployer un **ensemble bien coordonné d'instruments** se soutenant et se complétant mutuellement. **La participation et la coordination multi-acteurs avec d'autres domaines de politiques**, sous la responsabilité de différents ministères, sont nécessaires pour élaborer des politiques plus efficaces.

• **La multi-implication des parties prenantes**, c'est-à-dire la participation active et la collaboration de toutes les parties prenantes dans l'élaboration et le développement de politiques de CPD implique : l'identification des situations gagnant-gagnant, en particulier pour le secteur privé, avec un accent particulier sur le rôle déterminant des PME ; et l'autonomisation de la société civile, sous une forme ou une autre, en tant que partenaire pour la sensibilisation à l'adoption de modes de vie et de consommation plus durables et aux niveaux de la société et individuels.

• L'alimentation et l'agriculture, le tourisme, le logement et la construction, ainsi que la fabrication des produits, sont tous **des secteurs importants de l'activité économique qui affectent tout particulièrement le développement durable dans la région**. Les politiques de CPD dans ces domaines doivent donc être prioritaires pour assurer que le développement est durable et compatible avec la capacité de charge de la région, de la planète et de sa population.

• Pour **mesurer et communiquer les questions de CPD**, les gouvernements peuvent utiliser une grande variété d'indicateurs en fonction de leurs propres engagements liés à la CPD dans les domaines prioritaires.

• « **L'empreinte écologique** » peut être utilisée comme un indicateur global de CPD. Elle peut aider à identifier la taille de la surface biologiquement productive nécessaire pour produire les ressources et les services de l'activité économique et la consommation d'une population donnée, et pour absorber les déchets produits, par rapport à la « biocapacité » du pays ou de la région.

• Il existe un **large éventail de bonnes pratiques et de leçons apprises dans la mise en œuvre de la politique CPD**, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région méditerranéenne, qui peut devenir une source d'inspiration et être adapté aux contextes locaux et nationaux.

Entamer

UNE RÉFLEXION SUR
LE CYCLE DE VIE

ET

S'ENGAGER
ENVERS LES PARTIES
PRENANTES CLÉS

1.1. Pourquoi les décideurs politiques doivent-ils intégrer une approche de la CPD dans l'élaboration des politiques nationales et sectorielles ?

CPD – une approche reconnue par les leaders mondiaux

En 1992, lors du premier Sommet mondial pour l'environnement et le développement qui s'est tenu à Rio de Janeiro, au Brésil, les dirigeants mondiaux de l'ensemble des secteurs de la société reconnaissent que : « [...] la cause principale de la dégradation continue de l'environnement mondial est un schéma de consommation et de production non viable, notamment dans les pays industrialisés, qui est extrêmement préoccupant dans la mesure où il aggrave la pauvreté et les déséquilibres » (Nations unies, 1992a). Ils ont proclamé que : « Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les États devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées » (Nations unies, 1992b).

Dix ans plus tard, lors du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (2002), les dirigeants de toutes les nations et les secteurs ont réaffirmé le rôle central de la CPD et ont identifié celle-ci comme étant l'un des trois « objectifs généraux et une exigence essentielle pour le développement durable » (Nations unies, 2002). Le Plan d'application de Johannesburg a pour objectif d'« Encourager et promouvoir l'élaboration d'un ensemble de programmes

décennaux pour appuyer les initiatives régionales et nationales visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables propres, à promouvoir le développement économique et social dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes en gérant et, selon qu'il convient, en découplant la croissance économique et la dégradation de l'environnement au moyen d'une amélioration du rendement et de la viabilité de l'utilisation des ressources et des processus de production, et d'une réduction de la dégradation des ressources, de la pollution et du gaspillage. » (Nations unies, 2002). Pour informer et soutenir le développement de ces programmes décennaux, un processus de consultation mondiale, d'échange et d'action a été lancé : le Processus de Marrakech.

Lors du Sommet mondial Rio+20 de 2012, la nécessité de changer la façon dont les sociétés non durables et de consommer les produits a été réaffirmée comme l'un des trois objectifs généraux de développement durable. Il a également été reconnu que les gouvernements devraient renouveler leur engagement à passer à des modes de CPD, avec l'adoption du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP) (Nations unies, 2012a). Le 10YFP s'appuie sur l'expérience acquise à travers le Processus de Marrakech et constitue la base pour l'élaboration de programmes de CPD avec une liste indicative initiale de cinq programmes, et ne doit en aucun cas être limitée à cette liste.

Les programmes initiaux dans le 10YFP

- Information des consommateurs
- Modes de vie durables et éducation
- Achats publics durables
- Bâtiments et construction durables
- Tourisme durable, y compris écotourisme

Source : Nations unies, 2012b.

Ces mesures et engagements mondiaux ont renforcé l'importance de la CPD en tant qu'étape nécessaire vers la réalisation du développement durable. Ils soulignent la nécessité d'un changement d'orientation des actions de fin de cycle vers des approches de CPD holistiques, où non seulement les stratégies de production propre sont encouragées, mais l'accent est mis sur l'importance d'encourager les différentes parties prenantes, y compris le secteur public, les organismes privés, les organisations de la société civile et les individus, à adopter des pratiques et des solutions de consommation et de production plus durables.

La croissance mondiale de la classe de consommateurs à des niveaux toujours plus élevés fait que les modes de vie et de consommation durables sont d'autant plus importants. Des secteurs tels que l'alimentation et l'agriculture, la fabrication de biens de consommation, le tourisme, le logement et la construction sont d'une importance capitale du point de vue de la CPD. Ces secteurs ont également été identifiés comme secteurs prioritaires dans la région méditerranéenne et sont traités dans le chapitre 3.

L'UE a identifié la CPD comme un objectif clé de sa nouvelle stratégie européenne de développement durable (SDD-2009). La Commission européenne a présenté son plan d'action pour une consommation et une production durables et pour une politique industrielle durable en 2008, qui a été adopté par le Conseil européen la même année.

En 2008, les pays arabes, conscients de l'importance de la CPD, ont organisé une première table ronde sur la CPD. En 2012, ils ont adopté la 10YFP arabe sur la CPD dans le but de « promouvoir le concept de consommation et de production durables dans la région arabe, en encourageant l'utilisation de produits et de services qui assurent la protection de l'environnement, la conservation de l'eau et de l'énergie ainsi que d'autres ressources naturelles, tout en contribuant à l'éradication de la pauvreté et à des modes de vie durables ».

Source : <http://www.scpclearinghouse.org/fr/c/14-scp-west-asia/d/scp-west-asia/24-arab-regional-strategy-for-scp.html>

La CPD, une approche intégrée dans le cadre de la politique méditerranéenne pour le développement durable

La principale couverture politique pour la protection de l'environnement et le développement durable en Méditerranée est le **PAM (Plan d'action pour la Méditerranée)** adopté en 1975 et dont le cadre juridique comprend : la **Convention de Barcelone** signée en 1976 et révisée en 1995, et six protocoles pour assurer son application (SCP/RAC, s.d.). L'objectif principal du PAM et de la Convention de Barcelone consiste à prévenir, réduire et combattre la pollution de la mer Méditerranée, ainsi qu'à protéger et à améliorer le milieu marin dans la région, pour ainsi contribuer à son développement durable.

Les **22 parties contractantes⁶ de la Convention** reconnaissent l'importance du changement vers des modèles plus durables de consommation et de production en vue de parvenir à un développement durable. Elles intègrent progressivement la CPD dans les programmes de mise en œuvre régulière de la Convention, le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), et la définition des programmes de travail semestriels de la CPD. Depuis 2005, de nombreuses actions ont été mises en œuvre à travers les principaux programmes de coopération régionale de sensibilisation à la CPD et de contribution au renforcement des capacités et de l'assistance technique pour les pays de la région (SCP/RAC, 2013).

⁶ Les parties contractantes sont l'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, Chypre, la Croatie, l'Égypte, l'Espagne, la France, la Grèce, Israël, l'Italie, le Liban, la Libye, Malte, le Maroc, Monaco, le Monténégro, la Slovaquie, la Syrie, la Tunisie, Turquie et l'Union européenne.

Dates clés dans la reconnaissance de la CPD par les parties contractantes de la Convention de Barcelone

2005

Approbation de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), qui établit la CPD comme un objectif majeur transversal pour atteindre le développement durable.

2008

Première table ronde méditerranéenne sur la CPD, organisée par le SCP/RAC.

2009

La CPD est identifiée comme l'une des six priorités thématiques du programme quinquennal du PAM 2010-2014 et le 2^e programme de travail sur la CPD 2010-2011.

2011

Le renforcement des activités de CPD est demandé à la 14^e réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable.

2012

Approbation du 3^e Programme de travail sur la CPD 2012-2013 et réaffirmation de l'engagement de la Convention de Barcelone de « soutenir, au niveau de la Méditerranée, le renforcement des capacités et d'autres activités liées à l'économie verte comme un moyen de parvenir au développement durable, tels que la promotion de modèles de consommation et de production durables ».

2013

Les parties contractantes ont demandé la préparation d'un plan d'action CPD spécifique pour la Méditerranée abordant les priorités communes de la région pour le développement durable, et l'identification des outils de CPD afin de mettre en œuvre de façon efficace les obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses protocoles. La Déclaration d'Istanbul adoptée à la 18^e Conférence des parties stipule la nécessité pour les parties contractantes de « renforcer leur engagement à accélérer la transition vers des modèles de consommation et de production durables en adoptant un plan d'action CPD conforme aux engagements pris à Rio+20 et qui vise à réduire les impacts des activités humaines sur les écosystèmes marins et côtiers ».

Source : SCP/RAC, 2013.

La Convention de Barcelone, ses protocoles et plans régionaux incluent de nombreux engagements, objectifs et mesures, qui nécessitent l'application des instruments de CPD pour les atteindre. Le chapitre 3 fournit de plus amples renseignements sur la façon dont les instruments CPD, utilisés dans les secteurs clés de l'économie, contribuent à la réalisation de ces engagements.

Par exemple, le protocole GIZC (Gestion intégrée des zones côtières) vise à assurer « la gestion et l'utilisation durables des zones côtières, en garantissant la prise en compte de la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, de la diversité des activités et des usages, de leurs interactions, de la vocation maritime de certaines activités et usages et leur impact sur la partie marine et la partie terrestre » (Protocole GIZC - 2008).

Compte tenu de la diversité et de l'interdépendance des activités économiques qui affectent la durabilité des zones côtières, et de l'engagement dans le Protocole (article 9) afin de minimiser l'utilisation des ressources naturelles, de prévenir la pollution et la dégradation des zones côtières ou de promouvoir de bonnes pratiques parmi toutes les parties prenantes (autorités publiques, acteurs économiques et organisations non gouvernementales), entre autres, l'approche de la CPD est meilleure pour aborder la durabilité de la zone côtière qu'une approche sectorielle plus classique (SCP/RAC, 2013).

À l'échelle nationale, plusieurs pays, à la fois du nord et du sud de la Méditerranée, ont déjà élaboré des stratégies ou des politiques visant à promouvoir la CPD, soit des politiques dédiées (comme la Croatie), dans le cadre de leurs stratégies de développement durable (à Chypre, en Italie, à Malte, en Espagne), soit des stratégies de croissance verte et d'économie verte (comme en Israël - voir le cas 3, section 2.1).

1.2. La CPD est-elle liée aux défis environnementaux mondiaux ?

Approche du changement climatique par la CPD



En raison de ses caractéristiques particulières, le bassin méditerranéen est considéré comme un point névralgique du changement climatique. Il est prévu que l'évolution de son climat – avec une hausse estimée de la température de 2 à 4 °C, une baisse de la pluviométrie de 4 à 30 %, et une augmentation du niveau de la mer de 18 à 59 cm (Plan bleu, 2012a) – affectera, par exemple, le cycle de l'eau avec des effets connexes sur le sol (salinisation, désertification, érosion), et la disponibilité d'eau de qualité qui va conduire à des conflits entre les utilisateurs (agriculture, tourisme, etc.). Il peut aussi y avoir une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, canicules, sécheresses, etc.) avec les risques économiques associés et la perte de vies humaines (Plan bleu, 2012a ; Banque mondiale/BIRD, 2012). La CPD offre les outils potentiels et nécessaires pour créer une économie durable à faibles émissions de carbone capable non seulement d'atténuer le changement climatique mais aussi d'être économiquement viable, socialement juste et fondée sur les principes de l'équité mondiale (Réseau SWITCH-Asia, 2009).

En ce qui concerne la production, les entreprises peuvent réduire les émissions par une efficacité accrue, l'adoption de solutions moins polluantes (technologies propres et chimie verte), l'application de pratiques agricoles et forestières plus durables, en utilisant des matériaux et des énergies plus renouvelables et des matériaux recyclés, comme le plastique et l'acier, et peuvent réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 80 à 95 % par rapport à l'utilisation de matériaux vierges, par exemple. Du côté de la consommation, les options de CPD comprennent des applications capables de

mieux conserver l'énergie dans les bâtiments commerciaux et résidentiels, des bâtiments sans ou à faible émission, des appareils économes en énergie, des normes et l'étiquetage, des alternatives de transport à faibles émissions de carbone, et l'amélioration des collectes sélectives de déchets pour augmenter les taux de recyclage (Réseau SWITCH-Asia, 2009).

La CPD pour réduire la pauvreté



Les éléments qui caractérisent la pauvreté comprennent, entre autres, des ressources économiques restreintes, un accès limité aux soins de santé, l'analphabétisme et la sous-scolarisation ou les conditions de vie sous-standard en raison d'un manque de services de base (eau courante, raccordement aux réseaux d'assainissement, transports, etc.), des conditions de travail ou d'habitation défavorables et des environnements pollués. La CPD ne peut pas s'attaquer à tous les facteurs de pauvreté, mais elle peut aider à atténuer certains d'entre eux car elle vise à améliorer à la fois l'environnement et la qualité de vie.

Par exemple, de nombreuses mesures de CPD favorisent l'accès à l'eau potable, améliorent la gestion des déchets et réduisent l'exposition à des substances nocives (notamment en réglementant l'utilisation et l'élimination des produits chimiques, ou par substitution des substances chimiques dangereuses par des substances plus bénignes), diminuant ainsi les risques sanitaires pour les populations les plus exposées. Les actions de CPD contribueront à la gestion durable et à la restauration des écosystèmes, ce qui est indispensable pour garantir la disponibilité et l'accès aux ressources naturelles, dont les moyens de subsistance des pauvres dépendent souvent. La « résilience des écosystèmes » joue un rôle dans la réduction des effets des catastrophes naturelles telles que les inondations ou les sécheresses, qui provoquent plus de dégâts dans les communautés pauvres. La CPD peut également contribuer à l'amélioration et à la sécurité des conditions de travail notamment dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre (PNUE, 2009 ; PNUE, 2012a).

La CPD pour accroître l'efficacité des ressources



L'un des objectifs de la CPD est de dissocier la croissance économique des effets négatifs sur l'environnement en termes de dégradation des écosystèmes et de pollution (en faire plus, tout en polluant moins), de même qu'en termes d'utilisation des ressources (en faire plus, tout en utilisant moins). L'efficacité des ressources est donc inhérente à l'approche de la CPD.

En utilisant des instruments de CPD, les gouvernements peuvent encourager les entreprises à concevoir et produire des produits et des services nécessitant moins de ressources naturelles et d'énergie. Par exemple :

- **Les réglementations relatives à la gestion des déchets** peuvent rendre le recyclage plus avantageux pour les entreprises, en assurant la promotion de modèles en boucle fermée et en réduisant ainsi la nécessité de ressources naturelles.
- **Les subventions et les crédits préférentiels** pour encourager l'industrie à s'adapter à des réglementations environnementales plus strictes, à adopter des technologies plus propres, etc., et les rendre plus économes en ressources et plus compétitives.
- **La substitution de produits chimiques dangereux** réduit les risques lors de l'utilisation et des phases de recyclage, et favorise la conception de produits fabriqués à partir de matériaux recyclés.
- **Les taxes carbone** peuvent favoriser la mise en œuvre de mesures qui mènent à une réduction de la consommation d'énergie, stimulent l'utilisation des énergies renouvelables et donc diminuent la consommation d'énergie non renouvelable.
- **Les stimulations du marché**, y compris les subventions et les campagnes de sensibilisation du public peuvent, par exemple, être utilisées pour encourager les ménages, le secteur public et le secteur privé à remplacer les robinets et les toilettes par des alternatives consommant moins d'eau.

L'efficacité de l'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles contribue à la croissance verte et aux programmes d'économie verte.

La CPD pour promouvoir les modes de vie durables



La croissance de la richesse matérielle et de la population mondiale conduit à la hausse des niveaux de consommation qui, à son tour, mène à la baisse des ressources mondiales et à l'augmentation des

émissions de CO₂. Le changement climatique devrait se traduire par une nouvelle augmentation de l'inégalité sociale au sein et entre les pays. Toutefois, les pertes économiques mondiales et les pertes assurées dues aux catastrophes naturelles ont déjà rapidement augmenté au cours de la dernière décennie (Rijnhout et Lorek, 2012) et ont détruit des biens à grande échelle. Par conséquent, les riches et les pauvres devraient avoir un intérêt commun pour lutter ensemble contre le changement climatique et la dégradation des autres services écosystémiques.

Les instruments de la CPD peuvent contribuer à faire évoluer les normes sociales vers la promotion de modes de vie durables et sains, à la fois au niveau individuel et au communautaire, par la promotion de bonnes pratiques, l'encouragement des initiatives locales réussies, l'innovation sociale et l'entrepreneuriat. Elle peut être considérée comme l'approche la plus humaniste et certainement aussi la plus prometteuse en matière de la lutte contre la dégradation des services écosystémiques (y compris le climat), qui finira par détruire également la richesse que les sociétés ont générée au cours des siècles. Les cadres institutionnels qui favorisent la prise de décisions à long terme, la bonne gestion des biens communs et la participation de la société civile, tant au niveau local que national, sont indispensables pour l'évolution des comportements vers des modes de vie sains et l'évolution des normes sociales se déplaçant de la richesse matérielle vers le bien-être (Rijnhout et Lorek, 2012).

1.3. Quels sont les aspects clés de la CPD ?

L'importance de l'approche de la CPD découle de sa perspective holistique et de son caractère transversal. Les approches classiques, qui traitent les problèmes environnementaux et sociaux en s'appuyant sur des aspects de durabilité simples (par exemple l'utilisation de l'eau, la production de déchets, les conditions de travail, etc.) et sur certains secteurs ou parties prenantes, n'ont pas réussi à atteindre le changement souhaité.

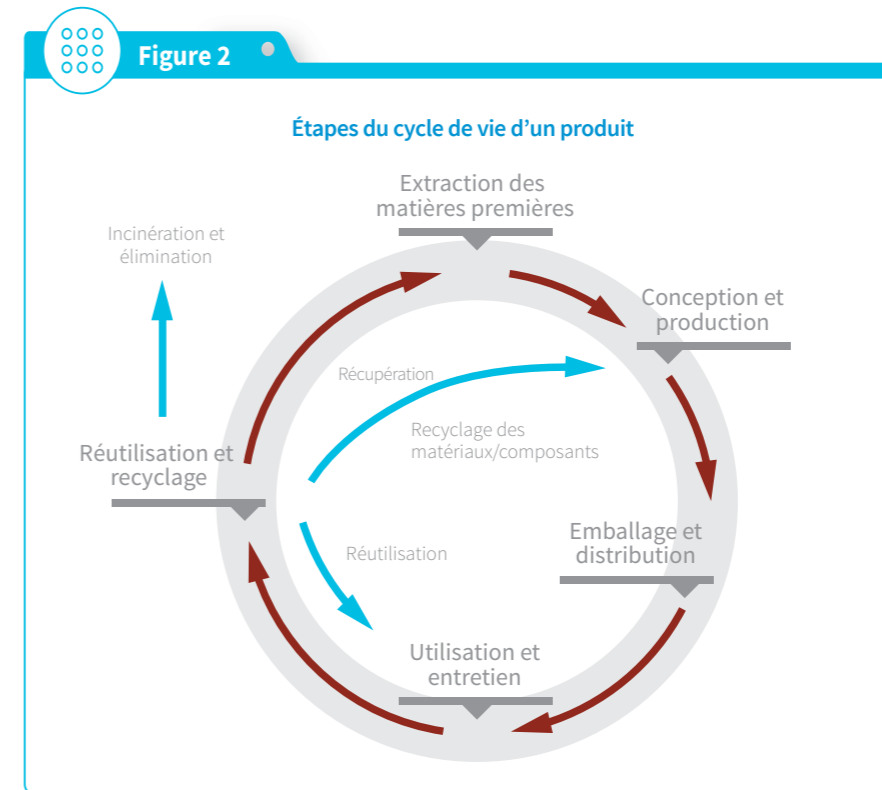
Pour obtenir de meilleurs résultats en termes de développement durable, l'approche de la CPD intègre les principes suivants (adapté du PNUE, 2008 et EIONET 2010) :

- **Relever les défis économiques et sociaux clés**, y compris la satisfaction des besoins de base, la lutte contre le chômage, l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être humain (lutte contre la pauvreté et promotion de modes de vie durables).
- **Dissocier le développement économique de la pression sur l'environnement**, afin d'éviter la dégradation croissante de l'environnement ou de compromettre les opportunités pour les générations futures.
- **Adopter une approche du cycle de vie en tenant compte de tous les effets qui se produisent au cours du cycle de vie de la chaîne de la consommation-production**. Puisque nous vivons et travaillons dans des systèmes interconnectés, ce qui se passe dans un système affecte les autres et vice-versa.

Le cycle de vie au cœur de la question

L'approche de la CPD place le « cycle de vie » au cœur de la question. Il s'agit d'examiner et de comprendre les impacts sociaux et environnementaux qu'un produit, service ou solution provoque à chaque étape de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières, de leur transformation, de la conception et de la production/fabrication, à la distribution, à l'utilisation/réutilisation ou au rejet en vue de l'élimination en fin de vie (voir figure 2).

- **Impliquer activement toutes les parties prenantes des organismes publics dans le secteur privé, les institutions de recherche et la société en général** pour influencer l'offre et la demande de biens et de services et réduire les impacts négatifs de la production et de la consommation d'une manière intégrée.
- **Mettre en garde contre l'effet rebond**, dans lequel les gains d'efficacité sont compensés par des augmentations de la consommation non durable qui en résultent.



Source : PNUE/SETAC, 2007.

Une approche du cycle de vie peut élargir l'analyse de la consommation et de la production en apportant une meilleure compréhension des interactions de toute activité ou décision au-delà du champ immédiat ou de l'activité en question. Au niveau politique, il est crucial de veiller à ce que les politiques dans un domaine ne compromettent pas ou n'affectent pas négativement les autres.

L'approche du cycle de vie permet d'identifier quelle étape nécessite une intervention pour atteindre la plus grande amélioration de la durabilité sans provoquer un changement dans les problèmes sociaux et environnementaux entre les étapes du cycle de vie (par exemple, de la production à l'utilisation ou à l'élimination), entre les catégories d'impact (par exemple, si une amélioration de l'énergie augmente la consommation d'eau), ou entre les régions géographiques.

Au niveau politique, l'approche du cycle de vie va au-delà de la définition des politiques et des instruments visant à améliorer, à la fois d'un point de vue environnemental et social, la chaîne de valeur des produits et services existants. Elle comprend des mesures déterminantes qui encouragent un changement dans les solutions prévues pour les personnes et les organisations, ainsi qu'un changement des valeurs sociétales à évoluer vers des modes de vie plus durables. De cette façon, les erreurs des pays industrialisés (et qui sont la cause de nombreux défis liés au développement durable) peuvent être évités ailleurs, ce qui permet d'adopter de meilleures solutions et attitudes, et finalement d'assurer une meilleure qualité de vie.

L'approche du cycle de vie est de plus en plus fondamentale dans l'élaboration de politiques environnementales à travers le monde. Dans l'Union européenne, l'approche du cycle de vie est au cœur d'un nombre croissant de politiques et d'instruments dans des plusieurs domaines, par exemple :

- *Politique intégrée du produit, consommation et production durables et politique industrielle durable, marchés publics écologiques, éco-label européen, éco-gestion et audit, écoconception, forum de la distribution.*
- *L'approche du cycle de vie des déchets est désormais un terme de la directive cadre sur les déchets, et est utilisée pour aider à déterminer les avantages des différentes options de prévention ou de gestion. L'approche du cycle de vie est également au cœur de la stratégie thématique sur la réduction et le recyclage des déchets, et de la stratégie thématique concernant l'utilisation durable des ressources naturelles.*
- *L'éco-innovation et le plan d'action en faveur des écotechnologies (Environmental Technologies Action Plan - ETAP).*

En dehors de l'Union européenne, le Canada compte parmi le nombre croissant de pays qui ont également appliqué cette approche, dans laquelle l'approche du cycle de vie a permis de développer des politiques sur l'étiquetage écologique, l'emballage, la réduction des déchets et la gestion des substances toxiques. Elle a également été utilisée en Nouvelle-Zélande et au Japon, y compris pour l'étiquetage écologique, et en Australie pour les marchés publics. Aux États-Unis, la norme Carburants à faibles émissions de carbone de la Californie et le règlement de l'Agence de protection environnementale des carburants et additifs de carburant s'appuie sur l'analyse du cycle de vie. Le ministère norvégien de l'Environnement a utilisé l'approche du cycle de vie dans la mise en place de Green in Practice, une fondation qui promeut la CPD.

Source : JRC, 2010.

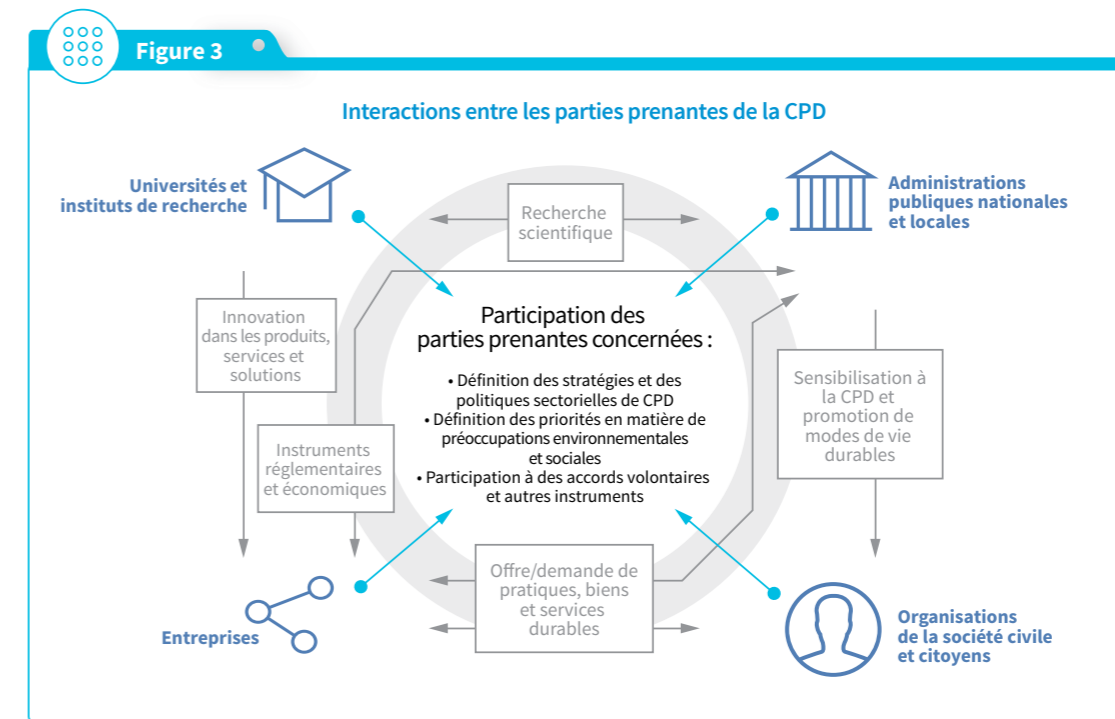
L'importance de la participation de parties prenantes multiples

Pour réussir la mise en place de la notion de CPD, les gouvernements ne peuvent pas agir seuls mais ont besoin de la participation active et de la collaboration de toutes les parties prenantes (l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux à tous les niveaux, y compris les entreprises et la société en général) à la fois dans l'élaboration des politiques et dans leur mise en œuvre (voir figure 3).

Pour que la CPD prenne racine et donne des résultats, les différentes parties prenantes, y compris le secteur privé, devraient voir les avantages permettant d'évoluer vers

des modes plus durables. La CPD doit être financièrement viable et socialement enrichissante par le biais de la reconnaissance sociale (SCP/RAC, 2013). Dans de nombreux pays en développement, cela exige également d'impliquer les petites et moyennes entreprises (PME), puisqu'elles constituent une partie déterminante du secteur productif et un important contributeur au développement économique.

La société, soit structurée en organisations de la société civile (OSC) ou en tant que citoyens individuels, devrait également être impliquée, car elle peut jouer un rôle important dans la sensibilisation et l'adoption et la promotion des instruments pour la consommation et les modes de vie durable. Les gouvernements devraient encourager et responsabiliser les citoyens en tant que partenaires dans la promotion et la mise en œuvre de politiques de CPD.



R&D&i/PRODUCTEURS DE PRODUITS ET SERVICES :
Analyse du cycle de vie, éco-conception, certification environnementale

CONSOMMATEURS DE PRODUITS ET SERVICES :
Achats publics et privés durables, chaîne logistique

Source : Adapté d'Ecoinstitut 2014.

**Cas 1 :****Le Grenelle de l'environnement, un vaste processus de consultation multipartite sur le développement durable en France**

Le Grenelle de l'environnement est un processus de consultation multipartite lancé en juillet 2007 dont l'objectif est de définir collectivement les mesures de politique publique pour le développement écologique et durable en France. Le processus a rassemblé les représentants des parties prenantes réparties en cinq groupes de travail, à savoir, le Gouvernement, les autorités publiques locales, le secteur privé, les syndicats et les ONG, afin de s'entendre sur les mesures gouvernementales à adopter pour construire une France plus durable.

Tout d'abord, six groupes de travail (parfois de plus de 50 membres issus des cinq groupes d'intervenants) ont été mis en place pour discuter et élaborer les actions possibles – un de ces groupes sur le thème « Adopter des modes de consommation et de production durables ». Après deux mois d'échanges intenses, les résultats des groupes de travail ont été publiés et un processus de consultation ouvert à l'échelle nationale a commencé par des réunions régionales, des forums Internet et des débats parlementaires, auxquels plus de 30 000 représentants ont participé. Afin de trouver un consensus sur les actions et les engagements, une réunion de négociation de deux jours et demi a eu lieu en octobre, ce qui a donné lieu à plus de 250 propositions. Par la suite, 34 comités opérationnels (avec plus de 1 200 personnes) ont été lancés pour le bon fonctionnement des engagements. En conséquence, une première loi, nommée « Grenelle 1 », approuvée presque à l'unanimité en octobre 2008, a transformé les engagements en programmes opérationnels dans un cadre juridique. En 2010, une seconde loi dite « Grenelle 2 » a encore précisé les programmes avec des objectifs, domaines et secteurs.

En outre, afin d'assurer le suivi et de contribuer à la mise en œuvre des résultats du processus, un conseil a été créé dès le début du Grenelle, et a été institutionnalisé en 2010 en tant qu'organe consultatif permanent. Le Comité national du développement durable et du Grenelle de l'environnement se compose de 41 membres issus des cinq groupes de travail, comme dans le Grenelle, mais avec la participation additionnelle de la société civile avec les représentants couvrant les questions de la famille, la protection des consommateurs, la solidarité, l'inclusion sociale, la jeunesse et l'aide au développement, et les chambres de commerce publiques.

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-Grenelle-de-l-environnement-de-.html>

**Cas 2 :****L'implication des parties prenantes dans la définition d'un plan d'action sur les marchés publics durables au Liban**

En 2010, le gouvernement libanais a rejoint le renforcement des capacités du projet pour les achats publics durables (APD) dans les pays en développement, menés par le Groupe de travail de Marrakech sur les APD et le PNUE, dont l'objectif principal était d'aider les gouvernements dans la définition d'un plan d'action APD (un instrument clé de la CPD).

Le ministère des Finances a demandé au PNUE de participer au projet compte tenu de la priorité qu'il devait revêtir pour moderniser le cadre de la passation des marchés publics du pays, de l'importance des APD comme soutien, et de l'expérience précédente du ministère dans un projet du Centre libanais pour la conservation de l'énergie sur la consommation durable de l'énergie (projet CEDRO).

Afin d'avoir une image claire de la situation dans le pays (état actuel des APD dans le gouvernement, cadre juridique, réceptivité du marché, etc.) et d'être en mesure de planifier des actions appropriées et coordonnées, le ministère des Finances n'a pas agi seul, mais a mis en place un comité de pilotage. Le comité a été chargé de fournir un soutien au ministère des Finances pour l'analyse préliminaire et la hiérarchisation des actions.

Au début, le comité se composait d'un petit groupe constitué du ministère des Finances, du ministère de l'Environnement, du ministère des Affaires sociales, du PNUD, de la Chambre de commerce et d'industrie et du Conseil pour le développement et la reconstruction. Au fil de l'évolution du projet, d'autres membres ont été invités à participer, comme le Bureau de la ministre d'État pour la réforme administrative, Libnor (l'organisme national de normes et standards), et le Centre libanais pour la conservation de l'énergie.

La participation de tous ces différents intervenants dès le début du projet était très importante afin de : 1) intégrer la dimension environnementale et socioéconomique de la durabilité ; 2) être en mesure de coordonner les demandes du gouvernement pour des produits et services plus durables (consommation CPD) avec la capacité de les produire ou fournir (production CPD) ; et 3) favoriser les synergies et la coordination avec les initiatives existantes et les instruments d'étiquetage.

Source : Ecoinstitut, 2011.



Diffuser

LA NOTION DE CPD

DANS

LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES

2.1. Comment élaborer des programmes de CPD ?

Les gouvernements ont déjà mis en place une série de politiques, instruments et initiatives visant à rendre les modes de consommation et de production plus durables, et couvrant : le recyclage, l'éco-étiquetage, des campagnes de sensibilisation, l'éco-fiscalité, etc. Toutefois, ces actions ne sont souvent ni correctement coordonnées ni suffisamment cohérentes, car elles sont promues séparément par différentes agences gouvernementales en fonction de leurs

propres politiques sectorielles. En outre, l'impact global de ces politiques est souvent insuffisant pour renverser réellement les tendances nationales liées à la surconsommation de ressources naturelles.

Pour souligner l'importance de la CPD en matière de durabilité et impliquer toutes les parties prenantes, en particulier au sein du gouvernement, de nombreux pays ont décidé de développer des programmes de CPD dédiés ou de traiter explicitement la CPD dans les stratégies de développement ou de croissance durable.

Principales raisons pour mettre en place un programme national de CPD

- La CPD est essentielle pour le développement durable
- La CPD intègre l'offre (production) et la demande (consommation) des activités dans des stratégies de marché cohérentes
- La CPD utilise l'approche du cycle de vie pour que les problèmes ne se déplacent pas dans les autres phases du cycle de vie
- La CPD vise des résultats « gagnant-gagnant » à travers un cadre multilatéral
- La CPD peut aider à attirer des fonds de donateurs pour les projets (par exemple les organisations de développement)
- La CPD vise les entreprises et l'industrie – des acteurs clés dans la réalisation du développement durable
- Les initiatives de CPD peuvent créer des emplois, inciter les investissements, et encourager l'innovation sociale et des entreprises

 Source : Adapté du PNUE, 2008.



Cas 3 :

Plan national pour une croissance verte, 2012-2020 (Israël)



En 2011, le gouvernement israélien a lancé un processus visant à élaborer une stratégie nationale de croissance verte pour les années 2012-2020. La décision a été prise après la signature de la Déclaration de l'OCDE sur la croissance verte en 2009 et qu'il devienne membre à part entière de l'OCDE en 2010.

Le processus a été mis en avant par deux ministères, le ministère de la Protection de l'environnement et le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Travail, et organisé par le biais de tables rondes. Les objectifs de ces tables rondes étaient les suivants : 1) formuler des recommandations pour un plan national pour la croissance verte ; 2) coopérer à la mise en œuvre du plan national ; 3) servir de forum pour le transfert d'informations et de mises à jour entre les différents partenaires ; et 4) développer des indicateurs de la croissance verte, en coordination avec l'OCDE.

Une consultation a également eu lieu en ligne sur un site dédié. Au total, environ 500 intervenants ont participé aux discussions (au niveau des tables rondes ou via le site Internet).

Une première table ronde a eu lieu en 2011 et, comme résultat, les participants ont convenu de présenter une proposition de politique sur la base d'instruments réglementaires, économiques, d'information et de mise en œuvre dans trois domaines : la production verte, consommation verte et de l'innovation verte. En 2012, une deuxième réunion a eu lieu à la première Conférence nationale d'Israël sur la croissance verte. La conférence a permis d'élargir le débat public sur la croissance verte et a souligné les avantages économiques, sociaux et environnementaux inhérents. Par la suite, le **Plan d'action national pour une croissance verte** a été consolidé.

Les six principaux leviers du plan sont les suivants :

En faveur de la production verte	Licences vertes intégrées Centre de connaissance sur la croissance verte Innovation verte Emplois verts
En faveur de la consommation verte	Consommation verte Achats verts

Source : http://www.sviva.gov.il/English/env_topics/GreenGrowth/

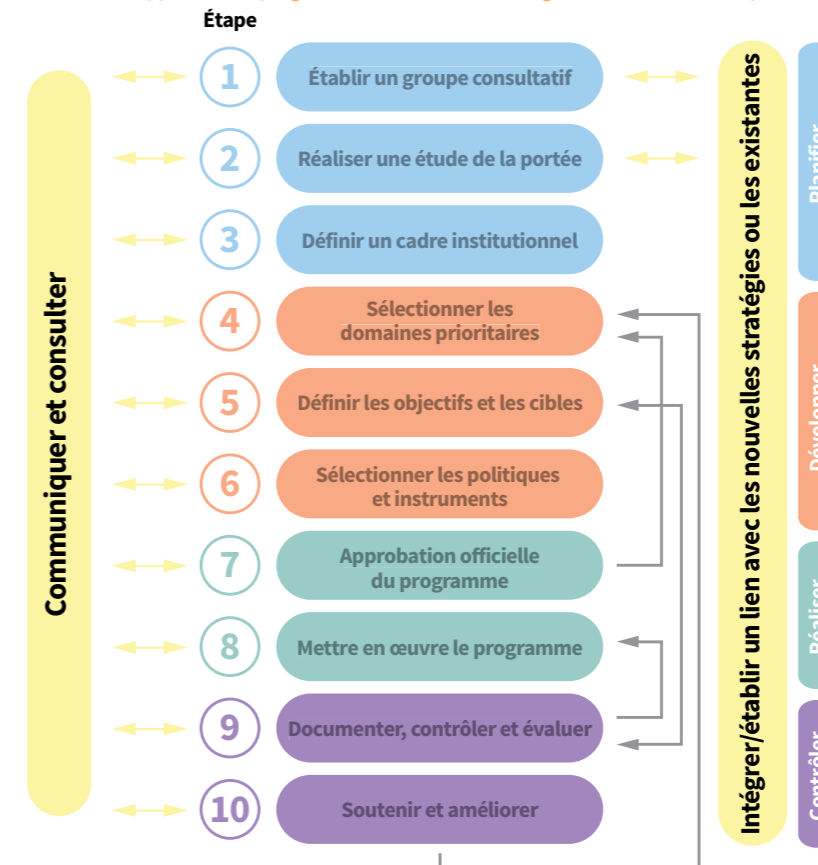
Pour développer des programmes de CPD, le PNUE propose un **processus de développement de programme de CPD** (détaillé dans la méthodologie de la « Planification pour le changement »), flexible et pouvant être adapté au contexte de chaque pays intéressé dans l'élaboration de ces programmes de CPD intégrés. Le processus étape

par étape est résumé dans la figure 4 et suit les principes communs : **approche, planification, réalisation, action, contrôle**. La CPD doit être intégrée dans le processus de planification et de prise de décision et ne se développe pas comme un exercice à part.



Figure 4

Processus de développement du programme de CPD (méthodologie de la « Planification pour le changement »).



Source : PNUE, 2008.



Cas 4 :

Programme de CPD pour Le Caire (Égypte)



Licence Creative Commons : Ernie Reyes

En 2008, la ville du Caire a publié le programme de CPD pour Le Caire, un document produit dans le cadre de la 10YFP africaine sur la CPD grâce à un effort de coopération des différentes parties prenantes au niveau national et local.

Le programme de CPD a été préparé conformément au processus de développement proposé par le PNUE et construit sur un cadre politique et stratégique existant afin de renforcer les efforts en cours et de combler les lacunes existantes.

Les principaux objectifs du programme de CPD étaient les suivants :

- Améliorer la sensibilisation à la CPD en impliquant les acteurs clés ;
- Préparer un programme de CPD local en mettant l'accent sur les activités en vigueur dans quatre domaines prioritaires (gestion des déchets solides, développement industriel, développement urbain (avec un accent sur les bidonvilles) et transports) ;
- Mettre en œuvre un certain nombre de projets pilotes en consultation avec les différentes parties prenantes.

L'objectif était également de soutenir l'élaboration d'un programme national sur la CPD.

Source : ENCPC, 2008. <http://www.unep.org/roa/docs/pdf/SCPPProgramme-Egypt.pdf>

2.2. Comment la CPD peut-elle être intégrée dans les politiques et plans clés ?

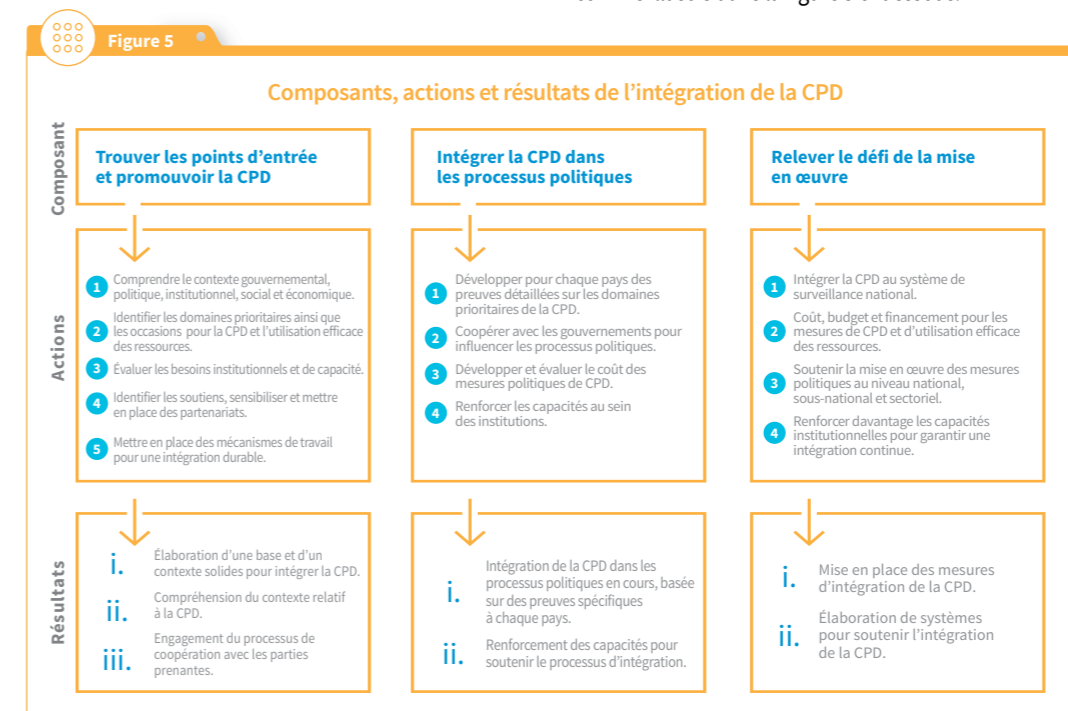
Qu'est-ce que l'intégration ?

L'intégration de la CPD signifie intégrer de manière systématique la notion et les mesures de CPD à tous les niveaux de l'élaboration des politiques, pour veiller à ce que la CPD soit présente dans les pratiques et la culture de l'organisation (adapté du PNUE, 2009).

Pour vraiment intégrer la CPD, les gouvernements doivent tenir compte de la façon dont la notion de CPD peut être intégrée dans la planification ordinaire et les activités de mise en œuvre, que ce soit avec les politiques déjà en place, avec les politiques en cours d'élaboration, et / ou lorsque les politiques sont en cours d'examen. Il est particulièrement important de s'assurer que les objectifs de la CPD sont pris en compte dans les stratégies de développement (y compris les stratégies économiques et de croissance) pour assurer un soutien de haut niveau (PNUE, 2012b).

Au niveau micro, les projets et initiatives peuvent également être conçus et déployés en intégrant pleinement l'approche de la CPD de manière participative, en impliquant activement toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile. Un exemple est présenté dans le cas 29.

Il n'y a pas de solution unique pour intégrer la CPD, et c'est pourquoi le PNUE propose un cadre reposant sur trois piliers, comme illustré dans la figure 5 ci-dessous.



Source : Adapté de Cohen et al. 2009.

L'assimilation et l'intégration de la CPD dans le cadre de politiques nationales peuvent être renforcées (PNUE, 2012b) :

- **En minimisant la fragmentation de messages** causée par la prolifération des plans d'action divers qui pourraient brouiller le centre d'attention et affaiblir l'élan ;
 - **En mettant en place des mécanismes de suivi** afin de permettre l'examen des politiques fondés sur des preuves pour consolider la CPD et éliminer les règlements et les instruments contradictoires ;
 - **En définissant de façon adéquate les stratégies de communication** pour toutes les parties prenantes, afin de renforcer l'élan et l'intérêt ;
 - **En favorisant les ressources et le renforcement des capacités** (ressources humaines, connaissances, outils, réseaux) pour soutenir la mise en œuvre de la politique.
- Mais aussi :
- **En encourageant l'élaboration de politiques intégrées** pour le développement durable ;
 - **En évaluant la mise en œuvre et en proposant des mesures correctives.**

Avoir un programme de CPD dédié n'est pas en soi une garantie que la CPD sera intégrée au sein du gouvernement et de la société. Et inversement, ne pas avoir une politique spécifique ne signifie pas que la CPD ne peut pas être prise en compte dans la planification et les activités de l'organisation. L'approche de la CPD doit être une partie intégrante du processus de planification et de prise de décision.

2.3. Comment la CPD peut-elle être mesurée et communiquée ?

Pour pouvoir communiquer l'approche de la CPD et les résultats obtenus pour soutenir l'intégration de la CPD, les pays doivent disposer de **mécanismes de suivi**. Ces mécanismes servent non seulement à suivre les progrès et les résultats, mais aussi à évaluer l'efficacité d'une politique ou d'un programme, à améliorer la responsabilisation et à identifier les domaines qui nécessitent une amélioration.

Parmi les différents outils de suivi et d'évaluation des politiques et des programmes (examen par les pairs, audit externe, etc.), les **indicateurs de performance** comptent parmi les plus utiles pour mesurer l'impact, ou l'absence de celui-ci, de ces programmes, et communiquer les améliorations de durabilité obtenus.

Alors que les gouvernements ont mis en place un large éventail de politiques avec des engagements liés à la CPD, une approche efficace pour établir un ensemble d'indicateurs de CPD consiste à choisir des indicateurs déjà en place ou à en choisir de nouveaux également utiles pour mesurer les résultats des politiques existantes (développement durable global, éradication de la pauvreté, stratégies de croissance ou politiques sectorielles sur les déchets, la gestion des zones côtières, la déforestation, etc.), et à les intégrer dans les activités de surveillance existantes.

Pour sélectionner et communiquer les résultats liés à la CPD, les pays ont besoin de comprendre ce que signifie en pratique la CPD dans des contextes différents. Si le pays applique des programmes de CPD dédiés, la définition des indicateurs se fera dans ce cadre et en fonction des priorités nationales. S'il n'existe aucune stratégie de CPD globale, la mise en place d'un ensemble d'indicateurs de performances de la CPD contribuera à l'intégration de la CPD, comme mentionné dans la section précédente (2.2).



Cas 5 :

Définir les indicateurs de CPD de la Thaïlande



Le Gouvernement thaïlandais inclut un ensemble d'indicateurs de CPD dans son plan de qualité de l'environnement 2012-2016, qui sont les suivants (qui comprennent certains indicateurs déjà en place dans le pays) :

Indicateurs du Plan EQM 2012-2016		
1. Augmentation du montant du budget annuel alloué par le gouvernement aux achats verts	%	↑
2. Réforme fiscale pour promouvoir une meilleure gestion de l'environnement	√	√
3. Augmentation du nombre de fermes certifiées respectant les normes environnementales	#	↑
4. Augmentation de 5 % de la part des terres en agriculture durable par rapport aux terres agricoles totales	%	↑
5. Augmentation du nombre d'entreprises certifiées écologiques	#	↑
6. Augmentation du nombre de produits et services certifiés par éco-label et d'autres systèmes de label environnemental	#	↑
7. Augmentation du nombre de produits et services touristiques respectueux de l'environnement	#	↑
8. Augmentation de la part des déplacements de passagers par les transports publics	%	↑
9. Augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie	%	↑
10. Diminution de la part de consommation d'énergie par unité de PIB	%	↓



Source : Réseau SWITCH-Asia, 2012.



Cas 6 :

L’empreinte écologique comme indicateur global de la CPD

L’empreinte écologique est un indicateur qui permet de comprendre les conséquences environnementales des activités de production, de commerce et de consommation sur la planète. Elle le fait : 1) en assurant le suivi d’un large éventail d’activités et des impacts, qui sont plus généralement évalués de façon indépendante, tels que les émissions de CO₂, la consommation de poisson, l’évolution de l’utilisation des terres, etc. (Borucke *et al.*, 2013) ; et 2) en les intégrant dans un indicateur simple et facile à communiquer.

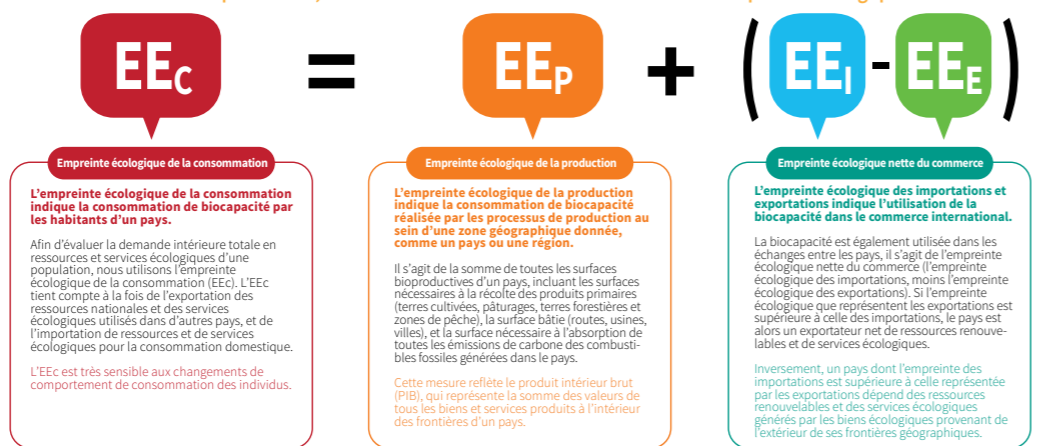
L’empreinte écologique mesure combien de surface de terre et de mer biologiquement productive un individu, une population ou une activité nécessite pour produire toutes les ressources et services qu’il consomme, et pour absorber les « déchets » qu’il génère. Elle le compare ensuite avec la capacité naturelle du pays ou de la région à fournir ces ressources et absorber les déchets produits (c’est la biocapacité).

Puisque le commerce est mondial, l’empreinte écologique inclut les terres et les mers productives du monde entier, comme l’illustre le fait que l’empreinte écologique associée à la consommation totale d’un pays est calculée en additionnant l’empreinte de sa production et des importations et en soustrayant l’empreinte de ses exportations. Cela signifie que l’utilisation des ressources et les émissions associées à la production d’une voiture qui est fabriquée en Espagne, mais vendue et utilisée en Syrie, contribueront à l’empreinte écologique de la consommation de la Syrie et non de l’Espagne.



Figure 6

Suivi de la production, de la consommation et du commerce net avec l’empreinte écologique



Source : Galli *et al.* 2012.

http://www.footprintnetwork.org/images/article_uploads/Mediterranean_report_FINAL.pdf

2.4. Quels sont les types de politiques et d’instruments qui peuvent promouvoir la CPD ?

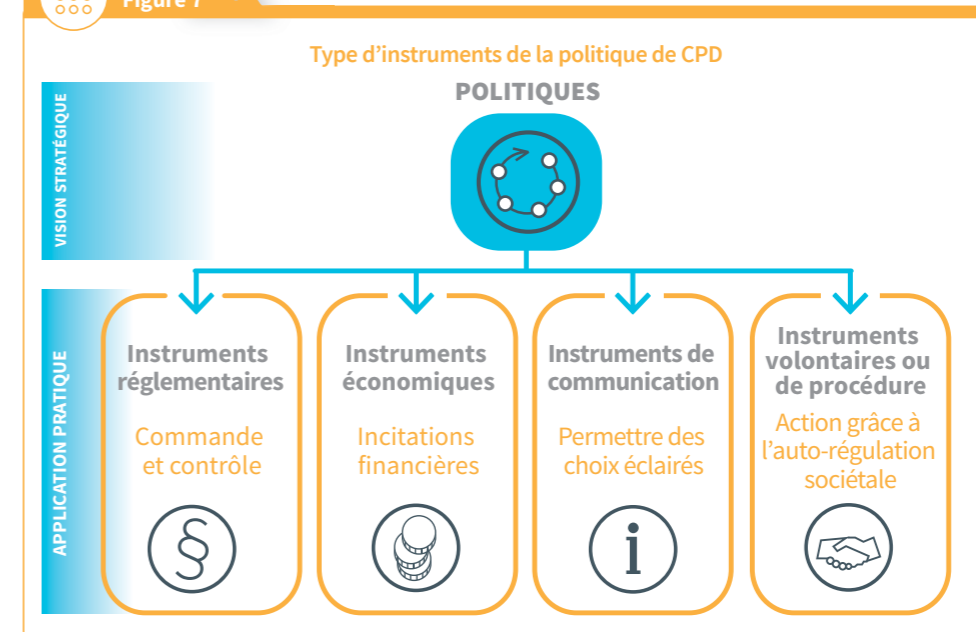
Les gouvernements ont à leur disposition un éventail d’instruments politiques qui peuvent être utilisés pour influencer les modes de consommation et de production (voir figure 7). Le secteur privé, les centres de recherche et développement, les universités, les écoles et la société (y compris les organisations de la société civile et les

citoyens), jouent également un rôle dans la promotion d’une transition vers des solutions alternatives et des pratiques plus durables.

« **Politiques** » est le terme générique qui désigne différents niveaux de l’élaboration des politiques – incluant les stratégies, programmes et plans d’action – qui fixent les grandes lignes de l’action ou de la vision stratégique avec des objectifs, des cibles, des indicateurs de performances et des exigences de surveillance, et qui comprennent les instruments qui seront déployés pour élaborer la politique et atteindre les objectifs fixés (Réseau SWITCH-Asia, 2011 ; Heiskanen, 2009).



Figure 7



Les « instruments » sont l'ensemble des techniques pratiques par lesquelles les autorités gouvernementales soutiennent et provoquent les changements nécessaires pour atteindre les objectifs de la politique (Heiskanen, 2009). Ainsi, les politiques sont mises en œuvre par différents

types d'instruments. Les instruments de politique peuvent être regroupés en différentes catégories. En partant de l'approche de la gouvernance, les catégories les plus largement utilisées sont les suivantes (Heiskanen, 2009) :



Les instruments réglementaires : commande et contrôle, forcent le changement et obligent les destinataires (citoyens ou organisations) à se conformer aux règles du gouvernement, dans la plupart des cas sous la menace de sanctions. Ils doivent, par conséquent, être mis en parallèle avec des mécanismes d'exécution, de suivi et de sanctions pour assurer leur respect. Pour la CPD, on peut citer l'interdiction de certaines substances, des limites d'émissions, des normes au niveau du processus de production, des normes de produits et codes du bâtiment minimum, etc.



Les instruments économiques : outils incitatifs et dissuasifs, rendent certains comportements ou certaines pratiques plus ou moins intéressants au niveau financier par le biais de récompenses ou pénalisations économiques. Ces instruments politiques peuvent encourager les consommateurs et les entreprises à se comporter à la fois dans leur propre intérêt et dans l'intérêt de l'environnement, par exemple en internalisant des coûts externes ou en encourageant des technologies spécifiques. Les exemples comprennent des taxes sur l'énergie, des exonérations fiscales pour les technologies vertes, des subventions ou des prêts, des taxes ou impôts sur la pollution, des tarifs de rachat pour les énergies renouvelables, des permis négociables de CO₂, des systèmes de consigne pour les emballages, etc. Les instruments économiques doivent être choisis et conçus dans l'objectif de soutenir les mécanismes de commande et de contrôle.



Les instruments de communication : permettre des choix éclairés, visent à influencer le public cible par le biais du transfert de connaissances, d'informations et de persuasion afin qu'il puisse faire des choix mieux éclairés – en évitant des options moins durables et en favorisant celles plus durables. En général, on ne peut pas attendre des outils fondés sur l'information qu'ils remplacent les autres outils de politique, mais ils devraient plutôt être considérés comme des suppléments. Les exemples comprennent l'étiquetage environnemental et social, des guides de consommation, des campagnes de communication, la communication de renseignements sur les performances du produit ou du producteur, etc. Les campagnes de communication doivent être spécifiquement conçues pour répondre aux préoccupations, aux intérêts et aux priorités des différents groupes cibles.



Les instruments volontaires ou de procédure : l'action grâce à l'auto-régulation et la participation de la société. L'OCDE distingue quatre types d'accords d'auto-régulation volontaires : les engagements unilatéraux, les accords privés, les accords négociés et les programmes volontaires (PNUF, 2012b). Les exemples de CPD comprennent des initiatives de déclaration volontaire, la responsabilité sociale des entreprises, l'établissement de cibles volontaires pour l'amélioration des produits et la réduction des émissions, etc.



Cas 7 :



Réglementation pour l'achat de nourriture saine et bio dans les écoles en Italie

L'amélioration des repas scolaires en Italie a débuté en 1987, lorsque l'Institut national de la nutrition, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et des Forêts, a établi les premières lignes directrices pour une alimentation saine. En ce qui concerne l'inclusion de produits bio dans la restauration scolaire, le facteur déterminant a été l'inclusion de l'article 59.4 dans la loi budgétaire nationale pour l'année 2000 (loi n° 488 de décembre 1999 sur les dispositions relatives à la préparation du budget annuel et pluriannuel de l'État). Cet article stipule ce qui suit : « Pour garantir la promotion d'une production agricole bio et de qualité, les institutions publiques qui exploitent les cantines scolaires et les hôpitaux favoriseront dans l'alimentation quotidienne l'utilisation des produits bio, locaux et traditionnels ainsi que les produits d'appellation d'origine contrôlée, en tenant compte des lignes directrices et d'autres recommandations de l'Institut national de la nutrition ».

D'autres réglementations portant sur l'alimentation de qualité des enfants, ainsi que des lois régionales pour la promotion des repas scolaires bio (comprenant des instruments économiques) et des expériences pionnières dans de nombreuses collectivités locales en Italie, ont joué un rôle clé dans la généralisation de la nourriture bio dans le système scolaire de toute l'Italie. De la première enquête annuelle en 1996, renouvelée jusqu'en 2008, il ressort que le nombre de cantines scolaires et de repas offrant (entièrement ou partiellement) des produits bio a considérablement augmenté, comme le présente la figure 8. Ainsi, en 2008, environ 50 % de tous les repas scolaires servis dans le pays comprenaient des produits bio (y compris dans les crèches, les jardins d'enfants, les écoles primaires et secondaires).

Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Cantines scolaires (n)	69	97	103	110	199	342	522	561	608	647	658	683	791
Repas (n*000)	24	33	141	146	267	443	654	785	806	839	896	924	983

Figure 8. Cantines scolaires bio et repas scolaires quotidiens en Italie, de 1996 à 2008

Le service d'information sur les repas scolaires de la région d'Émilie-Romagne a calculé que les repas scolaires bio coûtent de 7 à 10 % plus cher par rapport au coût de base d'un repas (en considérant que les aliments bio peuvent coûter de 25 à 30 % de plus que les aliments conventionnels, et que le coût des aliments représente environ 25 à 33 % de la totalité du coût d'un repas).

Étant donné qu'en Italie la prise d'un repas à l'école est considérée comme un droit de l'enfant et le déjeuner à l'école fait partie du programme d'enseignement, certaines municipalités subventionnent les repas scolaires. À Rome, par exemple, les familles ne paient que 40 % du coût du repas, avec une réduction additionnelle pour les familles à faibles revenus.

Cas 8 :



Taxe carbone en Colombie-Britannique (Canada)



En 2008, la province canadienne de la Colombie-Britannique a mis en œuvre la première taxe carbone en Amérique du Nord, conçue pour être « fiscalement neutre », c'est-à-dire que tous les revenus obtenus à partir de la taxe carbone sont utilisés pour réduire d'autres taxes – principalement les impôts sur le revenu (des particuliers et des sociétés), ainsi qu'accorder des allègements fiscaux pour les ménages et les communautés vulnérables ciblés – pour qu'il n'y ait pas d'augmentation globale de la fiscalité.

La taxe carbone, ou taxe sur l'utilisation de combustibles à base de carbone, impose une taxe sur le prix de chaque combustible fossile en fonction de l'équivalent de dioxyde de carbone (éq.CO₂) par tonne de chaque type de combustible fossile. La taxe couvre presque tous les combustibles fossiles utilisés dans la province – essence, diesel, propane, gaz naturel et charbon – à l'exception de certaines utilisations.

La taxe a été initialement fixée à 10 CAD par tonne d'équivalent CO₂ et a augmenté chaque année de 5 CAD jusqu'à 30 CAD la tonne (environ 7 cents/litre d'essence) en 2012.

Au cours de ces quatre années d'existence de la taxe, la consommation par habitant de la Colombie-Britannique de combustibles soumis à l'impôt a diminué de 19 % par rapport au reste du Canada. Entre 2000 et 2008, la réduction de la consommation annuelle moyenne de carburant par habitant de la province n'était que de 0,1 % de plus que dans le reste du Canada. Depuis l'introduction de la taxe, entre 2008 et 2012, la réduction annuelle a été 5 % plus élevée que dans le reste du Canada. D'autre part, entre 2008 et 2011, les émissions de GES par habitant associées aux combustibles fossiles taxés se sont réduites de 10 % (contre 1 % dans le reste du Canada). Malgré la crainte initiale que la taxe carbone ne nuise à l'économie de la province, les données résultant des quatre premières années de mise en œuvre de l'impôt révèlent que l'économie de la Colombie-Britannique a suivi le rythme du reste du Canada.

Selon un examen des données disponibles, l'expérience de la Colombie-Britannique reflète les expériences européennes précédentes d'imposition de la taxe carbone et il peut être conclu que la taxe de la province sur le carbone a été un instrument de politique très efficace jusqu'à présent. Elle a contribué à une réduction significative de l'utilisation de combustibles fossiles par habitant, sans pour autant augmenter la fiscalité globale et sans effets économiques globaux négatifs.

Source : Elgie et McClay, 2013.

http://www.sustainableprosperity.ca/dl1026&display?utm_source=Sustainable+Prosperity+Newsletter+List&utm_campaign=082e2d78bf-BC_Carbon_Tax_Five_Years_Report7_24_2013&utm_medium=email&utm_term=0_49bc3191df-082e2d78bf-413698581

Cas 9 :



Instruments de communication pour gérer la rareté de l'eau en Catalogne (Espagne)

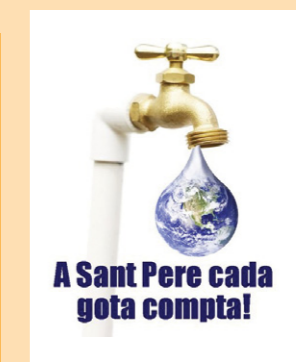
La pénurie d'eau est une réalité dans la plupart des pays méditerranéens. Motivé par deux périodes de grave sécheresse en 2005 et 2007, le Gouvernement de la Catalogne a approuvé les décrets sécheresse 93/2005 et 84/2007, ainsi que la motion parlementaire 21/VIII, qui prévoyaient plusieurs campagnes et instruments destinés aux citoyens concernant les économies d'eau, et visant à mobiliser l'ensemble de la société, en particulier les ménages. Les citoyens devaient être conscients des effets environnementaux de leurs propres actions.

Le **décret 84/2007** a renforcé le décret précédent en termes d'instruments de communication et prévoyait des mesures supplémentaires pour préserver l'approvisionnement en eau des ménages. Parmi les instruments de communication prévus figurent :

- Les **décrets et les annonces locales des municipalités pour interdire certaines activités et imposer des sanctions** au cours de la période de sécheresse (y compris l'eau de nettoyage des rues, le remplissage des piscines, l'arrosage des jardins ou le lavage des véhicules particuliers), visant à suspendre les activités consommant le plus d'eau ;
- Les conférences de presse bimensuelles ou hebdomadaires **du Gouvernement sur les réserves d'eau et les niveaux de précipitations** (et diffusion sur le site Internet de l'Agence catalane de l'eau) afin de sensibiliser la société à la situation réelle.

La **motion parlementaire** visait :

- Plusieurs **campagnes d'information** entre février 2007 et juillet 2008, consistant à faire des annonces dans la presse, à la radio, à la télévision et dans les transports publics (métro, bus, etc.) pour sensibiliser le grand public à la nécessité d'économiser l'eau ;



- **Plusieurs annonces sur les activités menées** au cours de cette période par le Gouvernement pour gérer l'eau, afin de maximiser la transparence et de légitimer les demandes en s'appuyant sur l'exemplarité ;

- Une **campagne d'économie d'eau « Instal·la'm! Cada gota compta. » (Installez-moi ! Chaque goutte compte.)**, conçue par le ministère de la Présidence, le ministère de l'Environnement et de l'Agence catalane de l'eau en collaboration avec des ONG, l'Association des commerçants et installateurs sanitaires agréés. Il s'agissait d'une distribution gratuite par les principaux quotidiens de 1,3 millions d'appareils économiseurs d'eau pour robinets, avec un dépliant expliquant la gravité du problème de l'eau, les actions développées par les organismes publics, et des instructions sur la façon d'installer les appareils et d'identifier les commerçants participant à la campagne. L'objectif était de rendre la population plus consciente de la nécessité de préserver l'eau rare.



La **transparence de l'action gouvernementale** à travers des conférences de presse régulières (y compris sur la nécessité d'apporter de l'eau par cargo à partir de la France), et la **réponse des médias** couvrant la situation en tant que nouvelles importantes pendant toute la période de sécheresse, ont été la clé du succès des mesures de communication.

Tous les efforts depuis 2005 ont eu un impact sur le comportement des citoyens de la région et la consommation quotidienne d'eau des ménages. La consommation moyenne d'eau par habitant dans la région métropolitaine de Barcelone a été réduite de près de 133 litres/jour en 2000 à 107 litres/jour en 2010.

Source : Alcantud et Mazo, 2011.



Cas 10 :

Programme national de symbiose industrielle (Royaume-Uni)



Le Programme national de symbiose industrielle (PNSI) du Royaume-Uni est une initiative volontaire qui regroupe des industries et organisations traditionnellement différentes de tous les secteurs d'activité dans le but d'améliorer l'efficacité et la durabilité transversales de l'industrie ; il implique l'échange physique des matériaux, de l'énergie, de l'eau ou des sous-produits ainsi que l'utilisation partagée des actifs, de la logistique et de l'expertise.

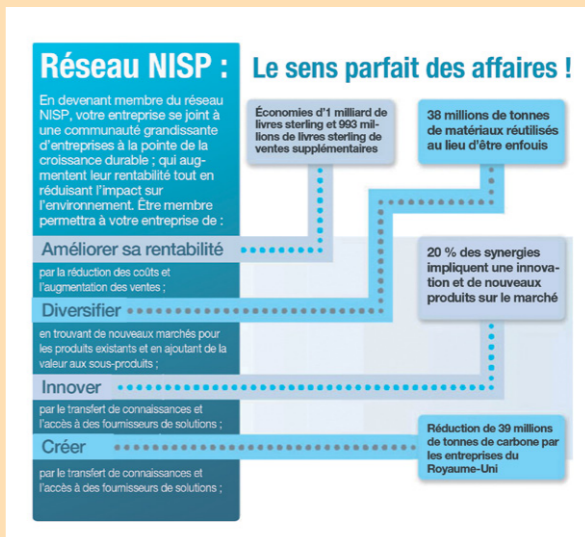
Le programme a débuté en 2003 en tant que projet pilote dans trois régions du Royaume-Uni et le succès constaté a convaincu le Gouvernement de la nécessité de l'étendre aux neuf régions anglaises, avec un budget de 27 millions de livres sur trois ans.

Le PNSI est un programme dirigé par des entreprises et compte plus de 15 000 membres industriels qui font partie d'un réseau. Grâce au réseau, il identifie les transactions mutuellement profitables entre les entreprises afin que les ressources sous-utilisées ou sous-évaluées (y compris l'énergie, les déchets, l'eau et la logistique) soient utilisées d'une manière productive. Le programme de symbiose industrielle est en mesure d'identifier les synergies potentielles apportant des avantages pour l'entreprise, la société et l'environnement.

Les membres du PNSI sont des micro, petites et moyennes entreprises, des multinationales et des entreprises de tous les secteurs industriels. Ils paient une cotisation de 300 à 2 000 livres selon leur taille. En contrepartie, les entreprises ont accès, par exemple, à des ateliers exclusifs, à l'assistance d'experts ou à une plateforme en ligne pour la mise en commun des ressources (« Ce que je veux » et « Ce que je possède »).

Une des raisons du succès de ce programme réside dans le fait que, même s'il s'agit d'un programme national, sa mise en œuvre est réalisée et soutenue par une structure de distribution locale qui connaît et a une vision claire des programmes environnementaux et économiques locaux spécifiques, qui permet au programme d'avoir un impact tellement positif.

Globalement, le PNSI a apporté une base solide pour soutenir le rôle de la symbiose industrielle pour aider les entreprises à améliorer leur rentabilité, leur compétitivité commerciale et leurs performances environnementales. Outre la création ou la sauvegarde de 10 000 emplois, le réseau PNSI a obtenu des résultats très positifs, comme le montre la figure.



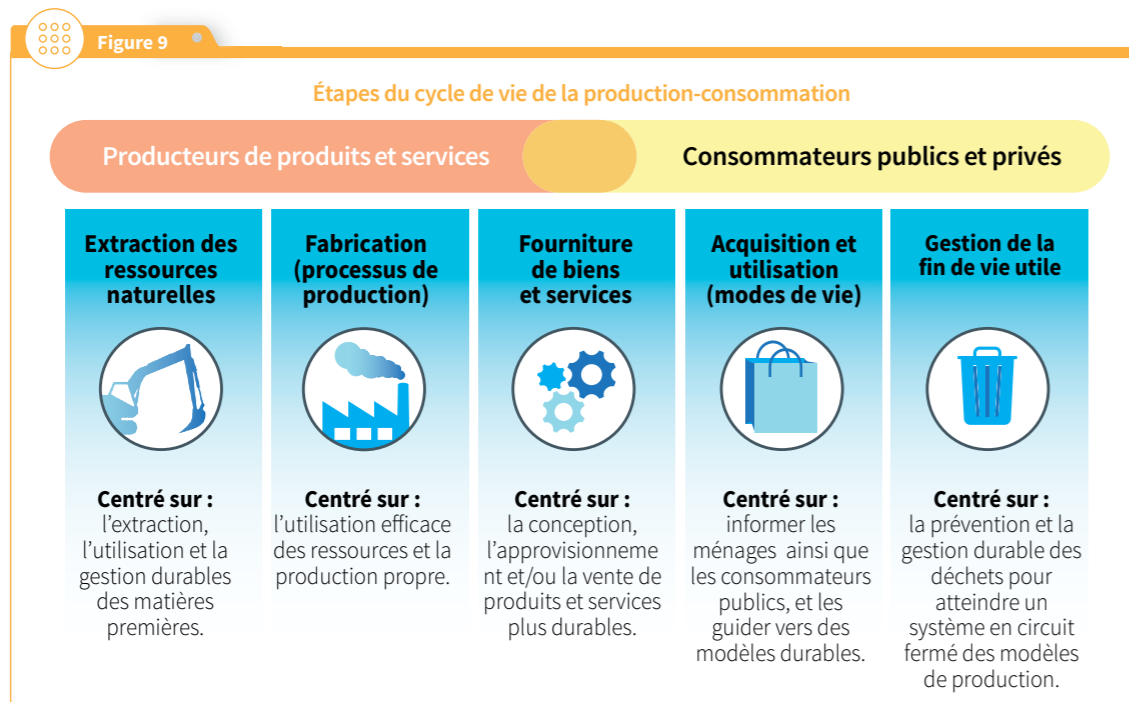
Source : <http://www.nispnetwork.com/>

2.5. Étapes du cycle de vie couvertes par les politiques et les instruments CPD ?

Du point de vue de la CPD, les politiques et les instruments peuvent cibler différentes étapes du cycle de vie du produit/service afin de promouvoir des modes de production et de consommation plus durables. Selon le stade du cycle

de vie spécifique, le type de parties prenantes et leur degré d'implication varie. Cela inclut le secteur privé en tant que producteur de produits et prestataire de services (de la chaîne d'approvisionnement direct et indirect), ou tous les acteurs (secteur public, secteur privé et citoyens) en tant que consommateurs potentiels.

Les principaux acteurs et étapes ciblées sont résumés et décrits plus en détail dans la figure 9 ci-dessous.



Source : Adapté du Réseau SWITCH-Asia.



Extraction des ressources naturelles : les politiques et instruments pertinents à ce stade du cycle de vie sont ceux qui sont axés sur la réduction des impacts environnementaux et sociaux de l'extraction, ainsi que l'utilisation et la gestion des matières premières. Des exemples de ces politiques sont les stratégies nationales de matières premières, les stratégies de matières renouvelables, les stratégies de gestion de l'eau et les taxes sur les matières premières.



Fabrication : les politiques visant à l'écologisation des processus de production et à la promotion des technologies environnementales ; elles comprennent des politiques visant à promouvoir l'application de la production propre, l'utilisation de systèmes de gestion environnementale dans les entreprises, l'écologisation des chaînes d'approvisionnement, la responsabilité sociale des entreprises, la comptabilité et le reporting environnementaux, ainsi que les technologies environnementales, y compris les énergies renouvelables.



Fourniture de biens et services : politiques et instruments politiques connexes axés sur la promotion de la conception, de l'approvisionnement ainsi que de la vente de produits et services plus écologiques ou durables. Les exemples incluent des politiques intégrées de produits (PIP), des politiques d'éco-conception, des programmes d'éco-labels, des politiques relatives au secteur de la distribution et des politiques de soutien du commerce équitable.



Acquisition et utilisation : politiques et instruments connexes ayant une influence directe sur la prise de décision des consommateurs privés, politiques visant à modifier ou adapter les conditions-cadres, ainsi que des politiques favorisant l'approvisionnement durable. Les exemples incluent les politiques de consommation, les politiques marchés publics écologiques et durables (GPP/SPP), les campagnes de consommation et les taxes vertes destinées aux consommateurs.



Gestion de la fin de vie utile : politiques visant à prévenir et à promouvoir des pratiques de gestion durable des déchets. Les exemples incluent les plans de gestion des déchets, les taxes de mise en décharge et les systèmes de responsabilité élargie des producteurs. Des mesures réglementaires et économiques sont couramment utilisées pour cette étape du cycle de vie afin de s'assurer que les différents types de déchets sont traités de façon appropriée.

Exemples d'instruments de politique pour aborder les différentes étapes du cycle de vie : le cas de la pêche

Afin de préserver et de restaurer la capacité productive de la mer, des actions doivent être menées tout au long des différentes étapes du cycle de production-consommation de poisson. Les administrations publiques nationales et locales peuvent assurer la gestion durable de la pêche par le biais d'actions énumérées ci-dessous.



Adopter une réglementation concernant la taille minimale des poissons, les quotas de capture, les périodes de fermeture, etc., pour promouvoir la régénération de la pêche (instrument réglementaire), et mettre en œuvre de systèmes de surveillance pour assurer le respect de ceux-ci.

Accompagner la réglementation par des amendes visant empêcher sa violation, et des subventions ou des exonérations fiscales, notamment pour les PME, afin de promouvoir le passage à des pratiques de pêche plus durables (instrument économique).



Soutenir les pratiques de pêche plus durables en soutenant les pratiques de pêche durables existantes et les systèmes d'étiquetage (comme MSC), en vue d'une adaptation au contexte national afin de promouvoir ce marché (instrument de communication).

Promouvoir le respect des réglementations sur la pêche et l'augmentation des produits éco-labelisés certifiés, ce qui encouragerait les entreprises à mettre en œuvre ces mesures, par les moyens suivants :



- Mener des campagnes de sensibilisation pour le grand public et cibler les parties prenantes (instrument de communication) ;

- Respecter la réglementation et promouvoir l'achat de produits de la pêche durable par les organismes gouvernementaux – pour les écoles, les hôpitaux, les organismes publics, etc. (les marchés publics comme instrument « économique ») ;

- Établir des accords avec les marchés locaux et d'autres détaillants pour favoriser les produits de la pêche conformes à la loi et plus durables (accords volontaires).

De cette façon, le cadre établi comprend un ensemble d'instruments et de responsabilités qui encouragent les pratiques de pêche plus durables, non seulement en les réglementant, mais aussi en stimulant la demande pour promouvoir ainsi la participation du secteur privé.

Le chapitre suivant identifie les politiques et les instruments de CPD pour quatre secteurs clés en termes de CPD en Méditerranée : alimentation, logement, tourisme et fabrication de biens. Les instruments et politiques de CPD sont présentés selon différentes étapes du cycle de vie et catégories d'instrument.

CHAPITRE 3.

Intégration de la CPD dans les secteurs clés de l'économie en Méditerranée



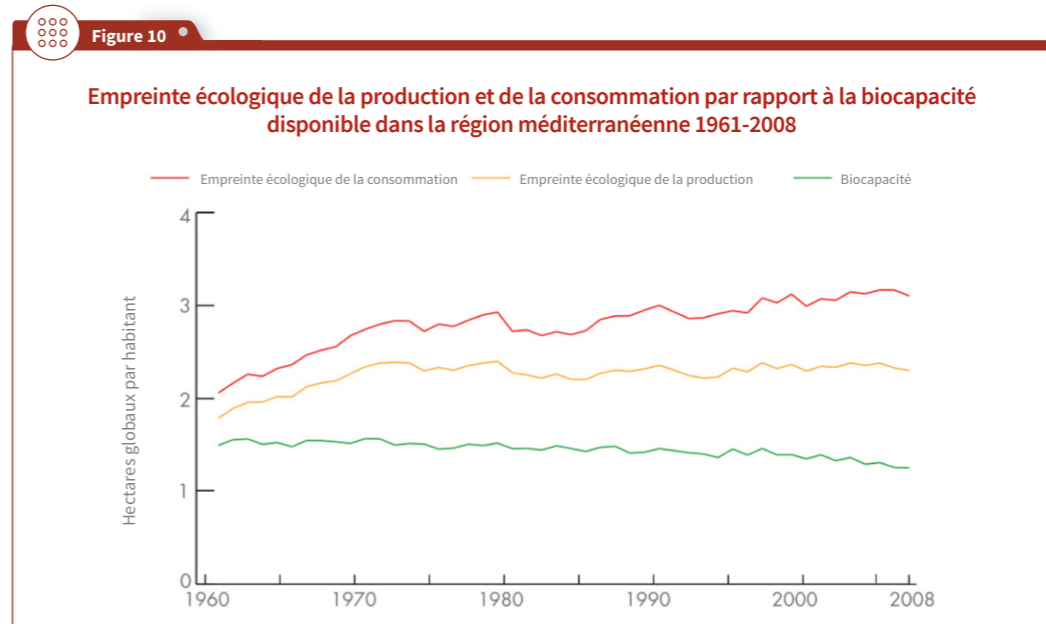
Une application récente sur l’empreinte écologique dans la région méditerranéenne (Galli *et al.* 2012) a constaté que, pendant la période 1961-2008, l’empreinte écologique par habitant d’un résident moyen a augmenté de 52 % (passant de 2,1 à 3,1 gha⁷) alors que la biocapacité par habitant a diminué de 16 % (passant de 1,5 à 1,3 gha). Tandis qu’en 1961 la biocapacité locale pouvait répondre à environ 73 % de la demande de la région (son empreinte écologique de consommation des ressources renouvelables et des services écologiques), en 2008, seuls 40 % de l’empreinte de la consommation de la région ont été compensés par la biocapacité locale. Les 60 % restants ont été compensés par la surconsommation des ressources locales ou de ressources importées depuis des pays situés en dehors de la région méditerranéenne (voir figure 10).

lisées », « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » et « transport ».

Le rapport « État de l’environnement et du développement en Méditerranée » de 2009 a mis en évidence les secteurs de l’alimentation, du tourisme, des transports et de la fabrication comme étant les domaines déterminants de l’activité économique pour le développement durable de la région (PNUE/PAM/Plan Bleu, 2009). Le rapport MED de 2012 « Vers une croissance verte en Méditerranée. Mise en œuvre de politiques susceptibles d’accroître la productivité des actifs naturels », de la Banque mondiale, met en évidence le fait que l’agriculture, la pêche et le tourisme sont des acteurs importants de la vulnérabilité des pays du Sud et de l’Est de la Méditerranée face à la dégradation de l’environnement (Banque mondiale/BIRD, 2012).

L’analyse a permis d’identifier les trois domaines qui contribuent le plus à l’empreinte écologique des habitants de la Méditerranée, c’est-à-dire « aliments et boissons non alcoo-

Les actions et politiques de CPD dans ces domaines devraient donc être prioritaires, en vue d’améliorer l’utilisation



Source : Galli *et al.* 2012.

⁷ Hectares globaux.

efficace des ressources et services de la Méditerranée, et de commencer à inverser les déficits écologiques et sociaux pour que le développement durable entre dans les limites de la capacité de charge de la région et de la planète.

Ce chapitre se concentre sur les secteurs clés suivants : **alimentation et agriculture, fabrication de biens de consommation, tourisme, logement et construction**. Il introduit des instruments clés pour l'intégration de la CPD dans les différents secteurs, en vue d'améliorer leur durabilité, et d'aider à tenir les engagements pris au titre de la Convention de Barcelone pour le développement durable des zones côtières et du milieu marin de la Méditerranée.

Pour chacun des quatre secteurs le chapitre étudie :

- les principales raisons de l'intégration de la CPD ;
- les impacts environnementaux produits au cours du cycle de vie ;
- les politiques et les instruments pour l'intégration de la CPD ;
- les domaines politiques et parties prenantes clés de l'intégration de la CPD ;
- les liens entre les politiques et les instruments de CPD et la Convention de Barcelone ;
- des exemples de politiques et instruments de CPD mis en œuvre.

La liste des politiques et instruments de CPD inclus pour chaque secteur clé n'est ni exhaustive ni complète. Chaque politique et instrument est là pour servir d'inspiration aux décideurs politiques et leur choix devrait être conforme aux priorités spécifiques, aux principaux défis et aux instruments complémentaires existants dans le pays.

Dans le dernier chapitre de ce manuel, consacré aux ressources, des matériaux spécifiques pour chaque secteur sont répertoriés pour aider à la mise en place des politiques de CPD dans chaque secteur.



3.1. Comment la CPD peut-elle être intégrée dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture ?

Principales raisons de l'intégration de la CPD

Il existe quatre raisons principales pour intégrer la CPD dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture.

Globalement, l'agriculture, y compris les terres cultivées, les pâturages et les forêts, représente 60 % des terres, utilise 70 % des ressources en eau douce et a une influence notable sur le paysage et l'environnement (AEE, 2013a ; FAO, 2012).

L'agriculture, y compris la pêche et la transformation des aliments, est vitale pour la sécurité alimentaire et emploie une grande partie de la population, en particulier dans les pays en développement. Par exemple, les pêches maritimes dans la région méditerranéenne représentent 458 000 emplois directs et indirects.

Pour répondre à la demande d'une population en pleine croissance et toujours plus riche, avec des habitudes alimentaires en pleine évolution (comme le montre la baisse du régime méditerranéen traditionnel ou l'augmentation de la consommation de viande), il a été estimé que la production alimentaire devra augmenter de 60 % d'ici 2050 (FAO, 2012).

On estime qu'un tiers de la nourriture produite dans le monde est gaspillé, soit par un mauvais stockage et conditionnement soit par des modes de consommation non durables. Des mesures devraient être prises pour réduire et finalement éviter un tel gaspillage.

Impacts environnementaux produits au cours du cycle de vie

L'agriculture est la principale cause de pollution de source non ponctuelle⁸ en Méditerranée (PNUE/PAM, 2012). La façon dont l'industrie agroalimentaire influe sur la consommation des ressources est expliquée, au moins en partie, par les éléments énumérés ci-dessous.

- Les pratiques prédominantes d'irrigation agricole puisent abondamment dans les ressources en eau existantes dans la région. Elles réduisent la quantité d'eau douce dans les rivières et donc aussi le **débit d'eau douce dans la Méditerranée**, qui a diminué de 20 % au cours des 40 dernières années (Ludwig, 2009). Le Plan Bleu estime que d'ici 2025, 8 des 12 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée pourraient consommer plus d'eau que celle disponible dans leurs sources renouvelables. La surexploitation des aquifères côtiers conduit également à l'**intrusion de l'eau de mer** et à la **salinisation de l'eau et de la terre** (PNUE/PAM/MEDPOL, 2005).

- L'utilisation abusive de la fertilisation chimique est un facteur important de l'**« enrichissement excessif » du sol et de l'eau en nutriments** (nitrates et phosphates), entraînant des aquifères pollués en nitrates et l'eutrophisation des plans d'eau en raison de la prolifération d'algues nuisibles (PNUE/PAM, 2012).

- Les pesticides sont intrinsèquement **toxiques pour les organismes vivants** y compris les humains (Sanborn *et al.*, 2004 ; 2007 ; Bassil *et al.*, 2007). Par conséquent, l'utilisation des pesticides dans l'agriculture (mais aussi dans les maisons et les jardins) est susceptible d'avoir des impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement. Les hommes sont principalement exposés à des résidus dans les aliments et l'eau potable (Fantke *et al.*, 2012 ; Hamilton et Crossley, 2004), par exposition en milieu professionnel, de passage et résidentiel (Vida *et al.*, 2007). L'exposition de l'environnement aux pesticides provient principalement des organismes non ciblés,

⁸ La pollution de source non ponctuelle résulte généralement du ruissellement des terres, des précipitations, des dépôts atmosphériques, du drainage, des infiltrations ou de la modification hydrologique.

atteints par la dérive du vent, le lessivage et le ruissellement (Stenersen, 2004 ; Coats et Yamamoto, 2003).

- Dans la région Est de la Méditerranée, entre 19 et 25 % des maladies sont liées à des facteurs environnementaux, tels que la pollution de l'eau ou de l'air. Le **coût des dommages sur la santé et la qualité de vie**, dus à la dégradation de l'environnement, est estimé entre 1,8 et 3,4 % du produit intérieur brut (OMS EMRO, 2013).

- Les principaux impacts de l'industrie de la transformation des aliments sur l'environnement comprennent : une **forte demande en eau douce**, comme matière première et à des fins de nettoyage ; la production d'**eaux usées comprenant une charge organique excessive** ; et l'**excès d'emballages plastiques** (ONUDI, *s.d.*).

- Les changements de mode de consommation alimentaire dans les régions Sud et Est de la Méditerranée ont conduit à une augmentation de la consommation de calories et de matières grasses par les populations locales et à une **dérive vers des aliments plus « occidentaux » au détriment des aliments traditionnels** (Musaiger, 2011). La Région Est de la Méditerranée dépasse les pays européens. Elle est même devenue la deuxième région en termes d'obésité et de surpoids dans le monde, après les États-Unis (Kosti, 2006).

- La surexploitation des ressources halieutiques en Méditerranée est passée de 15 % en 1991 à 60 % en 2006, **affectant les espèces les plus précieuses et les grands prédateurs** aux rôles clés dans le contrôle de la chaîne trophique, et entraînant des changements au niveau de la structure de l'espèce, la chaîne alimentaire et tout l'écosystème (Sauzade et Rousset, 2013 ; PNUE/PAM, 2012).

- L'importation et la consommation d'aliments et de boissons fabriqués ont **augmenté la quantité de déchets municipaux plastiques et non biodégradables** (Plan Bleu, 2012c).

Politiques et instruments pour l'intégration de la CPD dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture

Les instruments les plus importants de la politique de CPD dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture comprennent des stratégies intégrées pour l'agriculture durable, telles que la protection intégrée (PI), l'agriculture biologique et la prévention des déchets, avec un accent particulier sur les résidus agricoles (y compris les déchets organiques) et les emballages alimentaires. Parmi ces stratégies, les instruments réglementaires en matière d'hygiène alimentaire ou les normes de production biologique sont des outils prioritaires qui doivent être complétés par des campagnes de sensibilisation du public.

L'industrie alimentaire peut être encouragée à rendre ses processus de production plus propres en mettant à sa disposition des crédits d'investissement et en diffusant des bonnes pratiques, tout en mettant en place des accords volontaires par secteur.

Les politiques des consommateurs en matière d'alimentation s'appuient sur des informations de produits relatives à des normes volontaires concernant le contenu ou la qualité.

Les politiques sanitaires liées à l'alimentation devraient promouvoir des régimes alimentaires durables avec une augmentation de la consommation de légumes frais, fruits et céréales face à la consommation de viande.

Des initiatives axées sur la collecte séparée des déchets organiques, le compostage et la production d'énergie, peuvent être clairement intégrées dans l'approche du cycle de vie, surtout si elles sont promues au niveau de la communauté ou dans les écoles.



Tableau 1.

Exemples de politiques et instruments pour l'intégration de la CPD dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture






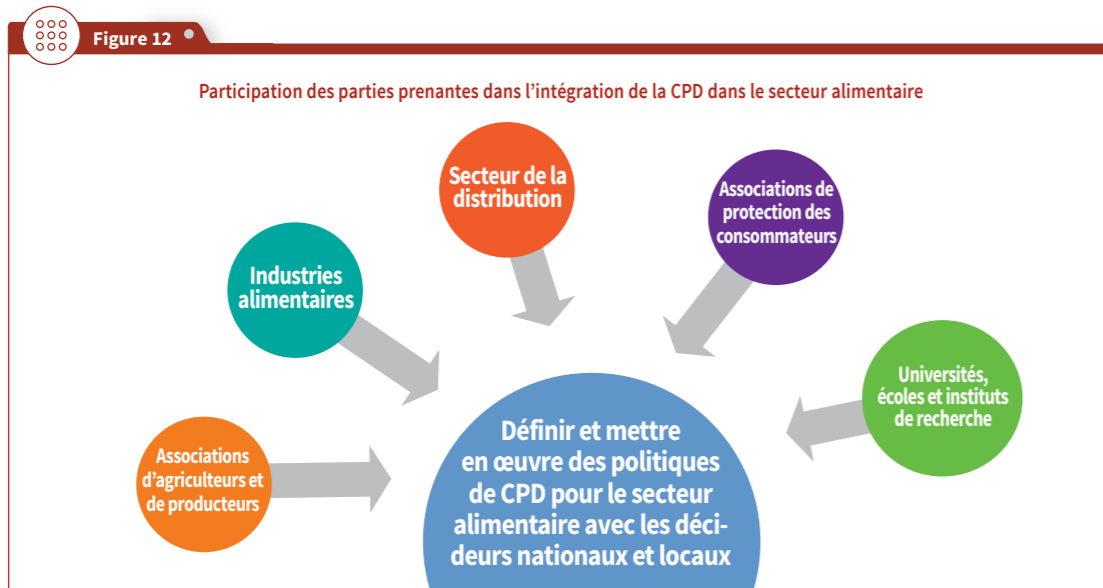
		Étape du cycle de vie				
		Extraction des ressources naturelles	Procédés de fabrication et de production	Fourniture de produits, services et travaux durables	Achat et utilisation	Gestion de fin de vie
VISION STRATÉGIQUE	 Politiques (stratégies, programmes et plans d'action)	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie et plan d'action pour une agriculture durable et respectueuse de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie et plan d'action au niveau national pour une agriculture biologique et durable 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie et plan d'action au niveau national pour une industrie alimentaire durable 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie nationale d'achats durables 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégies nationale de prévention et de gestion des déchets (en mettant l'accent sur : la collecte sélective et le compostage des déchets municipaux et agricoles, la gestion des déchets d'emballage)
	 Instruments réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Normes de production biologique Réglementations sur les pratiques agricoles durables Réglementations en matière de travail et de santé 	<ul style="list-style-type: none"> Réglementations sur la transformation des aliments concernant : la charge des eaux usées en éléments nutritifs, les émissions de CO₂ et l'utilisation de produits chimiques, d'énergie et d'eau Réglementations en matière de travail et de santé 	<ul style="list-style-type: none"> Réglementations nationales en matière d'hygiène alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> Normes obligatoires pour les achats publics durables 	<ul style="list-style-type: none"> Marquage des emballages pour un tri facile Éco-conception pour réduire les déchets d'emballage
	 Instruments économiques	<ul style="list-style-type: none"> Subventions pour l'agriculture biologique et durable Tarification de l'eau et de l'énergie pour influencer sur la consommation et l'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Prêts pour les investissements verts, comprenant des systèmes fiscaux de micro finance qui favorisent l'utilisation efficace de l'eau et de l'énergie et la réduction des pesticides et engrais chimiques utilisés Politiques commerciales encourageant et facilitant le commerce des produits de l'agriculture biologique et raisonnée 	<ul style="list-style-type: none"> Subventions pour les produits bio Exonération et réduction d'impôt pour les éco-entrepreneurs Politiques commerciales favorisant les échanges de produits issus de l'agriculture biologique et raisonnée 	<ul style="list-style-type: none"> Remises sur les produits issus de l'agriculture biologique et raisonnée Taxes sur les produits dangereux pour la santé et l'environnement comme les produits chimiques et les emballages en plastique Utilisation de systèmes de consignation 	<ul style="list-style-type: none"> Taxes visant à réduire voire à éviter les subventions sur les déchets pour favoriser le recyclage des déchets
	 Instruments de communication	<ul style="list-style-type: none"> Campagnes de sensibilisation sur la production durable et les normes pour les agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Lignes directrices et manuels pour une production plus propre 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes d'étiquetage : commerce bio et équitable, étiquettes sur les questions de nutrition 	<ul style="list-style-type: none"> Portails d'information sur les produits durables 	<ul style="list-style-type: none"> Campagnes et formation sur le tri, la collecte et le compostage des déchets organiques
	 Instruments de procédure et volontaires	<ul style="list-style-type: none"> Normes volontaires (comme le Conseil d'intendance des mers pour la pêche) 	<ul style="list-style-type: none"> Plateforme sur la nutrition et l'exercice pour des modes de vie durables 	<ul style="list-style-type: none"> Forums pour détaillants sur les produits et services durables 	<ul style="list-style-type: none"> Forum pour encourager l'achat de produits issus de l'agriculture biologique et raisonnée Plateforme pour les fournisseurs locaux de produits alimentaires biologiques 	<ul style="list-style-type: none"> Accords sur la prévention des déchets, comme les déchets alimentaires ou de l'emballage



Tableau 1
Alimentation et agriculture

Domaines politiques et parties prenantes clés de l'intégration de la CPD dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture

En abordant chaque étape du cycle de vie de la production et de la consommation, associée à l'agriculture et l'alimentation, les actions du gouvernement ne peuvent pas se concentrer exclusivement sur ces deux secteurs. Il convient de s'assurer qu'il existe une coordination entre les différents ministères responsables des différentes politiques (voir figure 11). Les parties prenantes concernées parmi les entreprises, les entités publiques locales et les organisations de la société civile devraient également être impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, afin d'accroître les synergies et d'obtenir de meilleurs résultats. Comme présenté dans la figure 12, ces parties prenantes peuvent inclure les agriculteurs ou les associations de producteurs, le secteur de la distribution, les associations de protection de consommateurs, les écologistes ou les écoles, entre autres.



Liens entre les politiques et instruments de CPD et la Convention de Barcelone

L'intégration de la CPD dans l'agroalimentaire contribuera sans aucun doute au respect de plusieurs engagements régionaux dans le cadre de la Convention de Barcelone dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Les protocoles et plans régionaux concernés sont énumérés ci-dessous.

Le **Protocole tellurique** aborde la question de la pollution de la mer Méditerranée à partir de sources et activités telluriques, et privilégie l'élimination progressive des substances persistantes bioaccumulables et toxiques (principalement les pesticides), en particulier celles restreintes par la Convention de Stockholm sur les POP, en utilisant les meilleures techniques disponibles (MTD) et les meilleures pratiques environnementales (MPE). Parmi les secteurs d'activité se trouvent, par exemple, la production d'engrais, l'agriculture, l'élevage, l'aquaculture et la transformation des aliments. La production durable dans le secteur agricole utilise deux approches : la lutte intégrée (IPM) pour une utilisation rationnelle des pesticides et l'agriculture biologique qui élimine l'utilisation de pesticides et engrais chimiques. De même, l'élevage biologique réduit l'utilisation de produits pharmaceutiques et de pesticides dans la production d'aliments et prend en compte les besoins et le bien-être des animaux.

Le **Plan régional sur la gestion des déchets marins**⁹ en Méditerranée identifie la CPD comme l'un des principes directeurs (Art. 4 (g)). Il propose certaines mesures qui peuvent être prises pour empêcher les déchets marins, comme :

- baser la gestion des déchets solides municipaux sur la réduction à la source et privilégier la valorisation et le recyclage ;

- mettre en place des systèmes de consigne, de reprise et de restauration obligatoires pour les boîtes en polystyrène expansible dans le secteur de la pêche et pour les emballages dans le secteur des boissons ;

- réduire les prises « fantôme » accidentelles avec des filets, nasses et pièges dégradables et dont l'impact est neutre pour l'environnement.

Le **Plan régional pour la réduction de la charge organique (DBO₅) dans le secteur alimentaire**¹⁰ définit des mesures visant à réduire le rejet d'eaux usées chargées en matière organique, en appliquant les MPE et MTD, pour les usines industrielles alimentaires, et comprend des lignes directrices pour réduire la charge et le volume des eaux usées.

Sur la base des objectifs et principes de la gestion intégrée des zones côtières, le **Protocole de GIZC** définit des mesures spécifiques pour les activités économiques liées à l'alimentation (Art. 9.2) en ce qui concerne :

- **l'agriculture et l'industrie** – garantir un niveau de protection de l'environnement élevé sur le lieu des activités agricoles et industrielles, ainsi qu'au niveau de leur fonctionnement, afin de préserver la biodiversité agricole, les écosystèmes côtiers et les paysages et de prévenir la pollution de la mer, de l'eau, de l'air et du sol ;

- **la pêche** – prendre en compte la nécessité de protéger les zones de pêche dans les sites d'exploitation, veiller à ce que les pratiques de pêche soient compatibles avec l'utilisation durable des ressources naturelles marines ;

- **l'aquaculture** – prendre en compte la nécessité de protéger l'aquaculture et les mollusques dans les zones d'exploitation ; réglementer l'aquaculture en contrôlant l'utilisation des intrants et le traitement des déchets.

⁹ dans le cadre de l'article 15 du Protocole tellurique.

¹⁰ dans le cadre de l'article 15 du Protocole tellurique.

**Cas 13 :****Rapport environnemental national sur la nourriture et les boissons au Sri Lanka**

En vue d'améliorer le respect des normes internationales de sécurité alimentaire et de permettre une utilisation plus rationnelle des matières premières, de l'énergie et de l'eau, la Chambre de commerce du Sri Lanka a mené un projet avec le secteur de l'alimentation et des boissons du pays. Ce sont 500 PME du secteur de l'alimentation et des boissons qui ont participé conjointement avec des décideurs politiques et consommateurs. Les activités de renforcement des capacités ont permis de former 519 PME pour les aider à adopter des bonnes pratiques de CPD, avec une aide pratique lors de leur implantation, ainsi que 191 PME pour une mise en conformité avec les normes internationales de sécurité alimentaire. Grâce à cette initiative, 22 PME ont été certifiées à la norme ISO 22000:2005 et 53 étaient en cours de certification en 2014.

Des évaluations environnementales ont été menées permettant la mise en place d'une base de données des meilleures pratiques. Les chiffres ont montré que, en adoptant les meilleures pratiques, les entreprises du secteur ont pu économiser environ 4 % de matières, 20 % d'énergie et 15 % d'eau.

Au niveau politique, de nouveaux instruments de CPD ont été identifiés et des recommandations ont été transmises au ministre de l'Environnement.



Source : Réseau SWITCH-Asia, 2013a.

<http://www.switch-asia.eu/projects/food-beverages-industry/>

**Cas 14 :****Programme national nutrition santé (France)**

Lancé en 2001, le Programme national nutrition santé (PNNS) est le fruit d'une collaboration publique-privée financée par le gouvernement visant à améliorer l'état de santé de la population française en agissant sur la nutrition. Le programme s'articule autour de six stratégies, comprenant l'information des consommateurs sur le choix d'aliments sains et l'implication de plusieurs

acteurs tels que l'industrie alimentaire, les associations de consommateurs et les initiatives connexes de santé publique. Des actions spécifiques ont ciblé la jeunesse française, telles que l'interdiction des distributeurs automatiques dans les écoles, l'adaptation du guide alimentaire national du PNNS aux parents et adolescents, et la distribution hebdomadaire de fruits gratuits dans certaines écoles.

Le PNNS a produit des outils parmi lesquels huit guides sur la nutrition, du matériel pour l'éducation et des calendriers ou recettes de légumes de saison. Le ministère français de l'Environnement et de l'Énergie apporte également des conseils nutritionnels pour les citoyens, en mettant l'accent sur l'alimentation locale, l'étiquetage écologique des aliments, la réduction du gaspillage alimentaire et d'autres aspects environnementaux liés à la nutrition.

Plusieurs objectifs du plan ont été atteints, comme la réduction de la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants, la réduction de la consommation de sucre et de sel, et l'incitation à une plus grande consommation de fruits chez les adultes.

Compte tenu des résultats, un nouveau programme pour la période 2011-2015 a été adopté en utilisant l'expérience de nombreux professionnels et d'organisations partenaires.



Source : <http://www.mangerbouger.fr/pnns/>



3.2. Comment la CPD peut-elle être intégrée dans le secteur de la fabrication des biens de consommation ?

Principales raisons de l'intégration de la CPD dans la fabrication des biens de consommation

L'intégration de la CPD pourrait susciter un changement significatif si elle est orientée vers la fabrication en tant que secteur. En effet :

- la fabrication représente 23 % de l'emploi mondial ;
- 35 % de l'électricité mondiale et 25 % des matières premières extraites sont utilisées par l'industrie manufacturière (PNUE, 2011) ;
- la production d'énergie, les industries de production de métaux, le raffinage du pétrole, l'industrie chimique et la fabrication d'engrais font partie des industries les plus polluantes de la région méditerranéenne (PNUE/PAM, 2012) ;
- un changement dans les modes de consommation pourrait soutenir et déclencher la production de produits durables, et éliminer les produits non durables du marché en réduisant la demande.

Au niveau individuel, la consommation peut être classée en **12 catégories de consommation** (AEE, 2013b), y compris :

- **aliments et boissons non alcoolisées**
- **boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants**
- **vêtements et chaussures**
- **mobilier, appareils électroménagers et entretien de la maison**
- **transport**
- **loisirs et culture**
- **restaurants et hôtels**
- **logement (y compris l'eau, l'électricité, le gaz et les autres combustibles)**
- **santé**
- **communications**
- **éducation**
- **divers**

Impacts environnementaux générés au cours du cycle de vie d'un produit

- La fabrication et la consommation de biens consomment des **ressources naturelles en grande quantité et de manière inefficace**. Ce secteur crée également de nombreux impacts négatifs sur l'environnement tels que ceux décrits ci-dessous.
- L'impact le plus courant est la **pollution de l'air et de l'eau** (PNUE/PAM, 2012). On estime en effet que le secteur manufacturier représente 17 % des problèmes de santé mondiaux liés à la pollution de l'air (PNUE, 2011).
- Les **substances chimiques persistantes et toxiques** sont en grande partie utilisées dans la fabrication de

biens et se retrouvent souvent dans les produits finis (retardateurs de flamme bromés dans les plastiques et textiles, PFOS et PFOA – sulfonate de perfluorooctane et acide perfluorooctanoïque – utilisés comme agents tensio-actifs, composés hydrofuges et oléofuges, additifs de revêtement, etc. ; tensioactifs fluorés, adoucisseurs aux propriétés endocriniennes). Elles sont ainsi libérées tout au long du cycle de vie du produit.

- Les industries étant souvent situées dans des zones côtières et à proximité de centres de population dense, les impacts environnementaux liés aux produits manufacturés sont en interaction avec d'autres impacts liés au tourisme et à l'agriculture, **augmentant ainsi la pression sur l'écosystème côtier** (PNUE/PAM, 2012).

- **Cinq catégories de consommation dominant au niveau de la consommation d'un individu et de sa pression sur l'environnement** (par des émissions ou le besoin de ressources naturelles par exemple) : aliments et boissons ; logement ; eau, électricité et gaz ; transport ; mobilier et équipement du logement (AEE, 2013b).

- **La production de déchets** crée un impact sur l'environnement, aussi bien du point de vue de la production que de la consommation. La production de déchets au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA) devrait plus que doubler d'ici 2025, une croissance beaucoup plus rapide que le nombre de citadins (Plan Bleu, 2012c). **Les déchets électroniques** représentent un des segments des déchets municipaux enregistrant la plus forte augmentation.

- **Les déchets marins**, composés principalement d'emballages en plastique, de bois et de métal, provenant des déchets ménagers, des sites touristiques et des installations de traitement des déchets sont un problème récurrent en Méditerranéen. Le plastique arrive en tête des déchets marins et son **impact sur la faune et les écosystèmes marins** est important. Globalement, il a été estimé qu'il tue plus d'un million d'oiseaux de mer et 100 000 tortues et mammifères marins par an (PNUE/PAM, 2012).

Politiques et instruments pour l'intégration de la CPD dans la fabrication et la consommation de biens

Les instruments de la politique de CPD concernant la fabrication et la consommation de biens abordent la rareté des ressources (réserves pétrolières limitées, minerais métalliques ou pénurie d'eau) à travers la promotion de stratégies intégrées pour l'utilisation efficace des ressources et des matières premières, de stratégies de production plus propres tenant compte du cycle de vie et axées sur les secteurs clés de l'économie, de plans d'action technologiques environnementaux ou de plans de prévention des déchets et de consommation plus durable orientés vers les consommateurs. Grâce à des plans d'action d'achats publics durables, les gouvernements jouent un rôle de consommateurs et d'acteurs majeurs du marché.

Les instruments réglementaires et économiques visent essentiellement à exclure, limiter ou remplacer les substances toxiques et nocives, à encourager l'éco-conception et l'analyse du cycle de vie, et à améliorer les normes de niveau de performance des produits ou la responsabilité élargie des producteurs, en utilisant par exemple des systèmes de reprise pour certains produits. Ces instruments ont pour objectif d'améliorer l'utilisation efficace des ressources, de réduire les émissions et de minimiser les déchets. Ils sont également liés à des procédures d'autorisation qui pourraient être utilisées comme processus de sélection afin de s'assurer que les pratiques de CPD sont en place en amont (notamment par l'utilisation des meilleures techniques environnementales et des meilleures pratiques environnementales).

Un autre champ d'action clé consiste à encourager la création de nouveaux modèles commerciaux écologiques (i) en vendant des services au lieu de produits, et (ii) en proposant des biens de consommation (en parti-

culier les textiles et produits en plastique) exempts de polluants organiques persistants et de produits chimiques toxiques.

Les instruments de communication les plus importants sont : l'information sur la durabilité des produits et des systèmes d'étiquetage orientés vers les consommateurs privés ; des systèmes de certification environnementale pour les secteurs de la fabrication et des services ; ainsi que des lignes directrices et des campagnes de sensibilisation portant sur les options de consommation durable pour les particuliers et les entreprises, la prévention et le recyclage des déchets.

Les partenariats public-privé et les accords volontaires par secteur renforcent ces instruments dans les secteurs spécifiques de production.



Tableau 2.

Exemples de politiques et d'instruments pour l'intégration de la CPD dans le domaine de la fabrication de biens de consommation

		Étape du cycle de vie				
		Extraction de ressources naturelles	Procédés de fabrication et de production	Fourniture de produits, services et travaux durables	Utilisation et consommation	Gestion de fin de vie
VISION STRATÉGIQUE	Politiques (stratégies, programmes et plans d'action)	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie concernant les matériaux renouvelables Plans d'action pour la gestion durable et efficace des ressources naturelles, telles que l'eau, l'énergie et les minerais 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de production plus propre et durable Plans d'action sur les technologies environnementales Stratégies sectorielles de production écologique et durable 	<ul style="list-style-type: none"> Politique nationale intégrée sur les produits durables Politique nationale sur l'utilisation des produits chimiques 	<ul style="list-style-type: none"> Politique et stratégie nationale sur les consommateurs Plans d'action pour les achats publics durables 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie nationale sur la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets
	Instruments réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Normes pour un environnement durable et la sécurité concernant l'extraction des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Obligations de déclaration sur le développement durable pour les institutions publiques et privées Procédures d'autorisation Permis et audits environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> Normes de performance des produits Interdictions portant sur les substances et les produits dangereux, programmes d'élimination et de substitution Normes d'éco-conception pour les produits 	<ul style="list-style-type: none"> Objectifs d'achats publics durables obligatoires Réglementation sur la publicité des produits 	<ul style="list-style-type: none"> Interdiction des déchets non traités rejetés en « décharge » Interdiction de substances spécifiques dans les produits, par exemple le mercure dans les piles Systèmes de responsabilité élargie des producteurs (obligations de reprise, systèmes de consigne, déchets électroniques, etc.)
	Instruments économiques	<ul style="list-style-type: none"> Taxes sur les minerais et combustibles fossiles Taxes sur consommation d'eau et d'énergie Tarifs de rachat pour les installations solaires et de biogaz 	<ul style="list-style-type: none"> Tarifs de rachat et subventions pour les technologies vertes et les produits durables Fonds d'éco-innovation Taxes multisectorielles ou spécifiques à certains secteurs Réforme des taxes écologiques visant l'industrie Élimination progressive des subventions préjudiciables à l'environnement pour l'industrie Certificats blancs 	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter le financement, y compris le microfinancement des produits durables Taxes sur les produits, par exemple les emballages et sacs en plastique Différenciation de l'impôt/taxe ou quotas en fonction des performances environnementales des produits 	<ul style="list-style-type: none"> Réforme fiscale écologique visant les consommateurs Taxes sur l'eau, l'énergie et les combustibles Co-financement des technologies vertes y compris pour les véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> Taxe sur les déchets mis en décharge ou incinérés Systèmes de consigne et de retour Systèmes de reprise pour certains produits Subventions pour le compostage des déchets biodégradables
	Instruments de communication	<ul style="list-style-type: none"> Développement de matériel éducatif et campagnes de sensibilisation du public pour les différentes parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Lignes directrices pour des achats verts dans les entreprises Systèmes de certification environnementale (ISO 14001, éco-label) 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes d'éco-label pour les produits et services Étiquetage énergétique pour les véhicules Lignes directrices sur la conception de produits durables 	<ul style="list-style-type: none"> Campagnes auprès des consommateurs Guides de l'achat écologique pour les consommateurs privés et publics Outils de calcul des impacts de la consommation privée sur l'environnement Éducation et sensibilisation des agents publics Plateforme en ligne pour la consommation durable des produits 	<ul style="list-style-type: none"> Guides et éducation sur la prévention, le tri et le recyclage des déchets
	Instruments de procédure et volontaires	<ul style="list-style-type: none"> Partenariats public-privé, par exemple sur le développement des installations de production de biogaz 	<ul style="list-style-type: none"> Accords volontaires sectoriels Réseaux de connaissances en éco-innovation Prix pour une production plus propre 	<ul style="list-style-type: none"> Accords sectoriels axés sur le produit et prix de durabilité Accords de performance environnementale avec les détaillants Centres de connaissances sur la conception de produits durables 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariats public-privé sur les achats écologiques dans les entreprises Engagements volontaires de l'industrie pour des achats écologiques dans les entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Accords volontaires avec l'industrie sur la prévention des déchets et la responsabilité élargie des producteurs

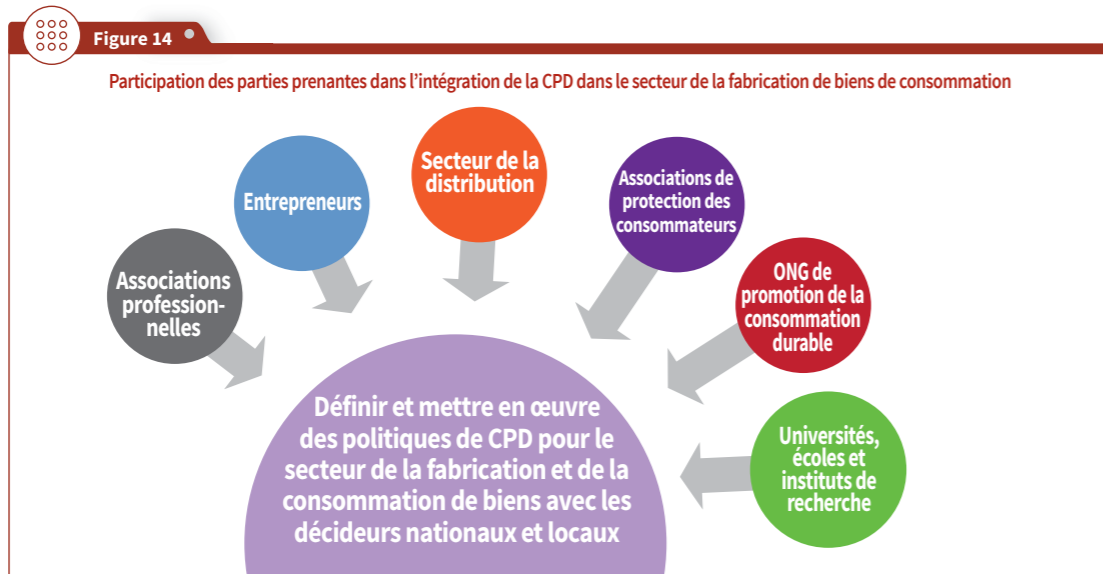


Tableau 2 Fabrication de biens de consommation

Domaines politiques et parties prenantes clés de l'intégration de la CPD dans la fabrication de biens de consommation

Pour faire face à chaque étape du cycle de vie associée à la production et consommation de biens, les actions du gouvernement ne peuvent pas se concentrer exclusivement sur le secteur manufacturier. Une coordination et des synergies sont effectivement nécessaires avec d'autres domaines politiques relevant de la responsabilité de différents ministères, tel que présenté dans la figure 13.

En outre, les parties prenantes concernées au niveau des entreprises, des entités publiques locales et de la société civile devraient être impliquées dans l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre. Ces parties prenantes sont les associations industrielles, les entrepreneurs sociaux et environnementaux, le secteur de la distribution ou les ONG de promotion de la consommation durable pour n'en nommer que quelques-unes (voir figure 14).



Liens entre les politiques et instruments de CPD et la Convention de Barcelone

L'adoption d'une perspective de CPD et son intégration dans la planification d'actions dans ce domaine aideront à atteindre plusieurs objectifs politiques de la Convention de Barcelone et des plans connexes, y compris les interventions prioritaires comme indiqué ci-dessous.

Le **Protocole tellurique** aborde le problème de la pollution de la mer Méditerranée à partir de sources et d'activités telluriques et privilégie l'élimination progressive des substances persistantes bioaccumulables et toxiques, grâce à l'application des MTD et des MPE. Parmi les secteurs d'activité concernés se trouvent l'industrie du papier et de la pâte à papier, l'industrie textile, l'industrie électronique et d'autres secteurs de l'industrie chimique.

Les plans régionaux sur les POP en Méditerranée, après ceux de la Convention de Stockholm sur les POP, établissent des mesures pour éliminer la production et la consommation des produits chimiques toxiques, des retardateurs de flamme bromés (utilisés principalement dans les plastiques et les textiles) et des PFOS et PFOA (utilisés principalement comme composés hydrofuges et oléofuges dans les textiles, les additifs de revêtement, etc.).

Le **Plan régional sur la gestion des déchets marins**¹¹ en Méditerranée établit la CPD comme l'un des principes directeurs (Art. 4 (g)). Les mesures de prévention des déchets marins à partir de sources telluriques comprennent, par exemple :

- la réduction des déchets d'emballage en plastique grâce à l'introduction de solutions alternatives, la promotion de politiques de réutilisation et de recyclage, la réduction de la consommation de sacs plastiques par des accords volontaires et des taxes.

- l'incitation des entreprises à concevoir des produits tenant compte de la réutilisation, du recyclage et de la réduction des matériaux en appliquant le concept de responsabilité élargie des producteurs (REP).

- l'encouragement à la réutilisation des produits en plastique recyclé à travers l'utilisation de politiques d'achat durable.

Pour aider à prévenir les déchets marins à partir de sources marines, le plan comprend des mesures telles que :

- l'élaboration, la mise en œuvre et la participation à des campagnes de communication, comme les opérations de nettoyage des déchets marins, de nettoyage du littoral ou « adopte une plage ».

Le **Protocole sur les déchets dangereux** engage ses signataires à ce qu'ils « prennent toutes les mesures appropriées pour réduire au minimum et, si possible supprimer la production de déchets dangereux » (Art. 5.2). La substitution des produits chimiques dangereux dans le secteur de la fabrication grâce à la production durable entraîne une réduction globale des déchets dangereux.

¹¹ dans le cadre de l'article 15 du Protocole tellurique.

Exemples d'application de la politique de CPD dans le secteur de la fabrication des biens de consommation

Cas 15 :

Lien entre les éco-labels et les achats écologiques en Corée

En 2004, le ministère coréen de l'Environnement a adopté la loi 1125 visant à encourager l'achat de produits écologiques à travers, par exemple, la promotion des achats publics verts. L'objectif de cette loi est « d'éviter le gaspillage des ressources et la pollution de l'environnement, et de contribuer au développement durable de l'économie nationale en encourageant l'achat de produits respectueux de l'environnement ». Ainsi, les organismes publics doivent acheter des produits respectueux de l'environnement aussi bien directement que par le biais des contrats de service pour, par exemple, le nettoyage, les réparations et l'entretien des bâtiments. La loi définit les produits verts comme ceux :



- certifiés ou remplissant les critères fixés par l'éco-label coréen ;
- certifiés ou remplissant les critères du certificat de qualité pour les produits recyclés (marque Good Recycled - bien recyclé) ;
- conformes aux autres critères environnementaux fixés par le ministère coréen de l'Environnement en consultation avec les responsables des ministères concernés.

Avant la loi (2003), environ 750 produits étaient certifiés par l'éco-label coréen. En 2005, avec la promulgation de la loi, le nombre est passé à plus de 2 700 produits, et a progressé régulièrement depuis, avec près de 7 800 produits certifiés en 2011. L'impact de la loi sur le marché a donc été important.

En termes de bénéfices pour l'environnement, les achats publics de produits éco-labelisés ont permis d'éviter l'émission d'environ 545 tonnes équivalent CO₂.

Source : Ecoinstitut, 2013 et Kim, 2012.

Cas 16 :

Recyclage des déchets électroniques en Inde



En Inde, 95 % des déchets électroniques provenant d'ordinateurs, de téléphones portables ou de téléviseurs sont éliminés dans des conditions dangereuses pour la santé et l'environnement. Le projet de recyclage des DEEE, dirigé par la GIZ, consiste à travailler notamment avec le secteur informel du recyclage afin de mettre en place et d'intégrer une gestion écologiquement rationnelle des déchets électroniques, en concordance avec la politique nationale de l'environnement de

l'Inde, et basé sur le principe des 3R et du pollueur-payeur. Les objectifs du projet sont de réduire la pollution liée au recyclage des déchets électroniques grâce à l'effort collectif de toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur, en impliquant les PME du secteur informel et en améliorant les technologies de gestion et de recyclage des déchets électroniques.

Pour ce faire, un cadre réglementaire rigoureux a été instauré par la définition de règles sur les déchets électroniques (gestion et manipulation) en 2011, qui sont entrées en vigueur en 2012. La loi définit les rôles et responsabilités des parties prenantes pour une collecte et une élimination sûres des déchets électroniques ainsi que des lignes directrices pour la mise en œuvre des règles. Trois ministères centraux et quatre gouvernements d'État ont participé à ce processus.

Dans quatre villes indiennes, des associations du secteur informel ont été mises en place avec des chaînes de collecte de déchets électroniques en identifiant des lieux stratégiques et en installant des bacs de collecte pour les producteurs individuels et massifs de déchets électroniques. Par exemple, la municipalité de Pune a alloué un espace pour la collecte des déchets électroniques et les membres de l'association peuvent désormais collecter les déchets électroniques de plus de 400 000 foyers.

Plus de 100 formateurs ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités. Le projet a permis la production de matériels de formation, l'organisation d'ateliers de formation pour formateurs et la réalisation d'activités de transfert de technologie et de sensibilisation. Des activités de recherche et de développement, telles que la cartographie des activités autour des déchets électroniques, une étude sur l'empreinte carbone du recyclage des déchets électroniques et des rapports sur les produits verts, ont également été réalisées en parallèle.

Grâce à des activités de diffusion supplémentaires, tous les groupes cibles, y compris les consommateurs, les producteurs et fabricants, les décideurs politiques et le gouvernement, ont été atteints.

Les facteurs de réussite environnementale du projet comprennent une augmentation de 25 % en recyclage formel des déchets électroniques dans quatre zones urbaines et une réduction de 50 % des bains acides et brûlage à ciel ouvert des déchets électroniques parmi les membres des associations du secteur informel à Delhi et Bangalore.

Source : Réseau SWITCH-Asia, 2013b.

<http://www.switch-asia.eu/projects/weee-recycle/>

**Cas 17 :****Le Conseil industriel pour la technologie et l'innovation en Égypte**

Le Conseil industriel pour la technologie et l'innovation est un bureau du ministère égyptien de l'Industrie et du Commerce extérieur et dirige 13 centres de transfert de technologie et d'innovation qui offrent un large éventail de services aux secteurs industriels de l'Égypte. Outre le soutien technique, les essais de développement de produits, le financement et la mise en réseau, le Conseil fournit des services d'incubation pour les jeunes entrepreneurs. Le principal objectif de ces centres est d'améliorer le transfert de nouvelles technologies et d'innovations vers l'industrie égyptienne pour aider à créer les produits à valeur ajoutée dont elle a besoin, tout en augmentant le revenu national et les débouchés.

Les centres accueillent cinq incubateurs technologiques et apportent leur soutien aux jeunes entreprises innovantes des secteurs de la mode et du design, de la bijouterie, du cuir, du plastique et de l'ingénierie. En 2012/2013, le projet des incubateurs a apporté un soutien technique à 36 entrepreneurs pour les aider à développer leurs produits et à créer leur propre entreprise, avec :

- un programme de soutien aux Centres d'innovation et de transfert de technologie égyptiens et au développement technologique dans les secteurs du cuir et de la tannerie, du mobilier et de l'alimentaire ;
- des chaînes de valeur horticoles en faveur des pauvres en Haute-Égypte (Salasel) ;
- l'amélioration de la chaîne de valeur des plantes médicinales et aromatiques et leur accès aux marchés d'exportation.

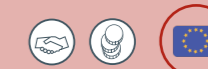
Un mécanisme de surveillance évalue les activités des centres de technologie à travers des indicateurs clés de performance. Au cours de la période allant de juillet 2012 à juin 2013, les résultats suivants ont été obtenus :

- 1 758 entreprises ont reçu des services ;
- 2 061 personnes ont été formées ;
- 5 388 essais de qualité produits ont été réalisés ;
- 1 860 consultations techniques ont été remises.

Grâce aux services de ces centres, les entreprises industrielles ont pu bénéficier d'une amélioration de la productivité de 40 %, de la création de nouveaux débouchés, de l'augmentation de la fabrication de produits locaux, de la diminution des coûts des matériaux et de l'augmentation des exportations.



Source : Centre national égyptien de production plus propre (ministère de l'Industrie et du Commerce extérieur) (communication personnelle)

**Cas 18 :****Le projet d'innovation européenne REMake : recyclage et utilisation efficace des ressources dans la fabrication**

Le projet REMake est un partenariat public-privé cofinancé par l'Union européenne qui rassemble des organismes nationaux et régionaux, des centres techniques ainsi que des associations industrielles et des experts de l'innovation. L'objectif du projet est de concevoir et de tester des instruments de politique ainsi que des outils pratiques pour soutenir l'éco-innovation dans le secteur manufacturier en Allemagne, en Espagne, en France, au Royaume-Uni et en Italie. Le cœur du projet est un nouveau programme de financement par « bons pour l'innovation » qui soutient l'éco-innovation dans les PME en débloquent la croissance et en augmentant la rentabilité, grâce au recyclage et à l'utilisation efficace des ressources.

Trois cents bons d'une valeur de 10 000 à 15 000 euros ont permis aux entreprises d'accéder à des experts de REMake pour évaluer leur potentiel d'économie grâce à des mesures d'utilisation efficace des ressources et d'autres opérations sur l'entreprise. Les entreprises ont également eu accès à une formation supplémentaire et des guides sur l'écoconception, l'analyse du cycle de vie et les normes environnementales. L'analyse des flux de ressource individuels a montré des économies de matière et de consommation d'énergie comprises entre 7 et 10 %.

Des études de cas détaillées peuvent être trouvées sur le site Internet du projet.



Source : <http://www.ecomanufacturing.eu/>



Cas 19 :



« Manuel du Délégué pour l'Environnement » en Algérie



En Algérie, le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié, en collaboration avec la GIZ, un manuel de gestion environnementale. Il a également organisé des sessions de formation destinées aux délégués pour l'environnement désignés par les entreprises algériennes, visant à présenter les exigences réglementaires en matière de prévention de la pollution et renforcer leurs capacités techniques, afin qu'ils puissent assumer certaines tâches exigées par les réglementations nationales.

Plus de 2 000 délégués pour l'environnement ont été formés dans plus de 80 ateliers, en utilisant la première et la deuxième édition du manuel.

Par la suite, plus de 150 entreprises ont décidé d'inscrire des délégués pour l'environnement, et 20 déclaraient avoir l'intention de mettre en place un système de gestion environnementale. Tous les participants ont eu l'occasion de partager leur expérience dans la mise en œuvre des meilleures pratiques et des techniques de production plus propres.

Le contenu du manuel est régulièrement mis à jour conformément à la nouvelle législation environnementale nationale, et une troisième édition sera publiée en 2014, comprenant de nouveaux sujets tels que la CPD, les méthodes de calcul des émissions ou les réglementations sur l'hygiène et la sécurité au travail. Le Centre national algérien pour la production plus propre envisage de former de 1 500 à 2 000 délégués pour l'environnement entre 2014 et 2017.



Source : Informations fournies par le Centre national des technologies de production plus propre (CNTPP), Algérie.

<http://www.cntppdz.com/index.php?page=delegue-pour-lenvironnement>



3.3. Comment la CPD peut-elle être intégrée dans le secteur du tourisme ?

Principales raisons pour l'intégration de la CPD dans le tourisme

L'intégration de la CPD dans le tourisme est d'autant plus importante que ce secteur est l'une des sources les plus importantes d'emploi et de revenus dans la région méditerranéenne.

Attirant près d'un tiers du tourisme international, la Méditerranée est la première destination mondiale depuis plus de 40 ans. Les arrivées internationales sont passées de 58 millions en 1970 à 306 millions en 2012, avec une prévision de 500 millions d'arrivées internationales d'ici 2030 (PNUE/PAM, 2012).

Le tourisme côtier concentre un grand nombre de touristes dans des zones relativement petites, générant à la fois un pourcentage élevé de bénéfices économiques et une pression accrue sur les écosystèmes côtiers (PNUE/PAM 2012).

Le tourisme international génère des recettes de 738 milliards d'euros à travers le monde, dont plus d'un quart concernent la Méditerranée (PNUE/PAM, 2012), soit 40 fois plus qu'en 1970 (Plan Bleu, 2012b).

Impacts environnementaux générés au cours du cycle de vie des activités, services et infrastructures touristiques

Les activités, services et infrastructures liés au tourisme peuvent avoir les effets suivants sur l'environnement.

- Le tourisme représente 5 % des **émissions mondiales de gaz à effet de serre** (GES) dont 75 % reviennent au transport en raison de la croissance des déplacements nationaux et internationaux, en particulier par les airs, et 21 % à la climatisation et au chauffage dans les lieux d'hébergement touristique (adapté du PNUE, 2011).

- Le développement du tourisme côtier entraîne **l'urbanisation le long de la côte** et la construction d'infrastructures, comme les ports de plaisance. Il en résulte une **destruction des sols naturels** et des changements d'état au niveau des habitats sensibles comme les dunes de sable et les zones humides. L'utilisation excessive conduit à la dégradation ou la **perte d'habitats naturels fragiles** (EEE/PNUE, 1999 ; PNUE/PAM/MEDPOL, 2005).

- Le tourisme à grande échelle a souvent eu des **effets négatifs sur la biodiversité**. Les impacts sur les écosystèmes peuvent conduire à une augmentation des conflits avec les communautés locales et à une perte de création de valeur dans les lieux touristiques (PNUE, 2011).

- Avec des valeurs situées entre 100 et 2 000 litres par personne et par nuit, la **consommation d'eau** par les touristes est excessive par rapport à celle des résidents locaux. Le secteur comprend d'autres activités avec une forte consommation d'eau, telles que les terrains de golf, les jardins irrigués, les piscines et les centres de bien-être (Gössling, 2002). Les pics saisonniers de la consommation d'eau peuvent également mettre plus de **pression sur les ressources limitées**. Le tourisme « de luxe » a tendance à consommer plus d'eau que le tourisme normal (PNUE, 2011).

- Le tourisme de masse saisonnier concentré entraîne des défis majeurs, non seulement au niveau de la disponibilité en eau douce, mais aussi de la **gestion des déchets et des eaux usées**.

- La pression des visiteurs peut conduire à des **perturbations importantes dans les communautés locales**, affectant la qualité de vie des résidents et déplaçant des sociétés traditionnelles. Ce phénomène se produit particulièrement sur les sites du patrimoine culturel, les centres historiques des villes ou les milieux naturels fragiles (PNUE/OMC, 2005 ; PNUE, 2011).

Politiques et instruments pour l'intégration de la CPD dans le tourisme

Les instruments de la politique de CPD pour le tourisme doivent être liés à des stratégies globales telles que les plans nationaux d'action pour le tourisme durable et d'autres plans, afin d'éviter la surexploitation des ressources naturelles et culturelles, comme la protection du patrimoine culturel et de la biodiversité ou l'aménagement des infrastructures.

Des instruments réglementaires peuvent être utilisés pour limiter l'accès à des écosystèmes fragiles, accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources (en particulier la consommation d'eau et d'énergie ainsi que la gestion des déchets) et garantir un environnement à la fois sain et durable pour les travailleurs et les visiteurs.

La gestion efficace du tourisme devrait refuser les nouvelles constructions touristiques dans les zones sensibles (par exemple les sites naturels protégés) et éviter le développement d'activités à forte consommation d'eau. La gestion des activités touristiques est un élément essentiel pour la durabilité des écosystèmes fragiles, en particulier dans les zones côtières.

Les instruments économiques peuvent inclure des taxes et des droits pour les touristes (qui devraient être affectés aux infrastructures et services environnementaux) d'une part, et des subventions et prêts pour les entreprises de tourisme durable d'autre part. Les éco-hôtels réduisent considérablement les émissions de produits chimiques (biocides, produits de nettoyage, détergents) et d'eaux usées.

La communication et les instruments basés sur le volontariat sont essentiels pour influencer les entreprises du secteur privé, telles que celles responsables d'excursions ou de l'hébergement, et les visiteurs qui devraient être encouragés à choisir des services et des activités optimisant les bénéfices pour les communautés locales et minimisant les impacts environnementaux (PNUE/OMC, 2005).



Tableau 3.

Exemples de politiques et instruments pour l'intégration de la CPD dans le domaine du tourisme

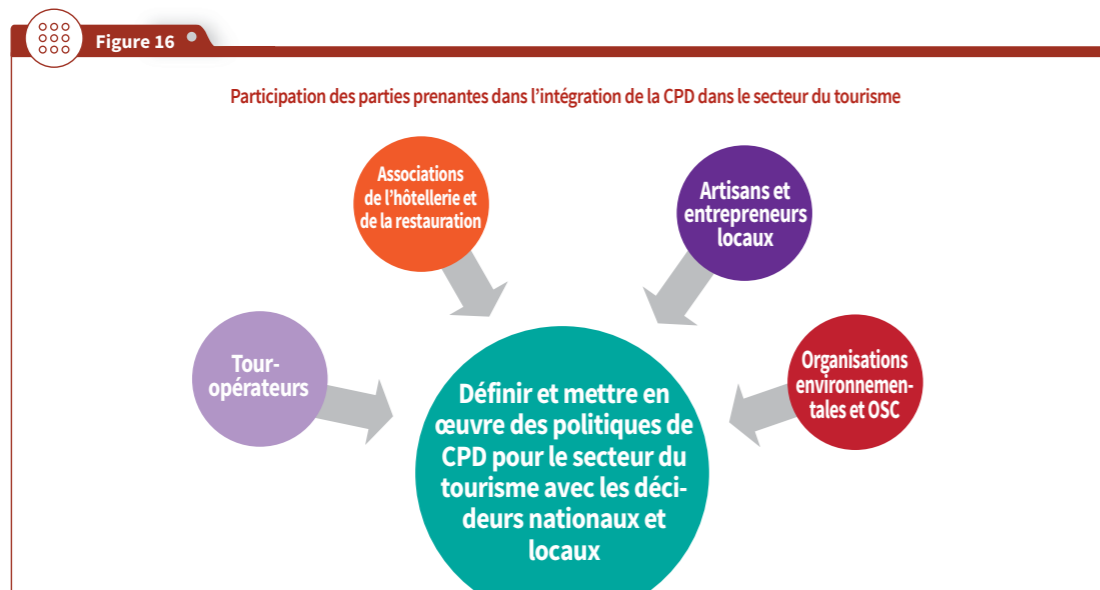
	Étape du cycle de vie				
	Extraction des ressources naturelles	Procédés de fabrication et de production	Fourniture de produits, services et travaux durables	Utilisation et consommation	Gestion de fin de vie
VISION STRATÉGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Plan national d'action pour le tourisme durable Plans nationaux sur la protection du patrimoine culturel Plans de biodiversité Stratégies/plans d'aménagement du territoire (plans directeurs, plans d'aménagement paysagers, etc.) Codes de conduite Guide pour l'évaluation des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> Plans nationaux pour l'eau, l'énergie, et la gestion intégrée des déchets solides dans les zones touristiques Planification des développements et des infrastructures liés au tourisme, y compris les avantages pour les communautés locales (transports, énergie, eau, zones protégées, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Lignes directrices pour la mise en place d'installations touristiques (hôtels) Lignes directrices architecturales (pour respecter les traditions architecturales locales et l'intégrité de l'environnement par exemple) 	<ul style="list-style-type: none"> Politiques visant à éviter la dégradation de l'environnement (surexploitation des activités de loisirs potentiellement dangereuses) Lignes directrices pour la gestion des plages, des habitats naturels et des aires protégées (etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Plans nationaux et infrastructures liés au rejet des eaux usées dans l'environnement, les écosystèmes marins et les voies navigables
INSTRUMENTS RÉGLEMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des visiteurs et limites d'accès dans les zones particulièrement vulnérables et les sites du patrimoine culturel et naturel Interdiction de construction touristique dans les zones sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> Réglementation du travail (OIT) Normes d'hygiène et de sécurité pour les employés Réglementations sur les technologies économes en eau, la réutilisation et le recyclage de l'eau Réglementations sur l'utilisation d'énergies renouvelables et de technologies économes en énergie 	<ul style="list-style-type: none"> Réglementations du travail, qualité de l'emploi Réglementations sur les qualifications des tour-opérateurs Réglementations concernant les matériaux impliqués dans la construction d'hôtels et les produits de l'industrie du tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> Réglementations sur les normes minimales pour les produits (substances dangereuses) Utilisation mutuelle d'installations et de services par les résidents et les touristes 	<ul style="list-style-type: none"> Réglementations sur les rejets d'eaux usées et de déchets solides Réglementations sur les impacts des événements à court terme avec un nombre élevé de participants (festivals, etc.)
INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Taxes pour les parcs nationaux, les réserves naturelles et les zones protégées pour la conservation de la nature ainsi que pour d'autres attractions 	<ul style="list-style-type: none"> Subventions, prêts bonifiés ou crédits d'impôt pour les investissements dans les technologies (eau, énergie, etc.) ou les hôtels respectueux de l'environnement Redevances de pollution pour la réduction des émissions et des déchets grâce à une gestion adéquate des installations touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> Taxation des entreprises de tourisme pour les programmes sociaux et communautaires Taxes sur les emballages des produits Systèmes de financement pour le développement du commerce durable 	<ul style="list-style-type: none"> Taxe de séjour dans les hôtels destinée aux politiques environnementales (nettoyage des plages, infrastructure des déchets, sensibilisation) Redevances sur l'eau, l'énergie et la gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion des systèmes de compensation des émissions de carbone en lien avec des investissements dans des projets communautaires locaux pour les touristes/tour-opérateurs Incentives économiques pour le recyclage et la création de marchés pour le compost, le recyclage du papier, du verre et du plastique
INSTRUMENTS DE COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des visiteurs sur la biodiversité, le patrimoine culturel Sensibilisation sur la rareté de l'eau et de l'énergie Information sur les plages propres, par exemple Pavillon Bleu 	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les tours opérateurs à utiliser des fournisseurs locaux, bénéfiques pour les communautés locales Encourager la formation professionnelle dans le secteur du tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes d'éco-labels pour les hôtels, campings, restaurants Promotion de politiques d'achats durables 	<ul style="list-style-type: none"> Marketing stratégique et sensibilisation auprès des touristes, en influençant les dépenses (produits régionaux et locaux) Informations sur les traditions locales, le patrimoine culturel Promotion des bonnes pratiques Plateforme d'information en ligne avec les prestataires touristiques durables 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités de gestion des déchets, en influençant le comportement des visiteurs
INSTRUMENTS DE PROCÉDURE ET VOLONTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Partenariats public-privé pour le tourisme durable ou l'éco-tourisme Création de réseaux pour l'engagement et la responsabilisation des communautés locales dans l'élaboration des politiques 	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité sociale des entreprises dans le secteur du tourisme Parrainage des initiatives locales par les touristes 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion des systèmes de gestion de l'environnement dans le secteur de l'hébergement Codes de conduite pour les prestataires de services touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> Prosperité locale par le biais des fournisseurs locaux (nourriture, transport, guides touristiques) 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion des activités touristiques à faible impact (randonnée, vélo)



Tableau 3
Tourisme

Domaines politiques et parties prenantes clés de l'intégration de la CPD dans le tourisme

Pour faire face à chaque étape du cycle de vie associée à la production et la consommation dans le secteur du tourisme, les actions du gouvernement ne peuvent pas se concentrer exclusivement sur l'industrie du tourisme. Elles devraient en effet rechercher une coordination et des synergies avec d'autres secteurs qui relèvent de la responsabilité de différents ministères, tel que présenté dans la figure 15. En outre, les parties prenantes concernées au niveau des entreprises, des entités publiques locales et de la société civile devraient être impliquées dans l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre pour des résultats d'autant plus intéressants. Il s'agit notamment des tour-opérateurs, des associations de l'hôtellerie et de la restauration, des organisations environnementales œuvrant pour la protection des espaces naturels, des artisans locaux, etc. (voir figure 16).



Liens entre les politiques et instruments de CPD et la Convention de Barcelone

L'adoption d'une perspective de CPD et l'intégration de celle-ci dans la planification des actions dans le secteur du tourisme contribuent à atteindre certains objectifs politiques de la Convention de Barcelone et des plans connexes. Il s'agit notamment de domaines prioritaires tels que présentés ci-dessous.

Le **Protocole tellurique** aborde le problème de la pollution de la mer Méditerranée à partir de sources telluriques et privilégie l'élimination progressive des substances persistantes bioaccumulables et toxiques, grâce à l'application des MTD et des MPE. Parmi les secteurs d'activité concernés se trouvent les travaux provoquant une altération physique de l'état naturel du littoral, le traitement et l'élimination des eaux usées domestiques, l'industrie de la gestion des déchets, le transport et le tourisme.

Le **Plan régional sur la gestion des déchets marins**¹² en Méditerranée établit la CPD comme l'un des principes directeurs (Art. 4 (g)). Des mesures de prévention des déchets marins à partir de sources telluriques sont comprises dans le plan, telles que la mise en place d'un assainissement urbain adéquat, d'usines de traitement des eaux usées et de systèmes de gestion des déchets. Abordant le sujet des sources de déchets marins, le plan comprend par exemple des taxes pour l'utilisation des installations de réception portuaires. L'éco-tourisme réduit l'utilisation globale de plastique et autres matériaux critiques à l'égard des déchets marins. La gestion de ces déchets est également améliorée grâce aux éco-touristes informés et aux éco-hôtels plus conscients et dont les politiques sont appropriées.

Sur la base des objectifs et principes de la gestion intégrée des zones côtières, le **Protocole de GIZC** établit des priorités supplémentaires pour les activités économiques, comme l'utilisation minimale des ressources naturelles, en tenant compte des besoins des générations futures (9.b), et la promotion de codes de bonnes pratiques parmi les autorités publiques, les acteurs économiques et les organisations non gouvernementales (9.f).

Il donne également la priorité, pour le secteur du tourisme, aux activités sportives et de loisirs (Art. 9.2) afin de :

- « encourager le tourisme côtier durable, respectueux des écosystèmes côtiers, des ressources naturelles, du patrimoine culturel et des paysages ;
- favoriser des formes spécifiques de tourisme côtier, notamment le tourisme culturel, rural et l'écotourisme, dans le respect des traditions des populations locales ;
- réglementer ou, le cas échéant, interdire la pratique de diverses activités sportives et de loisirs, y compris la pêche de loisir et la récolte de coquillages ».

La mise en place d'instruments économiques, financiers et fiscaux pertinents est traitée dans l'article 21 du Protocole de GIZC. Des instruments basés sur la communication sont inclus dans l'article 15, ciblant la sensibilisation, la formation, l'éducation et la recherche. Les articles 10 à 13 abordent les instruments réglementaires comme la création de zones protégées spécifiques (écosystèmes côtiers particuliers et paysages côtiers, îles, patrimoine culturel).

¹² dans le cadre de l'article 15 du Protocole tellurique.

Exemples de mise en œuvre de la politique de CPD dans le secteur du tourisme



Cas 20 :



Développement intégré de la zone côtière dans la zone spécialement protégée de Gökova (Turquie)

Le projet SMAP III financé par l'UE est en cours d'exécution depuis 2006 dans le golfe intérieur de Gökova et la région de l'île de Sedir. L'objectif est de mettre en scène, pour la première fois en Turquie, le développement et la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée des zones côtières (baie intérieure de Gökova et île de Sedir) situées dans les limites d'une zone spécialement protégée. Ces zones sont sous la responsabilité conjointe de trois organismes administratifs différents : l'Autorité pour les zones spécialement protégées (national), l'administration de Mugla (régional) et la municipalité d'Akyaka (local).

L'objectif principal était d'expliquer le processus réel de la gestion intégrée des zones côtières en coordonnant les trois organismes administratifs, à l'aide des lois et règlements en vigueur, et en réunissant tous les acteurs et parties prenantes (institutions publiques nationales, régionales et locales, universités, secteur privé, usagers de la côte et de la mer, ONG et personnes intéressées). Il s'agissait de la première action de démonstration en son genre en Turquie.

Le projet met en œuvre les principes fondamentaux de la GIZC acceptés par le Parlement et le Conseil européens, comme rechercher des interactions terre-mer dans le cadre d'un écosystème plus large ; prêter attention aux processus naturels et à la capacité de charge de la zone ; impliquer toutes les parties intéressées ; partager la coordination et la responsabilité entre les organismes locaux, régionaux et nationaux ; fonder les mesures de gestion sur le principe de précaution ; avoir une vision à long terme tenant compte des besoins des générations futures ; et mettre en place un système de gestion évolutif et flexible. Ils ont pour objectif :

- d'améliorer la « culture » et les capacités des institutions administratives aux niveaux national, régional et local pour la gestion intégrée des zones côtières ;
- de parvenir à un système de gestion raisonnable en utilisant les dispositions légales et institutionnelles ;
- de déterminer les limites du système administratif actuel pour une mise en œuvre efficace de la gestion intégrée des zones côtières ;
- de formuler des améliorations dans les systèmes juridiques et institutionnels pour une gestion plus efficace si les systèmes actuels se révèlent être insuffisants ;
- de parvenir à un plan d'action global pour la gestion du littoral dans la zone du projet, qui peut être utilisé comme un exemple pour orienter des actions similaires ailleurs ;
- de fournir des exemples de plans de gestion thématiques pour les questions côtières importantes, qui peuvent aussi être utilisés comme de bons exemples pour des zones similaires ailleurs ;

- d'améliorer la sensibilisation et l'éducation des partenaires et associés du projet ainsi que des groupes communautaires locaux et du grand public ;
- de montrer l'utilisation d'outils et d'instruments modernes pour soutenir une gestion réussie du littoral.

Les principales activités comprenaient la préparation et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la gestion intégrée des zones côtières avec des composantes thématiques, l'élaboration d'une base de données SIG et des campagnes de sensibilisation et d'éducation du public.

Le projet a atteint son objectif : produire un plan d'action pour la GIZC dans le golfe intérieur de Gökova et l'île de Sedir avec la participation de plusieurs organisations locales et nationales. Il enseigne des leçons et contient des résultats importants pour la production d'autres plans d'action pour la GIZC. Avec des applications qui définissent des exemples pour le littoral de la Turquie et d'autres pays du bassin méditerranéen, il a réussi à attirer l'attention du public.

Source : Bann et Başak, 2011.



Cas 21 :



Protected Areas Conservation Trust (Belize)



Le Fonds pour la conservation des aires protégées du Belize (Protected Areas Conservation Trust – PACT) a été créé en 1995 après un vaste processus de consultation des parties prenantes, qui comprenaient des ministères, des ONG nationales et internationales et des entités du secteur privé, dans le but de contribuer « au développement et à la gestion durables du patrimoine naturel et culturel du Belize en apportant un soutien financier réel aux aires protégées ». Le PACT est financé par une taxe de conservation de 3,75 USD à payer par tous les visiteurs au départ du Belize et par 20 % des frais de passagers de navires de croisière.

En 1997, la première subvention a été accordée pour les Amis du parc national du lac Five Blues. Jusqu'en 2011, le PACT a investi plus de 20 millions de dollars dans plus de 400 projets de conservation et de gestion des aires protégées et 27 % du territoire du Belize est concerné par une certaine forme de conservation.

Source : www.pactbelize.org

**Cas 22 :****Éco-label pour les services d'hébergement en hôtel et camping, et portail Internet pour le tourisme durable et responsable en Croatie**

Stimulé par l'intérêt montré par les associations locales de tourisme, le ministère croate de l'Environnement et de la Protection de la nature a lancé un programme visant à établir une norme pour les services d'hébergement en hôtel et camping dans le cadre du système national d'éco-label. Un large éventail d'organismes gouvernementaux, d'ONG expertes, d'entreprises touristiques et d'autres parties prenantes intéressées ont été impliqués et consultés dans le processus de définition et de création de ces nouveaux critères. Les critères définitifs ont été approuvés par

la Commission de labellisation environnementale croate et officiellement adoptés en 2010 par le ministère pour une période de deux ans (période d'essai).

Les conditions d'obtention du label comprennent des critères de base obligatoires et des critères avancés qui, s'ils sont respectés, permettent d'obtenir des points supplémentaires. Les critères de base incluent les économies d'énergie (chauffage, climatisation, isolation et éclairage), les mesures d'économie d'eau, la gestion des eaux usées et des déchets, ainsi que des critères généraux de gestion concernant l'entretien, la collecte de données, la formation du personnel ou l'information sur les transports en commun. Quant aux critères avancés, ils incluent l'utilisation de sources d'énergie renouvelables ou d'eau de pluie et d'eau recyclée, l'architecture bioclimatique, les compteurs individuels de consommation d'énergie et d'eau, le compostage des déchets et la collecte sélective des huiles et graisses usagées, l'exclusion d'emballages individuels pour le petit-déjeuner ou l'offre de produits respectueux de l'environnement tels que les aliments bios et locaux et les options de transport alternatifs comme le vélo.

En 2011, l'éco-label croate a été décerné pour la première fois à 10 hôtels et 5 campings, donnant une indication claire aux clients et visiteurs que des normes environnementales élevées, au-dessus du minimum légal, sont appliquées. Après un processus d'examen, de nouveaux critères ont été établis en 2013 et seront valables pour les cinq prochaines années.

Le ministère croate du Tourisme a également créé un portail national pour le tourisme durable et responsable (www.odrzivi.turizam.hr) en collaboration avec les principales parties prenantes du secteur qui, entre autres, comprennent des hôtels et des campings certifiés par l'éco-label croate.



Source : www.mzoip.hr ; www.odrzivi.turizam.hr

Coûts et bénéfices de la certification environnementale pour les hôtels

La Rainforest Alliance a évalué l'impact de la mise en œuvre des normes de certification environnementale et sociale dans un groupe de 14 hôtels de cinq pays d'Amérique latine. Elle a constaté que 93 % des hôtels ont diminué leur consommation d'énergie et économisé, en moyenne, 5 255 USD/an. Ils ont réduit leur consommation d'eau de 71 %, avec des économies moyennes de 2 718 USD/an. Les hôtels ont également réduit leur production de déchets et ont collaboré avec des entreprises locales et des micro-entreprises. Les coûts d'investissement pour la mise en œuvre des meilleures pratiques environnementales ont représenté entre 1 et 3 % des coûts d'exploitation annuels ; dans le cas des installations solaires, des systèmes de refroidissement naturels ou de l'isolation, les dépenses variaient entre 1 et 10 % des coûts d'exploitation annuels.



Source : PNUE, 2012.

**Cas 23 :****Éco-tourisme en Jordanie : Réserve de biosphère de Dana et Initiative Wild Jordan**

En 1994, financée par le Fonds mondial pour l'environnement, la Société royale pour la conservation de la nature (RSCN) a débuté la mise en œuvre du **premier plan de gestion de zone protégée** en Jordanie dans la réserve de biosphère de Dana. Ce plan comprenait l'établissement d'un modèle de conservation intégrée et de développement socioéconomique basé sur le concept de zonage – appelé zones spéciales de conservation – créant des zones délimitées, interdites à la chasse et au

surpâturage, avec une compensation pour l'économie agricole grâce à la mise en place de solutions alternatives de subsistance. L'approche a permis de créer des emplois et un marché pour les produits locaux grâce à la promotion de l'éco-tourisme.

La RSCN a reçu plusieurs prix pour la combinaison réussie entre la conservation de la nature, la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois pour les communautés locales. L'approche a été reproduite dans toutes les zones protégées et, en 2003, l'initiative Wild Jordan a été créée sous forme d'unité d'affaires de la RSCN afin de développer des programmes socioéconomiques dans toutes les réserves naturelles de la Jordanie. Le développement d'entreprises basées sur la nature apporte des bénéfices économiques et sociaux tangibles pour les communautés locales et contribue à la création d'emplois grâce au succès de l'éco-tourisme.



Source : <http://www.rscn.org.jo/>



3.4. Comment la CPD peut-elle être intégrée dans le secteur du logement et de la construction ?

Principales raisons de l'intégration de la CPD dans le secteur du logement et de la construction

La population en plein essor, en particulier sur la côte, l'urbanisation continue et les débouchés sont certaines des raisons motivant l'intégration de la CPD dans ce secteur.

Dans la région méditerranéenne, la population est passée de 276 millions en 1970 à 466 millions en 2010. On prévoit environ 529 millions d'habitants d'ici 2025, avec plus de 75 % d'entre eux vivant dans les pays du sud de la Méditerranée (PNUE/PAM/MEDPOL, 2005).

Plus d'un tiers de la population est concentrée dans les zones côtières (Benoit et Comeau, 2005).

La population urbaine des villes de plus de 10 000 habitants est passée de 152 à 315 millions entre 2007 et 2010 et devrait atteindre les 385 millions en 2025.

L'urbanisation des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée est la plus rapide du monde (PNUE, 2012).

La construction, la rénovation et l'entretien des bâtiments contribuent à hauteur de 10 à 40 % du PIB ; environ 10 % des emplois proviennent du secteur du bâtiment (PNUE SBCI, 2009).

Impacts environnementaux produits au cours du cycle de vie de la construction

Les impacts environnementaux du logement et du développement urbain sont divers et comprennent :

- L'urbanisation et l'étalement urbain, liés à la fois au logement et au tourisme, sont surtout concentrés dans les zones côtières et conduisent à **la dégradation des paysages, à l'érosion**, à la déstabilisation du rivage et à la perte d'habitats. La biodiversité et les habitats revêtant une importance commerciale et culturelle sont touchés par les pressions cumulées causées par l'activité économique et humaine (PNUE/PAM, 2012).

- Les bâtiments représentent plus de 40 % de la **consommation d'énergie** mondiale, un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre et 25 % de la **consommation d'eau** mondiale. Plus de 80 % des émissions de la consommation d'énergie et des gaz à effet de serre sont liés à la **phase d'utilisation de bâtiments** (chauffage, climatisation, éclairage et appareils) (PNUE SBCI, 2009). Plus d'un tiers de la consommation mondiale de ressources a lieu dans le secteur de la construction (PNUE SBCI, 2010).

- Dans les pays développés, **les déchets liés à la construction et à la démolition de bâtiments** représentent 30 % des flux de déchets solides et augmenteront encore à l'avenir (PNUE SBCI, 2010).

- La région méditerranéenne accueille 60 % de la population mondiale dite « pauvre en eau » (avec moins de 1 000 m³ **d'eau disponible** par an) ; 47 millions d'habitants n'ont pas accès à un assainissement adéquat et 20 millions n'ont pas accès à l'eau potable. On prévoit que d'ici 2025, 80 millions d'habitants de la Méditerranée connaîtront une **pénurie** en eau, avec moins de 500 m³ par personne (PNUE/PAM/Plan Bleu, 2013).

- Dans les pays européens, la consommation globale d'électricité augmente malgré des améliorations signi-

ficatives de l'efficacité énergétique des appareils ménagers (**l'effet rebond**). Ce phénomène est dû à l'augmentation du nombre de ménages, l'augmentation des revenus, qui permet aux ménages de posséder plusieurs appareils, et une demande croissante en climatisation dans les pays méditerranéens (Maxwell, 2011).

- La gestion du développement du logement génère des impacts secondaires importants au niveau du développement des réseaux d'infrastructures nécessaires, tels que les routes, les réseaux électriques, la distribution d'eau, la gestion des eaux usées, etc. Une bonne gestion peut limiter de façon significative la pression généralisée sur l'environnement et le paysage, causée par l'étalement des logements (Fondation David Suzuki, 2003 ; ONU-Habitat, 2009 et ONU-Habitat, 2010).

- La demande en ressources et l'utilisation de produits chimiques sont très importantes dans le secteur du logement et de la construction. L'utilisation de substances chimiques dangereuses telles que les PCB, HBCD ou l'amiante entraîne une exposition de l'homme en intérieur (Roosens et al 2009 ; Meyer *et al.* 2013), des rejets dans l'environnement et la contamination des circuits de recyclage (US EPA, 2005 ; DEC 2012 ; Agence norvégienne pour le climat et la pollution, 2010).

Politiques et instruments pour l'intégration de la CPD

« Le logement et l'aménagement urbain durables » représentent un domaine politique clé, étroitement lié aux domaines mentionnés précédemment, à savoir le tourisme, la fabrication, et dans une moindre mesure, l'agroalimentaire. Les instruments de politique en matière de logement durable sont également liés à la mise à disposition de logements sociaux et abordables et d'infrastructures et services de base, visant à créer des quartiers et des villes vivables et habitables.

Les deux actions prioritaires en matière de logement durable sont l'augmentation de l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation d'eau au cours de la phase d'utilisation des bâtiments (environ 80 % de l'énergie est consommée dans cette phase en raison de leur longue durée de vie). L'efficacité énergétique des bâtiments doit être garantie, pendant la phase de conception et de construction, et les instruments réglementaires et économiques les plus courants devraient se concentrer sur la promotion de normes énergétiques minimales, tant dans la construction neuve que dans la rénovation de bâtiments, ainsi que sur des initiatives de formation pour le secteur de la construction.

Les systèmes de certification, visant l'efficacité énergétique ou la construction durable, appliqués aux matériaux de construction, à l'électroménager et aux bâtiments eux-mêmes, représentent l'instrument de communication le plus important parmi ceux utilisés dans ce domaine politique.

L'utilisation de substances chimiques dangereuses dans la construction, y compris les POP, tels que les PCB dans les produits d'étanchéité et les peintures ou l'hexabromocyclododécane (HBCD) dans l'isolation en polystyrène, peut être gérée par la démolition réglementée et bien organisée (approche du cycle de vie).

Les instruments réglementaires devraient soutenir le remplacement de ces substances, et des autres produits

chimiques dangereux, par des produits chimiques plus bénins, afin de rendre les matériaux de construction et les éléments de construction plus respectueux de l'environnement (de sorte que les peintures, les revêtements de sol et de boiseries, par exemple, répondent aux normes environnementales), réduisant ainsi les émissions et améliorant la possibilité de recyclage en fin de vie du bâtiment.

Enfin, la prévention et la réduction des déchets liés à la construction et la démolition sont abordées à travers des plans d'action au niveau national, des accords volontaires (par exemple l'utilisation d'agrégats ou d'acier avec une proportion minimale de matériaux recyclés), des lois et des normes de qualité.



Tableau 4.

Exemples de politiques et d'instruments visant à intégrer la CPD dans le domaine du logement et de la construction

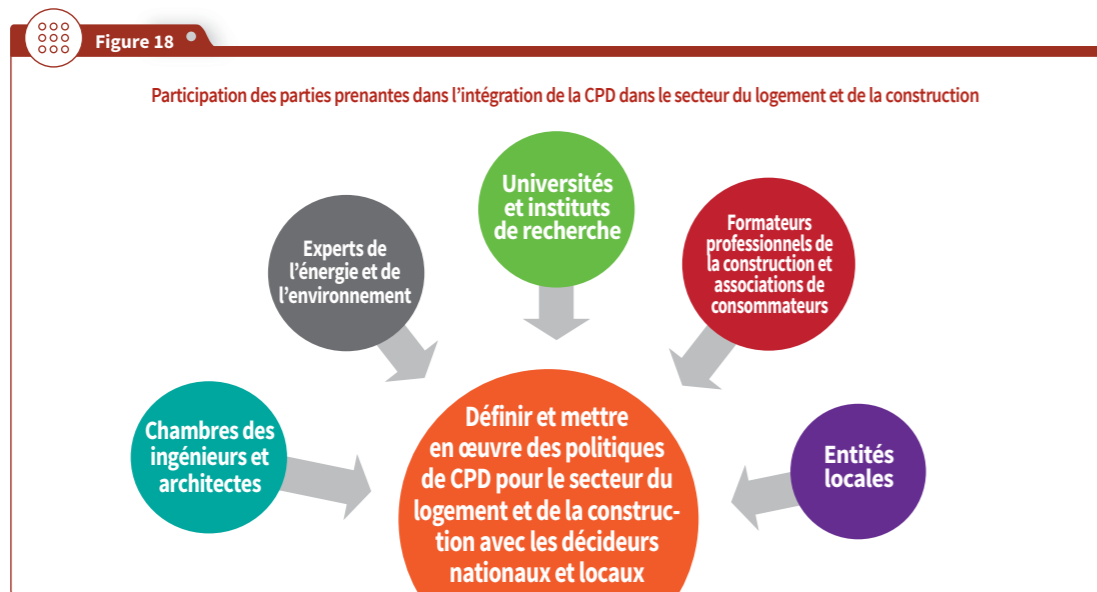
		Étape du cycle de vie				
		Extraction des ressources naturelles	Processus de planification et de conception	Processus de construction	Utilisation et entretien	Rénovation, démolition et réutilisation
VISION STRATÉGIQUE	Politiques (stratégies, programmes et plans d'action)	<ul style="list-style-type: none"> Stratégies de construction, d'utilisation des terres et d'aménagement durables (en tenant compte des zones protégées pour la conservation de la nature et la biodiversité, et de l'utilisation des friches industrielles) Politiques sur la mobilité et le transport Politiques d'aménagement urbain Aménagement du territoire (plans directeurs, plans d'aménagement paysager) 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégies concernant le logement et l'aménagement urbain Utilisation efficace de l'énergie et de l'eau Plans d'action pour la gestion intégrée des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Codes nationaux en matière de bâtiment, y compris : utilisation efficace de l'énergie et de l'eau, gestion intégrée des déchets, énergies renouvelables et construction durable 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation efficace de l'énergie et de l'eau et plans d'action pour la gestion des déchets des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> Plan national d'action sur les déchets issus de la construction et de la démolition Plan national d'action sur les déchets municipaux Politique de réutilisation/recyclage des déchets issus de la construction et de la démolition
	Instruments réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de critères environnementaux et de développement durable dans les politiques d'aménagement du territoire Législation différenciée par produit, pour les matériaux à base de bois par exemple 	<ul style="list-style-type: none"> Normes minimales de performance en matière d'énergie, d'eau et d'environnement pour les bâtiments neufs Normes d'éco-conception et matériaux de construction respectueux de l'environnement et durables 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes visant à interdire, éliminer et remplacer les substances et produits dangereux (lampes à incandescence, isolation au HBCD par exemple) Réglementations en matière de travail et qualité d'emploi Certificats de performance des bâtiments en matière d'énergie, d'eau et de déchets (prévention, réduction et réutilisation) 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation obligatoire de l'énergie solaire thermique pour la consommation d'énergie domestique, y compris la production d'eau chaude Normes en matière de compteurs individuels pour l'eau et l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> Normes minimales de performance en matière d'énergie, d'eau et d'environnement pour la rénovation
	Instruments économiques	<ul style="list-style-type: none"> Taxes pour l'extraction de matières Programmes d'investissement axés sur les citoyens pour l'énergie renouvelable et l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Conditions de crédit préférentielles ou réductions d'impôt pour les bâtiments durables et primes pour les bâtiments et constructions écologiques et durables Achats verts pour les services de construction 	<ul style="list-style-type: none"> Crédits pour les bâtiments écologiques, durables et utilisant efficacement l'énergie Subventions pour la formation des professionnels du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> Taxes environnementales sur l'eau et l'énergie Remises et aides à l'investissement offertes par les services publics de l'énergie et de l'eau pour le financement des investissements en matière d'efficacité 	<ul style="list-style-type: none"> Subventions pour les investissements en matière d'isolation, d'énergie et d'eau et pour les équipements d'énergies renouvelables et d'économie d'eau
	Instruments de communication	<ul style="list-style-type: none"> Campagnes d'éducation et de sensibilisation sur l'aménagement et la construction durables pour les urbanistes, architectes et ingénieurs (transversales à tous les stades du cycle de vie) 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de certification pour la construction durable et économe en énergie et en eau 	<ul style="list-style-type: none"> Éco-label pour les matériaux de construction et la conception 	<ul style="list-style-type: none"> Étiquetage énergétique des appareils Campagnes de changement des comportements pour promouvoir les économies d'énergie et d'eau et éviter, réduire et réutiliser les déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Directives et éducation sur les déchets issus de la construction et de la démolition Directives techniques pour le tri et le traitement des déchets dangereux issus de la construction
	Instruments de procédure et volontaires	<ul style="list-style-type: none"> Accords volontaires, par exemple sur l'extraction durable du bois ou de la pierre et l'utilisation de matériaux de construction respectueux de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Réseaux sur les bâtiments et la construction écologiques et sur l'utilisation efficace de l'énergie et de l'eau Partenariats public-privé pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> Systèmes privés de certification pour la construction durable et les bâtiments écologiques Promotion de la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur de la construction 	<ul style="list-style-type: none"> Accords volontaires de l'industrie sur les normes d'efficacité énergétique pour les appareils ménagers et engagements similaires Accords pour l'utilisation de produits de nettoyage respectueux de l'environnement (portant l'éco-label européen, l'Ange bleu ou d'autres labels écologiques par exemple) 	<ul style="list-style-type: none"> Accords volontaires avec l'industrie du secteur de la construction pour réduire les déchets issus de la construction et de la démolition, et améliorer l'efficacité en matière d'énergie et d'eau



Tableau 4 Logement et construction

Domaines politiques et parties prenantes clés de l'intégration de la CPD dans le logement et la construction

Pour faire face à chaque étape du cycle de vie de la production et de la consommation associée au secteur du logement et de la construction, les actions du gouvernement ne peuvent pas se concentrer exclusivement sur l'industrie de la construction. Une coordination et des synergies sont nécessaires avec d'autres secteurs relevant de la responsabilité de différents ministères, tel que présenté dans la figure 17. Par ailleurs, les parties prenantes concernées au niveau des entreprises, des entités publiques locales et de la société civile devraient être impliquées dans l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre. Ces parties prenantes comprennent les collègues d'ingénieurs et d'architectes, les universités, des experts en énergie et environnement, des programmes de formation de professionnels de la construction, des associations de consommateurs ou des groupes communautaires, pour n'en citer que quelques-unes (voir figure 18).



Liens entre les politiques et instruments de CPD et la Convention de Barcelone

L'adoption d'une perspective de CPD et l'intégration de celle-ci dans la planification d'actions dans ce domaine aideront à atteindre plusieurs objectifs politiques de la Convention de Barcelone et des plans connexes, y compris les interventions prioritaires comme indiqué ci-dessous.

Le **Protocole tellurique** aborde le problème de la pollution de la mer Méditerranée à partir de sources et activités telluriques, et privilégie l'élimination progressive des substances persistantes bioaccumulables et toxiques, grâce à l'application des MTD et des MPE. Parmi les secteurs d'activité concernés figurent la production d'énergie, la production de ciment, l'industrie métallurgique, les travaux provoquant une altération physique de l'état naturel du littoral, le traitement et l'élimination des eaux usées domestiques et l'industrie de la gestion des déchets. Les produits chimiques dangereux, y compris les POP (PCB, HBCD, PBDE, etc.) et les métaux lourds étaient et sont toujours utilisés dans le logement et les autres constructions.

Le **Protocole sur les déchets dangereux** engage ses signataires à ce qu'ils « prennent toutes les mesures appropriées pour réduire au minimum et, si possible supprimer la production de déchets dangereux » (Art. 5.2). Les initiatives de construction écologique dans le secteur du logement et de la construction remplacent les produits chimiques nocifs, entraînant ainsi une réduction globale des déchets dangereux. Le secteur de la construction utilise de grandes quantités de polymères pour l'isolation et l'étanchéité qui peuvent contenir des POP et autres produits chimiques critiques, comme les retardateurs de flamme. Une gestion appropriée des matières dangereuses en fin de vie (comme le polystyrène expansé ou extrudé avec un traitement ignifuge à l'hexabromocyclo-dodécane), réduit le rejet de déchets dans l'environnement, y compris ceux qui deviennent des déchets marins.

L'utilisation de matériaux alternatifs et recyclables, en évitant l'utilisation de produits chimiques nocifs, et la promotion des techniques de construction durable réduisent également le volume des déchets. Ces matériaux de construction peuvent éventuellement être utilisés pour la mise en valeur des terres sans engendrer d'effet négatif sur l'environnement.

La minimisation de l'utilisation des ressources naturelles, en tenant compte des besoins des générations futures (9.b), la gestion intégrée des ressources en eau et la gestion écologiquement rationnelle des déchets (9.c) figurent parmi les priorités du **Protocole de GIZC**.

Ce protocole comprend également des instruments de réglementation pour des ressources naturelles spécifiques :

- l'excavation et l'extraction de minerais, y compris l'utilisation de l'eau de mer dans les usines de dessalement et d'exploitation de la pierre ;
- l'extraction de sable, y compris dans les fonds marins et les sédiments fluviaux. Ils peuvent même l'interdire si elle est susceptible de nuire à l'équilibre des écosystèmes côtiers ;
- l'évaluation des impacts sur l'écosystème côtier des infrastructures, des installations énergétiques, des ports, des ouvrages et structures maritimes, ainsi que la mise en place de mesures compensatoires non financières.

L'application de l'approche de CPD en matière de logement et de construction signifie qu'un large éventail de mesures soutiendra la mise en œuvre de la GIZC. La protection globale de la zone côtière peut être garantie par un aménagement durable du territoire (plans directeurs, plans d'aménagement paysager, politiques d'aménagement urbain). Parmi les mesures individuelles pour le logement et la construction durables on trouve par exemple la construction sur les friches industrielles, la réduction de l'espace entre les bâtiments, la rénovation des bâtiments inutilisés, l'ajout d'étages et l'amélioration de la qualité d'utilisation des terres, afin d'éviter l'étalement urbain, de réduire l'imperméabilisation des sols et d'éviter les effets indésirables sur les espaces naturels situés dans les zones côtières.

Exemples de mise en œuvre de la politique de CPD dans le secteur du logement et de la construction



Cas 24 :



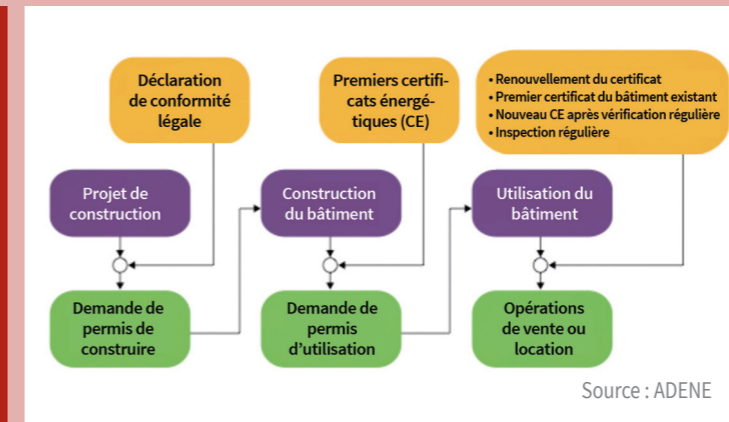
Système de certification énergétique des bâtiments au Portugal

En Europe, la certification énergétique des bâtiments est réglementée par la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (PEB). À partir de 2006, le Portugal a transposé cette directive par trois décrets modifiant les réglementations spécifiques à la construction et par quatre ordonnances définissant le calendrier de mise en œuvre, le processus de certification, le modèle de certificat de performance énergétique et les méthodes de calcul du classement énergétique des bâtiments. Différents ministères ont participé au processus : le ministère de l'Économie, de l'Innovation et du Développement, le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, et le ministère des Travaux publics et des Transports.

L'Agence portugaise de l'énergie (ADENE) et l'Agence portugaise de l'environnement (APA) sont responsables de la certification énergétique et de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments.

Un comité d'experts comprenant des organismes de recherche, des associations de professionnels et des instituts publics ont apporté leur soutien dans cet exercice.

L'ADENE a établi un calendrier pour la mise en œuvre de la directive et a entrepris des recherches sur les méthodes de calcul de l'efficacité énergétique. Elle a ensuite mis en place un système d'information basé sur Internet pour les diagnostiqueurs énergétiques, les promoteurs immobiliers, les propriétaires et les utilisateurs, qui comprenait un registre des diagnostiqueurs et des certificats, les procédures d'assurance qualité et un système d'administration et de finance pour la certification énergétique. Les frais d'inscription du certificat contribuent à financer la gestion du système, le contrôle de qualité et la promotion du système de certification.



Source : ADENE



Processus administratif

Label énergétique du Portugal

Autres éléments clés de la stratégie de mise en œuvre :

- formation obligatoire et accréditation des formateurs et des diagnostiqueurs, modules de pré-qualification et de formation, contrôles réguliers et surveillance des diagnostiqueurs ;
- campagne de consultation, promotion et information avec couverture médiatique au niveau national ;
- contact étroit avec tous les acteurs clés tels que les municipalités, les agences immobilières, les banques, les associations de consommateurs, les associations de propriétaires et les notaires.

Environ 248 000 certificats avaient été délivrés jusqu'en mars 2010.

Source : IEA, 2010. www.iea.org/publications/freepublications/publication/buildings_certification.pdf

Cas 25 :



Élimination de la peinture au plomb en Asie



Le projet, dirigé par le Réseau international d'élimination des POP, met l'accent sur la réduction significative ou l'élimination des peintures décoratives au plomb sur le marché de sept pays d'Asie (Bangladesh, Inde, Indonésie, Philippines, Népal, Sri Lanka et Thaïlande). Ainsi, il favorise la CPD, contribue aux efforts mondiaux pour éliminer la production et l'utilisation de peintures décoratives au plomb, et améliore les conditions pour la santé des enfants en réduisant les risques de saturnisme.

Le projet vise la société civile, l'industrie et les gouvernements, avec des actions spécifiques destinées à chacun d'entre eux, parmi lesquelles :

- la sensibilisation du public sur les dangers pour les enfants d'une exposition à de faibles taux de plomb et sur le fait que de nombreuses peintures décoratives en vente sur le marché contiennent du plomb ;
- la mise en place de programmes nationaux de certification et de labellisation de la peinture par des tiers ;
- l'assistance technique aux PME fabricants de peinture qui ont tendance à manquer d'accès aux informations pour reformuler leurs produits ;
- l'établissement de dialogues sur les politiques cherche à promouvoir l'adoption et l'application des instruments de politique nationale visant à interdire ou restreindre la fabrication, la vente et l'utilisation de peintures décoratives au plomb.

La campagne de communication axée sur les parties prenantes apporte un soutien actif à la création d'alliances nationales entre les parties prenantes telles que les associations de professionnels de la santé, d'enseignants et de fabricants de peinture. Elle a eu une bonne réponse des médias avec plus de 30 articles de journaux publiés et cinq émissions de télévision liées aux dangers de la peinture au plomb.

Les activités avec l'industrie comprennent la création d'un inventaire des fabricants et marques de peinture disponibles sur le marché national, l'analyse de 1 000 peintures pour connaître leur teneur en plomb (300 en Inde, 150 en Indonésie, 150 aux Philippines), et l'identification des PME travaillant à l'échelle nationale et de leurs besoins en information et conseils pour reformuler leurs produits tout en limitant les coûts. Fin 2012, cinq des sept pays partenaires du projet ont reçu une réponse positive de la part des fabricants de peinture pour s'engager dans un programme de certification par des tiers.

Un dialogue actif avec les représentants du gouvernement des sept pays vise à les aider dans la promulgation et l'application des instruments de politique nationale. Les premiers résultats montrent que la nouvelle législation limite déjà la quantité de plomb autorisée dans les peintures domestiques au Sri Lanka ; de nouvelles normes obligatoires sur le plomb sont développées en Inde et aux Philippines ; et les gouvernements du Népal et du Bangladesh ont donné une réponse positive aux travaux sur l'élimination de la peinture au plomb.

Source : Réseau SWITCH-Asia 2013c. <http://www.switch-asia.eu/projects/lead-paint-elimination/>

Cas 26 :



Mesures incitatives de prêts pour financer des projets environnementaux liés à l'énergie au Liban

Le **plan national d'action pour l'efficacité énergétique du Liban**, approuvé en 2011, comprend des **mécanismes de financement et des mesures d'incitation destinés aux projets environnementaux liés à l'énergie**. L'**Action nationale pour l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable** (NEEREA) est le mécanisme de financement national lancé par la Banque centrale du Liban en collaboration avec le Gouvernement, le PNUD, l'UE et le Centre libanais pour la conservation de l'énergie. Il offre des prêts et **des crédits ainsi que des subventions pour les investissements du secteur privé dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les bâtiments certifiés écologiques** avec un taux d'intérêt de 0,6 % et une période de remboursement allant jusqu'à 14 ans. Jusqu'à fin 2013, plus de 100 prêts ont été approuvés totalisant plus de 100 millions d'USD. Le montant du prêt dépend du projet, allant de seulement 5 000 USD à 24 000 USD pour la construction résidentielle, jusqu'à plus de 10 millions d'USD pour les grands projets.

Le ministère de l'Énergie offre également 200 USD de subvention aux citoyens installant des systèmes solaires thermiques, ainsi que des prêts à taux zéro. En 2011, 3 557 citoyens ont bénéficié du programme, et les installations solaires en 2011 ont atteint 43 500 m², dépassant l'objectif initial de 38 000 m². Le marché a continué d'augmenter en 2012 et 2013 avec des objectifs similaires atteints. Un des facteurs de succès de ce programme est la **combinaison des programmes de législation et de soutien financier avec les activités de sensibilisation** pour le secteur privé, et les activités de renforcement des capacités pour les professionnels, dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Source : El Khoury, 2013.

<http://www.iea.org/media/workshops/2013/semmedmenarroundtable/Session2ElKhoury.pdf>



Cas 27 :



Améliorer l'éco-efficacité de l'industrie de la pierre et du marbre en Jordanie

En vue d'arrêter le déversement de déchets et d'améliorer la récupération de l'eau, l'Alliance des entreprises jordaniennes sur l'eau a mené une étude visant à évaluer, dans différents endroits, l'efficacité de la mise en œuvre d'un système de traitement et de réutilisation des déchets de l'industrie de la pierre et du marbre. Des projets pilotes ont été mis en place avec des groupes de plus de 400 micro-entreprises à Amman, Irbid et Mafrq, afin d'identifier les pratiques réelles de traitement des eaux et déchets et d'évaluer des solutions techniques alternatives.

On a ainsi découvert que l'application des solutions proposées, pourrait permettre d'économiser 350 000 m³ d'eau/an, et les économies de transport pourraient réduire les émissions de CO₂ de 280 tonnes par an. Le bénéfice financier net pour l'industrie serait d'environ 1,1 million d'USD/an, ce qui rend la récupération de l'eau économiquement viable.

Des bénéfices sociaux étaient également possibles grâce à un meilleur approvisionnement en eau des ménages et une diminution de la quantité d'eaux usées rejetées, améliorant ainsi la qualité de vie dans les collectivités où se trouvent les entreprises de travail de la pierre.



Source : Hayek, s.d.

http://www.acwua.org/sites/default/files/bassam_hayek.pdf

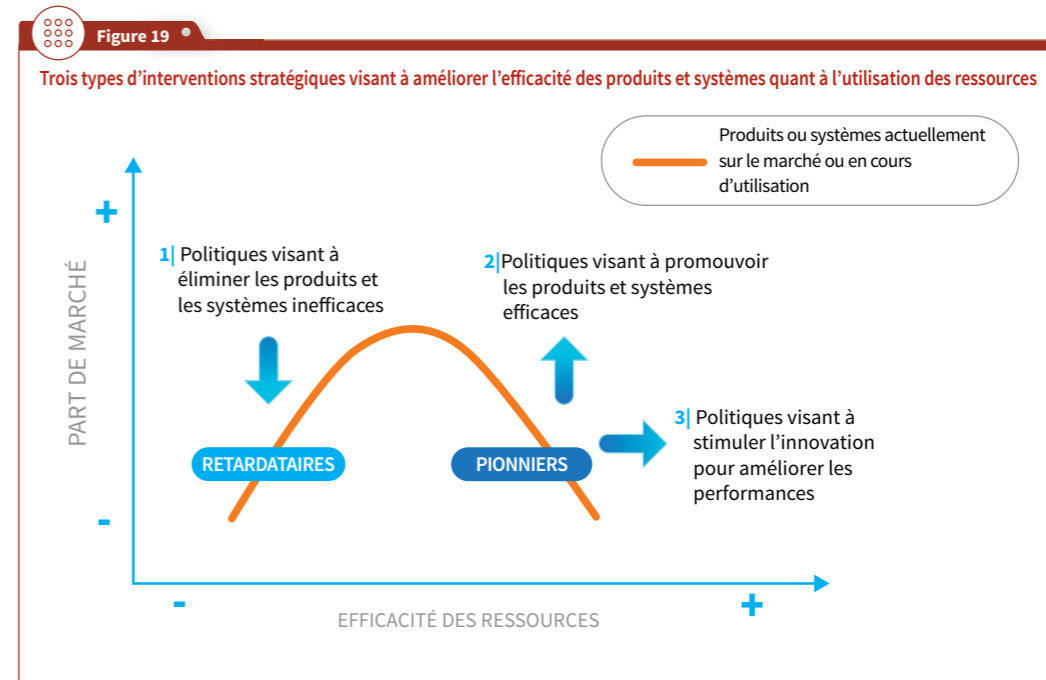
3.5. Mise en place de mécanismes de coordination permettant d'assurer le succès des politiques et des instruments de CPD

Toutes les politiques et instruments évoqués dans ce rapport peuvent être mis en œuvre de façon individuelle, comme la plupart le sont actuellement. Cependant, dans une démarche de durabilité, il serait **plus efficace** d'adopter une **combinaison bien coordonnée d'instruments qui se soutiennent et se complètent mutuellement**. L'approche

de CPD s'inscrit parfaitement dans cette démarche. En effet, elle demande une analyse des problèmes tenant compte de tout le cycle de vie et la programmation d'actions à différents niveaux et pour différentes parties prenantes (qui peuvent avoir besoin chacune d'un lot d'instruments différent).

Une attention particulière doit être accordée à la coordination des efforts au sein du gouvernement (entre les différents organismes) pour s'assurer que les politiques et instruments n'ont pas d'effet négatif l'un sur l'autre, mais plutôt qu'ils améliorent mutuellement leurs impacts et leurs résultats.

La figure 19 montre comment les politiques et les instruments peuvent être combinés et coordonnés afin d'encourager le passage des marchés à des produits plus durables par l'élimination progressive des produits ou systèmes moins efficaces (retardataires) au moyen d'instruments réglementaires, et par la promotion de solutions plus innovantes et efficaces (pionniers) au moyen d'instruments de communication, d'accords volontaires et de politiques de consommation durable.



Source : PNUE, 2012b.

Cas 28 :

Coordination des politiques pour améliorer l'efficacité énergétique des produits dans l'Union européenne



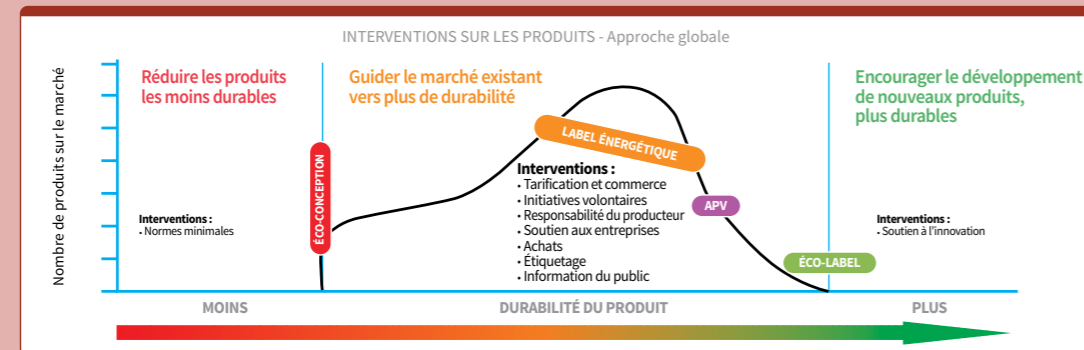
La Commission européenne applique une approche de CPD à sa politique sur les produits écologiques et a créé une combinaison bien coordonnée des instruments.

D'une part, dans le cadre de la directive sur les produits consommateurs d'énergie, la Commission a réalisé une analyse du cycle de vie de plusieurs produits ayant une incidence sur la consommation d'énergie. Suite à cette analyse, la Commission a fixé des normes énergétiques minimales (en utilisant un instrument de réglementation) qui impliquaient par exemple la suppression progressive des ampoules à incandescence sur le marché de l'UE.

D'autre part, afin non seulement d'éliminer les produits inefficaces mais aussi de promouvoir l'adoption d'autres produits plus efficaces, la Commission a également mis en place une étiquette d'efficacité énergétique obligatoire pour plusieurs produits liés à l'énergie (à l'aide d'un instrument de communication), afin d'aider les consommateurs à choisir le plus efficace et de contribuer ainsi à des taux de consommation inférieurs. Pour aller encore plus loin, la Commission a également mis en place l'éco-label de l'UE pour certains groupes de produits (instrument de communication) qui identifie, à l'intention des consommateurs, les produits les plus écologiques du marché.

Pour catalyser et stimuler l'innovation, la Commission encourage également les pouvoirs publics à utiliser leur pouvoir d'achat pour encourager les produits plus économes en énergie et plus écologiques afin qu'ils soient disponibles pour les consommateurs et ce à des prix abordables (les achats publics durables (APP) sont dans ce cas un instrument économique).

La coordination entre les réglementations, les éco-labels et les APP améliore aussi bien le côté production que consommation du marché, en augmentant l'efficacité et en créant des synergies, et devrait accroître la part des produits plus efficaces sur le marché.



Source : JRC, 2012a.

Cas 29 :

Projet de promotion des transformateurs de puissance et de distribution à efficacité supérieure en Chine



Le projet de promotion des transformateurs de puissance et de distribution à efficacité supérieure en Chine, financé par SWITCH-Asia, vise à accroître la disponibilité sur le marché et la part de marché en Chine des transformateurs électriques d'une efficacité supérieure en suivant une approche de CPD. Les activités du projet ont cherché à améliorer l'efficacité énergétique des transformateurs (production) et augmenter leur acquisition par les utilisateurs finaux (consommation).

En termes de production, les actions du projet comprennent :

- l'amélioration des normes nationales sur l'efficacité énergétique pour les transformateurs de distribution ;
- l'élaboration d'un guide pour les fabricants chinois (principalement des PME), sur l'éco-conception appliquée aux transformateurs, afin de réduire leur impact sur l'environnement ;
- des séminaires et des ateliers de renforcement des capacités sur l'éco-conception appliquée aux transformateurs, destinés aux fabricants.

En termes de consommation, les activités du projet comprennent :

- l'étiquetage relatif à l'efficacité énergétique des produits, conformément aux normes mentionnées ci-dessus ; la sensibilisation des utilisateurs finaux (compagnies de transport et de distribution de l'électricité et industries à forte consommation énergétique) sur la nécessité de changer leurs politiques d'achat en faveur de transformateurs d'une efficacité supérieure ;
- le développement d'outils permettant de démontrer le potentiel d'économies énergétiques et financières des transformateurs à efficacité énergétique supérieure et de promouvoir leur achat (soit un outil de calcul du coût du cycle de vie (CCCV) et une base de données de sélection de produit).



Norme nationale sur l'efficacité énergétique



Label d'efficacité énergétique



Guide de l'éco-conception



Logiciel de CCCV

Le projet est mis en œuvre par l'Association internationale du cuivre en Chine, en partenariat avec l'Institut national chinois de normalisation, l'Association industrielle chinoise des équipements électriques, le Conseil chinois de l'électricité, et le Programme d'action pour le développement durable (France). Le Conseil de l'électricité est un partenaire clé car il est influent et possède les capacités techniques pour promouvoir les transformateurs à efficacité énergétique supérieure ; il peut également influencer ses membres (les usines et les services de distribution) pour ce qui est de leurs choix d'achat en les obligeant à répondre à certains critères de performance.

Pour assurer le succès des activités de sensibilisation, le projet collabore avec le réseau de centres locaux de surveillance et d'économie d'énergie, mis en place par les gouvernements locaux pour coordonner, faciliter et suivre la mise en œuvre des politiques de la Chine sur l'efficacité énergétique et l'économie d'énergie. Ils occupent une position stratégique pour la sensibilisation et le renforcement des capacités des utilisateurs finaux sur les transformateurs à efficacité supérieure.

Les estimations sur l'impact du projet prévoient que, si 20 % des transformateurs moins efficaces sont remplacés par des transformateurs d'efficacité moyenne dans les cinq provinces ciblées par le projet, les économies annuelles d'électricité seraient de près de 900 millions de kWh par an (ce qui réduirait les émissions de CO₂ et SO₂ d'environ 850 000 tonnes et 47 000 tonnes respectivement).

Le budget total du projet est d'environ 780 000 € (financés à 80 % par l'Union européenne).

 Source : Réseau SWITCH-Asia, 2013d.
<http://www.switch-asia.eu/projects/eseec/>

RESSOURCES

Ressources pour comprendre la CPD

- **Le document *Global Outlook on Sustainable Consumption and Production Policies - Taking Action Together***, (Perspectives mondiales sur les politiques de consommation et de production durables - Agir Ensemble) (chapitres 1 et 2) expose les crises interdépendantes auquel le monde est confronté avec les modèles non durables de production et de consommation. Il explore également l'évolution du concept de CPD et son approche, en se basant essentiellement sur l'approche du cycle de vie et fournit un aperçu des efforts internationaux visant à promouvoir la CPD, y compris les politiques intergouvernementales ainsi que les initiatives de la société civile et des entreprises.

PNUE (2012). *Global Outlook on SCP Policies: Taking Action Together*. Paris : Programme des Nations unies pour l'environnement.

<http://www.unep.fr/shared/publications/pdf/DTIx1498xPA-GlobalOutlookonSCPPolicies.pdf>

- **Le document *SWITCH-Asia SCP Manual for Policy Makers*** (Manuel de CPD de SWITCH-Asia pour les décideurs politiques) (chapitres 1 et 2) présente une introduction détaillée à la CPD, son évolution, l'importance dans la région Asie-Pacifique ainsi que les principes fondamentaux de la CPD illustrés avec des exemples et des études de cas.

PNUE (2012b). *Sustainable Consumption and Production: A Handbook for Policy Makers. With Cases from Asia and the Pacific*. Paris : Programme des Nations unies pour l'environnement.

http://archive.switch-asia.eu/fileadmin/content/PSC/Publication/SCP-Manual_low-resolution_.pdf

- **Le document *SCP for Poverty Alleviation*** (La CPD pour réduire la pauvreté) (chapitres 4 et 5) met en évidence dans ses conclusions les bénéfices économiques et sociaux du passage à la CPD dans les pays en développement. Ce changement soutient également l'écosystème productif de la nature et, dans certaines études particulières, identifie, et si possible quantifie, la combinaison de bénéfices économiques, sociaux et environnementaux assurés par l'adoption de modèles de CPD dans différents secteurs (agroalimentaire, énergie, logement et autres secteurs, transport, eau et déchets, tourisme, fabrication).

PNUE (2012a). *Sustainable Consumption and Production for Poverty Alleviation*. Paris : Programme des Nations unies pour l'environnement.

http://www.unep.org/pdf/SCP_Poverty_full_final.pdf

- **L'ABC DE LA CPD. Clarifier les concepts liés à la consommation et à la production durables (ensemble du document)** précise les principaux termes et concepts liés à la consommation et production durables, et d'autres termes liés au développement durable. Il ne présente pas de définitions convenues à l'échelle mondiale, mais dans la plupart des cas, il propose des définitions de travail qui peuvent continuer à évoluer.

PNUE (2010). *ABC DE LA CPD. Clarifier les concepts liés à la consommation et à la production durables*. Paris : Programme des Nations unies pour l'environnement.

<http://www.unep.org/scp/marrakech/pdf/ABC%20of%20SCP%20-%20Clarifying%20Concepts%20on%20SCP.pdf>

Ressources pour la planification et l'intégration de la CPD

- **Le document *Planning for Change. Guidelines for National Programmes on Sustainable Consumption and Production*** (Planifier le changement. Lignes directrices pour les programmes nationaux sur la consommation et la production durables) (chapitres 3, 4 et 5) fournit un cadre pour la conception et l'élaboration de programmes de CPD, en incluant des indicateurs au cours du cycle de la politique, et insiste sur l'importance de la coordination et d'un soutien de haut niveau.

PNUE (2008). *Planning for Change. Guidelines for National Programmes on Sustainable Consumption and Production*. Paris : Programme des Nations unies pour l'environnement.

http://www.unep.org/pdf/UNEP_Planning_for_change_2008.pdf

- **Le document *Indicateurs de CPD pour les pays en développement (chapitre 4, annexes 1 et 3)*** fournit des indications aux décideurs politiques des pays en développement sur le choix des indicateurs mesurant l'évolution vers des modes de consommation et de production plus durables.

Hanks, J., Robins, N., Davies, H., Jebens, F., et Lopez, A. (2008). *Indicateurs de CPD pour les pays en développement*. Paris : Programme des Nations unies pour l'environnement.

<http://www.unep.fr/shared/publications/pdf/DT1x1086xPA-SCPindicatorsFR.pdf>

- **Le document *Intégration de la consommation et de la production durables et de l'efficacité des ressources à la planification du développement (chapitres 4, 5 et 6)*** présente une approche pour intégrer la CPD dans les stratégies nationales de développement/sectorielles. Il est conçu pour les responsables impliqués dans l'élaboration des politiques et les praticiens de la CPD. Il porte sur la conception de mesures et de stratégies politiques de CPD pour les concrétiser dans des cadres de mise en œuvre de l'intégration.

Cohen, B. (2009). *Intégration de la consommation et de la production durables et de l'efficacité des ressources à la planification du développement*. Paris : Programme des Nations unies pour l'environnement.

<http://www.unep.fr/shared/publications/pdf/DT1x1236xPA-MainstreamingSCPintoDevPlanningFR.pdf>

- **Le document *Global Outlook on Sustainable Consumption and Production Policies - Taking Action Together***, (Perspectives mondiales sur les politiques de consommation et de production durables - Agir Ensemble) (ensemble du document) identifie des exemples de politiques et initiatives efficaces mises en œuvre dans le monde entier. Il passe en revue 56 études de cas, allant des accords multilatéraux mondiaux et stratégies régionales aux politiques et initiatives spécifiques, et montre les progrès accomplis dans la promotion de la CPD, en mettant en évidence les meilleures pratiques et en proposant des recommandations pour adapter et reproduire ces efforts dans le monde entier.

PNUE (2012). *Global Outlook on SCP Policies: Taking Action Together*. Paris : Programme des Nations unies pour l'environnement.

<http://www.unep.fr/shared/publications/pdf/DT1x1498xPA-GlobalOutlookonSCPPolicies.pdf>

- **Le document *SWITCH-Asia SCP Manual for Policy Makers*** (Manuel de CPD de SWITCH-Asia pour les décideurs politiques) (partie A : chapitres 2, 3 et 4), présente des recommandations, des exemples et des ressources pour développer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques de CPD, plus particulièrement dans le contexte de

l'Asie-Pacifique. Le manuel comprend des études de cas mettant en évidence les occasions pour la CPD et les initiatives réussies dans la région. Il décrit également en détails des opportunités de production plus propres et plus sûres, ainsi que les avantages des modes de vie, des villes, des achats publics et du tourisme durables.

PNUE (2012b). *Sustainable Consumption and Production: A Handbook for Policy Makers. With Cases from Asia and the Pacific*. Paris : Programme des Nations unies pour l'environnement.

http://archive.switch-asia.eu/fileadmin/content/PSC/Publication/SCP-Manual_low-resolution_.pdf

- **L'avant-projet du *SCP Road Map for the Mediterranean*** (Feuille de route de CPD pour la Méditerranée) offre une première sélection d'objectifs stratégiques, de domaines prioritaires et de résultats pour l'application de la perspective et des outils de CPD dans le cadre de la mise en œuvre des protocoles et de la Convention de Barcelone (programme SWITCH-Med)

SCP/RAC (2013). *SCP Roadmap for the Mediterranean: A Strategic Process to Consolidate the Mediterranean's Leading Role in the Shift to Sustainable Patterns of Consumption and Production*. SCP/RAC : Barcelone (non publié).

Ressources pour comprendre et identifier les instruments de politique

- **Le *Rapport de référence du SWITCH-Med*** (chapitre 3) met en évidence la façon dont les outils de CPD apportent une valeur ajoutée et leur nécessité pour atteindre les objectifs de la Convention de Barcelone, de ses protocoles et des plans régionaux, et rassemble les différents instruments et politiques applicables aux différents protocoles et plans au sein de la région.

SCP/RAC (2013). *SCP, a Cornerstone in the Implementation of the Barcelona Convention and its Protocols. Draft Baseline Report for the Preparation of the SCP Roadmap for the Mediterranean*. SCP/RAC : Barcelone (non publié).

- **La base de données des instruments de politique en matière d'environnement de l'AEE-OCDE**, apporte des informations sur les instruments économiques et volontaires liés à l'environnement dans différents pays, principalement des pays membres de l'OCDE, ou en cours d'adhésion, et des pays membres de l'Agence européenne pour l'environnement, mais il contient également des informations pour les autres pays.

<http://www2.oecd.org/ecoinst/queries/>

- **Le document *Policy Instruments for Resource Efficiency: Towards Sustainable Consumption and Production*** (Instruments de politique pour une utilisation efficace des ressources : vers une consommation et une production durables) (ensemble du document) est un bon point de départ pour comprendre les différents types d'instruments de politique, avec des exemples concrets, leurs avantages, leurs inconvénients et leurs possibilités d'application pour atteindre des objectifs de CPD.

GTZ (2006). *Policy Instruments for Resource Efficiency: Towards Sustainable Consumption and Production*. GTZ : Allemagne.

http://www.uns.ethz.ch/edu/teach/bachelor/autumn/energymob/GTZ_et_al_2006_policy-instruments_resource_efficiency.pdf

- **Le document *SWITCH Asia SCP Policy Toolbox for Practical Use*** (SWITCH-Asia - Manuel pour le développement de politiques de CPD pour une utilisation pratique) (ensemble du document, en particulier les études de cas) offre des explications pratiques sur les politiques et instruments de CPD. Il recommande en outre des instruments qui pourraient être appliqués

afin d'augmenter les impacts environnementaux et sociaux positifs de projets spécifiques. Une attention particulière est accordée aux PME, qui constituent la majorité des opérations commerciales en Asie.

Réseau SWITCH-Asia (s.d.). Sustainable Consumption and Production Policies: A Policy Toolbox for Practical Use. Paris : Programme des Nations unies pour l'environnement.

http://www.scp-centre.org/fileadmin/content/files/6_Resources/1_Publications_pdfs/40_CSCP_WI_2010_SCP_Policies_-_Toolbox_en.pdf

- **Le document SWITCH-Asia SCP Manual for Policy Makers** (Manuel de CPD de SWITCH-Asia pour les décideurs politiques) (partie B) comprend des études de cas mettant en évidence les occasions pour la CPD et les initiatives réussies dans la région. Il décrit également en détails des opportunités de production plus propres et plus sûres ainsi que les avantages des modes de vie, des villes, des achats publics et du tourisme durables.

PNUE (2012b). Sustainable Consumption and Production: A Handbook for Policy Makers. With Cases from Asia and the Pacific. Paris : Programme des Nations unies pour l'environnement.

http://archive.switch-asia.eu/fileadmin/content/PSC/Publication/SCP-Manual_low-resolution_.pdf

- **La base de données des projets SWITCH Asia**, rassemble les informations les plus importantes sur les projets financés par le programme SWITCH-Asia afin de montrer comment intégrer la notion de CPD à la définition des projets et comment utiliser différents instruments pour renforcer l'impact.

<http://www.switch-asia.eu/projects/>

Ressources pour l'alimentation et l'agriculture

- **Le Réseau d'accès au savoir visant à favoriser l'interconnectivité en milieu rural** (KariaNet) est un réseau régional pour la gestion et le partage de connaissances, d'informations et d'expériences autour de l'agriculture et du développement rural au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA).

<http://karianet.org>

- **Le Portail d'information sur la labellisation développement durable du CNUCED** donne une vue d'ensemble des labellisations développement durable concernant les produits alimentaires (questions environnementales, indications géographiques, normes de production biologiques, exigences du commerce équitable).

<http://www.unctad.info/fr/Portail-dinformation-sur-la-labellisation-developpement-durable/>

- La FAO, **SAVE FOOD : Initiative mondiale de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires**, a publié le document Empreinte des gaspillages alimentaires, qui analyse les impacts du gaspillage alimentaire mondial du point de vue de l'environnement. La trousse à outils sur le gaspillage alimentaire comprend des recommandations et des études de cas pour la réduction des déchets dans la chaîne alimentaire.

FAO (2013). Toolkit Reducing the Food Wastage Footprint. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

<http://www.fao.org/docrep/018/i3342e/i3342e.pdf>

- **Sustainable Food: A Recipe for Food Security and Environmental Protection?** (Alimentation durable : recette pour la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement ?) Ce rapport complet sur la science de la politique environnementale examine comment la production d'une alimentation durable peut offrir de nouvelles possibilités de réponse aux défis nutritionnels et de sécurité alimentaire auxquels la communauté mondiale fait face. Le rapport résume le vaste éventail de solutions que les chercheurs et experts en agriculture ont suggéré afin d'assurer une réponse aux besoins nutritionnels de la population mondiale, tout en réduisant les dommages sur l'environnement.

Commission européenne (2013). In-Depth Report. Sustainable Food A Recipe for Food Security and Environmental Protection (en cours de révision)

- **Le document A Guide to Developing a Sustainable Food Purchasing Policy** (Guide d'élaboration d'une politique d'achat alimentaire durable) est un guide destiné à aider les universités, les grandes écoles, les hôpitaux et autres institutions – comme celles qui préconisent un changement de système alimentaire – à créer, promouvoir et mettre en œuvre des politiques concrètes d'achat alimentaire durable. Le document propose un cadre pour élaborer des politiques qui seront significatives et réalisables pour toute institution.

Food Alliance (2013). A Guide to Developing a Sustainable Food Purchasing Policy.

http://www.aashe.org/resources/pdf/food_policy_guide.pdf

- **La Sustainable Seafood Coalition** (SSC) est le premier groupe interprofessionnel du Royaume-Uni à aborder la durabilité des produits de la mer en utilisant son influence en tant que professionnel du secteur. La SSC aide à prendre des décisions d'achat éclairées concernant les produits de la mer afin d'aider à retrouver des océans aux écosystèmes sains et prospères avec des poissons en abondance pour tous. Elle propose six approches différentes pour atteindre cet objectif.

<http://sustainableseafoodcoalition.org/>

Ressources pour la fabrication et la consommation des biens

- **L'Initiative internationale pour les achats publics durables**, conduite par le PNUE (PNUE SPPI), est une plateforme multiparties pour les acteurs travaillant sur la promotion et la mise en œuvre des achats publics durables dans le monde entier.

<http://www.unep.org/resourceefficiency/Consumption/SustainableProcurement/SustainablePublicProcurementInitiative/tabid/130242/Default.aspx>

- **Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté.** Le chapitre **Fabrication : Investir dans l'énergie et l'utilisation efficace des ressources**, donne un bon aperçu des instruments et priorités de la politique ainsi que des défis et opportunités pour une industrie manufacturière plus écologique.

PNUE (2011). Vers une économie verte : Pour un développement durable et l'éradication de la pauvreté. Programme des Nations unies pour l'environnement www.unep.org/greeneconomy, p. 239-282.

http://www.unep.org/greeneconomy/portals/88/documents/ger/GER_synthesis_en.pdf

- **SweepNet** est le réseau régional d'échange d'informations et d'expertise dans le secteur des déchets dans les pays du Maghreb et du Mashreq. Son site Internet comprend des rapports de pays ainsi que le D-Waste Atlas, une carte libre contenant les données de gestion des déchets solides municipaux dans le monde.

www.sweep-net.org

Ressources pour le tourisme

- **Vers un tourisme durable. Guide à l'usage des décideurs politiques** est un guide complet pour la mise en œuvre de politiques de tourisme durable, comprenant des instruments de politique, des ressources, des indicateurs pour le tourisme durable et des études de cas de meilleures pratiques.

PNUE/OMC (2005). Vers un tourisme durable. Guide à l'usage des décideurs. *Programme des Nations unies pour l'environnement, Organisation mondiale du tourisme.*

<http://www.unep.fr/shared/publications/pdf/DT1x0592xPA-TourismPolicyEN.pdf>

- Le **Partenariat mondial pour le tourisme durable**, coordonné par le PNUE, est une initiative multiparties visant à aider ses membres à développer une politique et des programmes de tourisme durable. La page d'accueil comprend une série de projets de partenariat stratégique.

<http://globalsustainabletourism.com/en/>

- La **Tour Operators' Initiative** (Initiative des tour-opérateurs) est un réseau volontaire de tour-opérateurs qui se sont engagés à intégrer le développement durable dans leurs activités. Leur page d'accueil comprend des ressources telles que des publications et des études de cas de bonnes pratiques.

<http://www.toinitiative.org>

- Le **Reference Document on Best Environmental Management Practice in the Tourism Sector** (Document de référence sur les meilleures pratiques de gestion environnementale dans le secteur du tourisme) est destiné à soutenir les efforts réalisés par tous les acteurs du secteur du tourisme possédant ou non un système de gestion environnementale certifié ou enregistré. Le document couvre toute la chaîne de valeur du secteur du tourisme, depuis l'aménagement du territoire jusqu'à la fin de vie des bâtiments, et depuis l'approvisionnement durable jusqu'au recyclage et à la réutilisation des déchets.

JRC (2012c). Reference Document on Best Environmental Management Practice in the Tourism Sector. *Avant-projet final. Juin 2012. Centre commun de recherche de la Commission européenne (JRC).*

http://susproc.jrc.ec.europa.eu/activities/emas/documents/TOURISM_BP_REF_DOC_2012j.pdf

- **Teaching and Learning for a Sustainable Future** (Enseigner et apprendre pour un avenir durable) est un programme multimédia de formation des enseignants qui contient 100 heures de perfectionnement professionnel. Il est destiné à être utilisé dans les cours de formation préalable des enseignants ainsi que dans la formation continue des enseignants, concepteurs de programmes, décideurs politiques en matière d'éducation et auteurs de matériel éducatif. Ce

programme, permet aux enseignants de prévoir des expériences d'apprentissage qui encouragent leurs étudiants à développer et évaluer des visions alternatives d'un avenir durable et à travailler de manière créative avec les autres pour aider à mettre en œuvre leurs visions d'un monde meilleur. Il permettra également aux enseignants d'améliorer leur maîtrise de l'informatique et de développer leurs compétences dans l'utilisation de ressources et stratégies multimédia dans leur enseignement. Le tourisme durable est l'un des thèmes du programme.

UNESCO (2013). Teaching and Learning for a Sustainable Future – Sustainable Tourism

http://www.unesco.org/education/tlsf/mods/theme_c/mod16.html

Ressources pour le logement et la construction

- L'**Initiative Bâtiments durables et Climat** menée par le PNUE (PNUE SBCI) est une Plateforme multi-parties pour le secteur de la construction, travaillant sur la promotion de politiques et pratiques durables pour les bâtiments dans le monde entier.

www.unep.org/sbcj/

- Le guide **Sustainable Housing for Sustainable Cities** (Un logement durable pour des villes durables) donne un bon aperçu des concepts clés liés au logement et quartiers durables et offre un aperçu des politiques et meilleures pratiques en matière de logement durable.

ONU-Habitat (2012). Sustainable Housing for Sustainable Cities: A Policy Framework for Developing Countries. *Nairobi : Programme des Nations unies pour les établissements humains.*

<http://www.unhabitat.org/pmss/listItemDetails.aspx?publicationID=3365>

- Le projet **European Policies to Promote Sustainable Consumption Patterns EUPOPP** (Politiques européennes de promotion des modes de consommation durables) analyse les instruments de politique de consommation durable en matière d'alimentation et de logement ainsi que leurs impacts. Le projet **CORPUS** veut promouvoir l'élaboration empirique de politiques dans le domaine de la consommation durable des ménages. Les deux pages d'accueil des projets comprennent des études de cas et des rapports de projet : www.eupopp.net et www.scp-knowledge.eu.

- Le **Reference Document on Best Environmental Management Practice in the Building and Construction Sector** (Document de référence sur les meilleures pratiques de gestion environnementale dans le secteur du bâtiment et de la construction) est destiné à soutenir les efforts réalisés par tous les acteurs du secteur du bâtiment et de la construction possédant ou non un système de gestion environnementale certifié ou enregistré. Le document couvre toute la chaîne de valeur du secteur, depuis l'aménagement du territoire jusqu'à la fin de vie des bâtiments et depuis le choix de matériaux respectueux de l'environnement jusqu'au traitement des déchets et aux cycles de recyclage et réutilisation.

JRC (2012b). Reference Document on Best Environmental Management Practice in the Building and Construction Sector. *Rapport final, Septembre 2012. Centre commun de recherche de la Commission européenne (JRC).*

<http://susproc.jrc.ec.europa.eu/activities/emas/documents/ConstructionSector.pdf>

- Le document **Whole Building Design Guide** (Guide de conception intégrée des bâtiments) a pour but de créer un bâtiment haute performance par l'application d'une approche intégrée de conception avec un travail en équipe pendant les phases de planification et de programmation du projet.

National Institute of Building Science (2013). Whole Building Design Guide.

<http://www.wbdg.org/>

- Le document **Health Hazards in Construction** (Dangers de la construction pour la santé) a été conçu comme matériel de formation dans le but d'informer les employeurs et les employés sur les meilleures pratiques en matière de sécurité et d'hygiène dans la construction.

Construction Safety Council (2012). Health Hazards in Construction. Illinois : Construction Safety Council.

https://www.osha.gov/dte/grant_materials/fy09/sh-19495-09/health_hazards_workbook.pdf

Ressources pour la Convention de Barcelone, ses protocoles et plans régionaux

Les documents officiels relatifs à la Convention de Barcelone peuvent être téléchargés sur les liens suivants :

- **Plan d'action pour la Méditerranée** : Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée.

<http://www.unepmap.org/index.php?module=content2&catid=001001002>

- **Convention de Barcelone** : Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, signée le 16 février 1976, entrée en vigueur le 12 février 1978 (révisée à Barcelone, en Espagne, le 10 juin 1995 en tant que Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée).

http://www.unep.ch/regionalseas/regions/med/t_barcel.htm

- **Protocole tellurique** : Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre.

<http://www.unep.ch/regionalseas/main/med/mlbspai.html>

- **Protocole GIZC** : Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée.

http://195.97.36.231/dbases/webdocs/BCP/ProtocolICZM08_fre.pdf

- **Protocole sur les déchets dangereux** : Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination.

http://195.97.36.231/dbases/webdocs/BCP/ProtocolHazardousWastes96_fre.pdf

- **Plan régional pour l'élimination des POP** : Plan régional sur l'élimination de l'alpha-hexachlorocyclohexane, du bêta-hexachlorocyclohexane, de l'hexabromobiphényle, du chlordécone, du pentachlorobenzène, du tétrabromodiphényléther et pentabromodiphényléther, de l'hexabromodiphényléther et heptabromodiphényléther, du lindane, de l'endosulfan, de l'acide perfluorooctane sulfonique, ses sels et du fluorure de perfluorooctane sulfonique, dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 15 du Protocole tellurique de 1996.

http://195.97.36.231/acrobatfiles/12IG20_8_Eng.pdf (p. 93-118)

- **Plan régional pour la réduction de la DBOs dans le secteur de l'alimentation** : Plan régional pour la réduction de la DBOs dans le secteur de l'alimentation dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 15 du Protocole tellurique.

http://195.97.36.231/acrobatfiles/12IG20_8_Eng.pdf (p. 85-92)

- **Plan régional sur la gestion des déchets marins dans la Méditerranée** : Plan régional sur la gestion des déchets marins dans la Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole tellurique.

http://195.97.36.231/dbases/acrobatfiles/13IG21_9_Eng.pdf (p. 143 - 174)

Ressources pour la Convention de Stockholm

- **Convention de Stockholm** (Protection de la santé humaine et de l'environnement contre les polluants organiques persistants) : Adoptée lors de la Conférence de plénipotentiaires du 22 mai 2001 à Stockholm, en Suède, la Convention est entrée en vigueur le 17 mai 2004. Il s'agit d'un traité mondial visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre les produits chimiques qui demeurent intacts dans l'environnement pendant de longues périodes, sont largement répandus géographiquement, s'accumulent dans les tissus adipeux des humains et des animaux, et sont toxiques pour l'humain et l'environnement.

<http://www.pops.int/>

http://www.pops.int/documents/convtext/convtext_fr.pdf

BIBLIOGRAPHIE

Alcantud, A. et Mazo, D. (2010). *Public Bodies' Role as a Driving Force for Sustainable Behaviour Change*. Compte-rendu de la conférence ERSCP-EMSU, Delft, Pays-Bas, 25-29 octobre 2010.

Alcantud, A. et Mazo, D. (2011). *El Papel de la Comunicación en la Gestión de las Situaciones de Crisis desde las Administraciones Públicas, Gestión y Análisis de Políticas Públicas*, n° 6, juillet-décembre 2011, p. 75-91.

Bann, C. et Başak, E. (2011). *Economic Analysis of Gökova Special Environmental Protection Area*. Ankara, Turquie, ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme.

Bassil, K.L., Vakil, C., Sanborn, M., Cole, D.C., Kaur, J.S., Kerr, K.J. (2007). *Cancer health effects of pesticides: systematic review, Canadian Family Physician*, n° 53, p. 1704-1711.

Benoit, G. et Comeau, A. (eds.) (2005). *A Sustainable Future for the Mediterranean. The Blue Plan's Environment and Development Outlook*. La Tour d'Aigues, Plan Bleu, éd. de l'Aube.

Borucke, M., Cranston, G., Galli, A., Gracey, K., Iha, K., Larson, J., Lazarus, E., Moore, D., Morales, J.C., Wackernagel, M. (2013). *Accounting for Demand and Supply of the Biosphere's Regenerative Capacity: The National Footprint Accounts' Underlying Methodology and Framework, Ecological Indicators*, n° 24, p. 518-533.

Carey, C. (2008). *Tunisia's Organic Standard*. Londres, Alliance ISEAL.

Coats, J.R., Yamamoto, H. (2003). *Environmental Fate and Effects of Pesticides*. Washington D.C., Société américaine de chimie.

Fondation David Suzuki (2003). *Getting Started: part I of Driven to Action, A Citizen's Toolkit*. Canada, Fondation David Suzuki.

DEC (2012). *Guidelines for managing asbestos at construction and demolition waste recycling facilities*. Ministère de l'Environnement et de la Conservation (DEC), gouvernement d'Australie-Occidentale.

Ecoinstitut (2011). Rapport sur la mise en œuvre au Liban, projet « Renforcement des capacités en matière d'achats publics durables ». PNUE/DTIE (non publié).

Ecoinstitut (2013). *SEAD Guide for Monitoring and Evaluating Green Public Procurement Programs*. SEAD.

Ecoinstitut (2014). *The Importance of Promoting Both the Demand and the Supply Side of the Market to Successfully Implement Sustainable Public Procurement in the Mediterranean*. Article technique annuel du SCP/RAC. SCP/RAC, publication approuvée.

AEE (2013a). Information publiée sur la page d'accueil de l'AEE, consultée le 13 septembre 2013 sur <http://www.eea.europa.eu/themes/agriculture>.

AEE (2013b). *Environmental Pressures from European Consumption And Production. A Study in Integrated Environmental and Economic Analysis*. Copenhague, Agence européenne de l'environnement.

AEE/PNUE (1999). *State and Pressures of the Marine and Coastal Mediterranean Environment*. Copenhague, Agence européenne de l'environnement.

EIONET (2010). *Sustainable Consumption and Production, Key SCP Principles*. European Topic Centre on Sustainable Consumption and Production. Consulté le 7 septembre 2013 sur <http://scp.eionet.europa.eu/themes/scp>.

El Khoury, P. (2013). *Results of Lebanon's National Energy Efficiency and Renewable Energy Action*, NEEREA (diapositives).

Elgie, S. et McClay, J. (2013). *BC's Carbon Tax Shift after five years: Results. An Environmental (and Economic) Success Story*. Résultats de recherche, juillet 2013. La Prospérité durable, document numérique.

ENCPC (2008). *Sustainable Consumption and Production Programme for Cairo City*. Centre national égyptien de production propre.

Fantke, P., Friedrich, R., et Jolliet, O. (2012). *Health impact and Damage Cost Assessment of Pesticides in Europe, Environment International*, n° 49, p. 9-17.

FAO (2012). *Greening the Economy with Agriculture*. Rome, Italie, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Galli, A., Moore, D., Brooks, N., Iha, K., Cranston, G. (2012). *Mediterranean Ecological Footprint Trends*. États-Unis, Global Footprint Network.

Gössling, S. (2002). *Global Environmental Consequences of Tourism, Global Environmental Change*, n° 12, p. 283-302.

Grandi, C., Trionfi, P., et D'Agostini, G. (2009). *Sustainable, Organic School Meals in Italy* (article). Conférence Prince Mahidol Award sur l'intégration de la santé dans les politiques publiques, Bangkok, Thaïlande, 28-30 janvier 2009.

Hamilton, D., et Crossley, S. (2004). *Pesticide Residues in Food and Drinking Water: Human Exposure and Risks*. Chichester, John Wiley and Sons, Inc.

Hayek, B. (s.d.). *Improving Water Efficiency in Stone and Marble Industry through Private Public Community Partnership* (diapositives).

Heiskanen, E. et Schönherr, N. (2009). *EUPoPP- Policies to Promote Sustainable Consumption Patterns. Conceptual Framework (Work Package 1). Final Draft*. Consortium de l'EUPoPP.

AIE (2010). *Energy Performance Certification of Buildings: A Policy Tool to Improve Energy Efficiency*. Policy Pathway. Paris, France, Agence internationale de l'énergie.

CCR (2010). *Making Sustainable Consumption and Production a Reality - A Guide for Business and Policy Makers to Life Cycle Thinking and Assessment*. Centre commun de recherche, Commission européenne.

CCR (2012a). *Combined Use of Green Public Procurement and Eco-labelling*. Atelier « Regional Cooperation on Eco-Labeling and Sustainable Public Procurement », 6-9 novembre 2012, Rio de Janeiro.

CCR (2012b). *Reference Document on Best Environmental Management Practice in the Building and Construction Sector*. Rapport final, septembre 2012. (Document de référence pour le secteur de la construction (article EMAS 46.1)). Centre commun de recherche, Commission européenne.

CCR (2012c). *Reference Document on Best Environmental Management Practice in the Tourism Sector*. Version finale, juin 2012. (Document de référence pour le secteur du tourisme (article EMAS 46.1)). Centre commun de recherche, Commission européenne.

Kim, J. (2012) *Introduction of the Korean Eco-Labeling System and Green Procurement* (diapositives).

Kosti, R.I. et Panagiotakos, D.B. (2006). *The Epidemic of Obesity in Children and Adolescents in the World, Central European Journal of Public Health*, 14, n° 4, p. 151-159.

Ludwig, W., Dumont, E., Meybeck, M., Heussner, S. (2009). *River discharges of water and nutrients to the Mediterranean and Black Sea: Major drivers for ecosystem changes during past and future decades?, Progress in Oceanography*, n° 80, p. 199-217.

Maxwell, D., Owen, P., McAndrew, L., Muehmel, K., Neubauer, A., (2011). *Addressing the Rebound Effect*.

Rapport pour la direction générale de l'environnement de l'Union européenne, 26 avril 2011.

Meyer, H.W., Frederiksen, M., Göen, T., Ebbehøj, N.E., Gunnarsen, L., Brauer, C., Kolarik, B., Müller, J., Jacobsen, P. (2013). *Plasma Polychlorinated Biphenyls in Residents of 91 PCB-contaminated and 108 non-Contaminated Dwellings - An Exposure Study, International Journal of Hygiene and Environment Health*, novembre 2013, n° 216 (6), p. 755-62.

Musaiger, A. (2011). *Overweight and Obesity in Eastern Mediterranean Region: Prevalence and Possible Causes*. Journal of Obesity, 2011. Disponible sur : <http://www.hindawi.com/journals/jobes/2011/407237/>.

Norwegian Climate and Pollution Agency (2010). *Exploration of Managements Options for Hexabromocyclododecane*. Article pour la 8^e rencontre du groupe de travail CEE CPATLD sur les polluants organiques persistants, Montréal, 18-20 mai 2010.

Plan Bleu (2012a). *Water and Climate Change: Which Adaptation Strategy for the Mediterranean?*, Plan Bleu Notes, n° 23, septembre 2012. Valbonne, France, Plan Bleu.

Plan Bleu (2012b). *Tourism: Economic Activities and Sustainable Development*, Plan Bleu Notes, n° 24. Valbonne, France, Programme des Nations unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée/Plan Bleu.

Plan Bleu (2012c). *Urban Waste and Material Flow Analysis Outline in the Mediterranean*. Résumé du programme de travail 2009-2012 du Plan Bleu, rapport technique. Valbonne, France, Plan Bleu.

Rijnhout, L., et Lorek, S., (2012). *SPREAD Sustainable Lifestyles 2050. Roadmap: The Transition to Future Sustainable Lifestyles*. European Policy Brief. SPREAD.

Roosens, L., Abdallah, M.A., Harrad, S., Neels, H., Covaci, A. (2009). *Exposure to Hexabromocyclododecanes (HBCDs)*

via Dust Ingestion, but Not Diet, Correlates with Concentrations in Human Serum: Preliminary Results, Environment Health Perspectives, n° 117 (11), p. 1707-1712.

Sanborn, M., Cole, D., Kerr, K., Vakil, C., Sanin, L.H., Bassil, K. (2004). *Systematic Review of Pesticide Human Health Effects*, p. 188. Ontario, The Ontario College of Family Physicians.

Sanborn, M., Kerr, K.J., Sanin, L.H., Cole, D.C., Bassil, K.L., Vakil, C. (2007). *Non-cancer Health Effects of Pesticides, Canadian Family Physician*, n° 53, p. 1712-1720.

Sauzade D. et Rousset N. (2013). *Greening the Mediterranean Fisheries: Tentative Assessment of the Economic Leeway*. Valbonne, France, Plan Bleu.

SCP/RAC (s.d.). *The Mediterranean Action Plan*. Consulté le 6 septembre 2013 sur <http://www.cprac.org/en/carpl/introduction/pam>.

SCP/RAC (2013). *SCP, A Cornerstone in the Implementation of the Barcelona Convention and its Protocols*. Rapport de référence provisoire pour la préparation de la feuille de route sur la CPD en Méditerranée. Barcelone, SCP/RAC (non publié).

Stenersen, J. (2004). *Chemical Pesticides: Mode of Action and Toxicology*. CRC Press, Boca Raton, Floride, Taylor and Francis Group.

SWITCH-Asia Network Facility (2009). *A Key Solution to Climate Change: Sustainable Consumption and Production Making the Link. A Solution - Addressing Climate Change Differently: the Sustainable Consumption and Production Approach*. Wuppertal, Allemagne, Collaborating Centre on Sustainable Consumption and Production (CSCP).

SWITCH-Asia Network Facility (2011). *SWITCH Asia, Sustainable Consumption and Production Policies - A Policy Toolbox for Practical Use*. Wuppertal, Allemagne,

Collaborating Centre on Sustainable Consumption and Production (CSCP).

Réseau SWITCH-Asia (2012). *Feasibility Study for the Development of a National SCP Monitoring System (diapositives). Networking Facility Meeting Open Space Session VII on SCP Monitoring in Asia. 15 November 2012, Bangkok*. Wuppertal, Allemagne, Collaborating Centre on Sustainable Consumption and Production (CSCP).

Réseau SWITCH-Asia (2013a). *Using Food Safety Standards and Eco-labelling to Open up International Markets for the Food and Beverage Industry in Sri Lanka*. Feuille d'impact. Wuppertal, Allemagne, Collaborating Centre on Sustainable Consumption and Production (CSCP).

Réseau SWITCH-Asia (2013b). *Establishing E-Waste Channels (WEEE recycling): Shifting to Formal, Healthier, Safer Cleaner e-Waste Recycling Practices in India*. Feuille d'impact. Wuppertal, Allemagne, Collaborating Centre on Sustainable Consumption and Production (CSCP).

Réseau SWITCH-Asia (2013c). *Lead Paint Elimination*. Feuille d'impact. Wuppertal, Allemagne, Collaborating Centre on Sustainable Consumption and Production (CSCP).

Réseau SWITCH-Asia (2013d). *China Higher Efficiency Power and Distribution Transformer Promotion Project. Introduction and Achievements*. Wuppertal, Allemagne, Collaborating Centre on Sustainable Consumption and Production (CSCP).

NU (1992a). *Agenda 21: Programme of Action for Sustainable Development*. New York, Nations unies.

NU (1992b). *Report of the United Nations Conference on Environment and development (Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992)*, A/CONF.151/26 (vol. I).

NU (2002). *Plan of Implementation of the World Summit on Sustainable Development*. New York, Nations unies.

NU (2012a). *Report of the United Nations Conference on Sustainable Development (Rio de Janeiro, Brésil, 20-22 juin 2012)*, A/CONF.216/16. New York, Nations unies.

NU (2012b). *Letter dated 18 June 2012 from the Permanent Representative of Brazil to the United Nations addressed to the Secretary-General of the United Nations Conference on Sustainable Development*. A/CONF.216/5.

ONU-Habitat (2009). *Planning Sustainable Cities: Global Reports on Human Settlements*. Nairobi, Programme des Nations unies pour les établissements humains.

ONU-Habitat (2010). *State of the World Cities 2010/2011: Bridging the Urban Divide*. Nairobi, Programme des Nations unies pour les établissements humains.

ONU-Habitat (2012). *Sustainable Housing for Sustainable Cities: A Policy Framework for Developing Countries*. Nairobi, Programme des Nations unies pour les établissements humains.

PNUE (2008). *Planning For Change. Guidelines for National Programmes on Sustainable Consumption and Production*. Paris, Programme des Nations unies pour l'environnement.

PNUE (2009). *Mainstreaming Sustainable Consumption and Production and Resource Efficiency into Development Planning*. Paris, Programme des Nations unies pour l'environnement.

PNUE (2011). *Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication*. Programme des Nations unies pour l'environnement.

PNUE (2012). *Global Outlook on Sustainable Consumption and Production Policies: Taking Action Together*. Programme des Nations unies pour l'environnement.

PNUE (2012a). *Sustainable Consumption and Production for Poverty Alleviation*. Paris, Programme des Nations unies pour l'environnement.

PNUE (2012b). *Sustainable Consumption and Production: A Handbook for Policy Makers, With Cases from Asia and the Pacific*. Paris, Programme des Nations unies pour l'environnement.

PNUE/PAM (2012). *State of the Mediterranean Marine and Coastal Environment 2012*. Athènes, Programme des Nations unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée.

PNUE/PAM/MED POL (2005). *Transboundary Diagnostic Analysis (T.D.A.) for the Mediterranean Sea*. Athènes, Programme des Nations unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée.

PNUE/PAM/Plan Bleu (2009). *State of the Environment and Development in the Mediterranean*. Athènes, Programme des Nations unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée.

PNUE/PAM/Plan Bleu (2013). *Mediterranean Strategy for Sustainable Development follow-up*. Version préliminaire. Valbonne, France, Plan Bleu.

PNUE SBCI (2009). *Buildings and Climate Change. Summary for Decision-Makers*. Paris, Programme des Nations unies pour l'environnement (Initiative bâtiments durables et climat).

SBCI (2010). *Draft Briefing on the Sustainable Building Index*. Paris, Programme des Nations unies pour l'environnement (Initiative bâtiments durables et climat).

PNUE/SETAC (2007). *Life Cycle Management. A Business Guide to Sustainability*. Programme des Nations unies pour l'environnement.

PNUE/OMT (2005). *Making Tourism More Sustainable. A Guide for Policy Makers*. Programme des Nations unies pour l'environnement et Organisation mondiale du tourisme.

ONUDI (s.d.). *Pollution from Food Processing Factories and Environmental Protection*. Vienne, Organisation des Nations unies pour le développement industriel.

US EPA (2005). *Managing Your Environmental Responsibilities. A Planning Guide for Construction and Development*. Washington, Environmental Protection Agency, Office of Enforcement and Compliance Assurance.

Vida, P., Moretto, A. (2007). *Pesticide Exposure Pathways Among Children of Agricultural Workers*, *Journal of Public Health*, n° 15, p. 289-299.

OMS EMRO (2013). Information publiée sur la page d'accueil du site du CEHA, Organisation mondiale de la santé, Bureau régional de la Méditerranée orientale, Centre régional d'action santé environnement. Disponible sur : <http://www.emro.who.int/entity/ceha/>.

Banque mondiale/BIRD (2012). *2012 MED Report. Toward Green Growth in Mediterranean Countries. Implementing Policies to Enhance the Productivity of Natural Assets*. Washington, Banque mondiale/ Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

REMARQUES

REMARQUES



Pour en savoir plus, veuillez contacter :

www.switchmed.eu

policy.switchmed@scprac.org

Le programme SWITCH-Med est
financé par l'Union européenne



**Centre d'Activités Régionales
pour la Consommation et la
Production Durable**